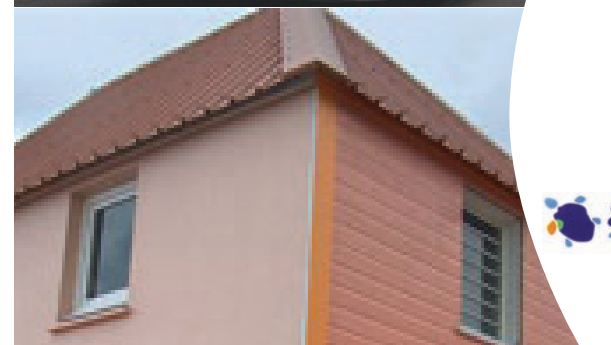




RAPPORT D'ACTIVITÉS

2006



Sommaire

PARTIE I – EXECUTIONS BUDGETAIRES	p.4
I / Section de fonctionnement	p.5
A] Les principales recettes de fonctionnement	p.5
1) La fiscalité	p.5
<i>Taux de TP et de TPU</i>	p.6
2) La Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères	p.11
3) Le Versement Transport	p.13
4) La Dotation Globale de Fonctionnement	p.14
5) Les subventions et participations	p.15
6) La Dotation générale de Décentralisation	p.16
7) Les produits exceptionnels	p.16
Evolution des recettes de gestion du TCO	p.17
B] Les principales dépenses de fonctionnement	p.18
1) Prestations de services aux usagers	p.18
2) Reversement de fiscalité aux communes	p.19
3) Frais de structure	p.19
4) Subventions aux organismes de droit privé	p.20
Evolution des dépenses de gestion du TCO	p.21
II / Section d'investissement	p.23
A] Les principales dépenses d'investissement	p.23
B] Financement des dépenses d'investissement	p.24
Annexe Pôle Analyse & Prospective	p.32
PARTIE II – ANALYSES SECTORIELLES ET RAPPORTS DE GESTION DES SERVICES	p.39

- Pôle Environnement (p.40)

- Pôle Transport Public (p.72)

- Pôle Aménagement (p.79)

- Pôle Economique & Touristique (p.95)

- Pôle Politique de la Ville (p.104)

- Pôle Culture & Sport (p.108)

- NTIC (p.111)

- Frais de structure (p.115)

* Informatique de Gestion (p.116)

* Ressources Humaines (p.120)

* Logistique (p.127)

* Documentation (p.132)

* Communication (p.135)

* Cellule marché (p.141)

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DU T.C.O,
DU COMPTE DE GESTION & AFFECTATION DU RESULTAT**

Résumé - Le Conseil Communautaire est informé que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, le vote du compte administratif 2006 du TCO « constitue l'arrêté définitif des comptes qui permet ainsi de déterminer le résultat financier global dégagé au titre de l'exécution budgétaire».

Dans le cadre de la présente séance, le Conseil Communautaire est appelé à adopter le « compte de gestion » du comptable (receveur) ainsi que le compte administratif 2006 du TCO et d'affecter les résultats dégagés de l'exercice 2006.

➔ L'exercice budgétaire 2006 du TCO, **d'un volume financier réalisé de 103 548 888,20 €** (soit + 12% par rapport à 2005), se caractérise par les éléments suivants :

- un niveau global d'investissement en constante progression : 12 639 687,50 € (soit + 8 % par rapport à 2005) ;
- un excédent net de clôture de 3 902 118,99 € permettant ainsi au TCO d'autofinancer des actions sur l'année 2007.

Cependant, la prédominance des postes historiques de gestion (environnement & transport) continuent de peser lourdement sur les marges de manœuvre financière de notre structure.

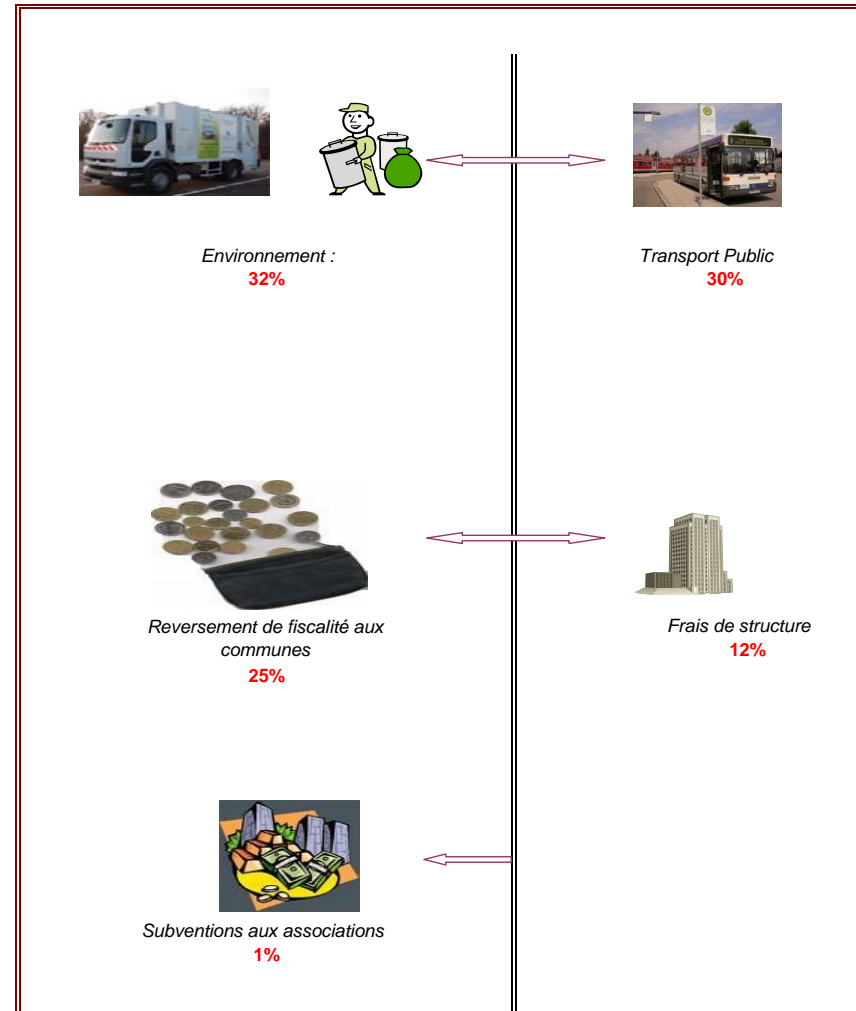
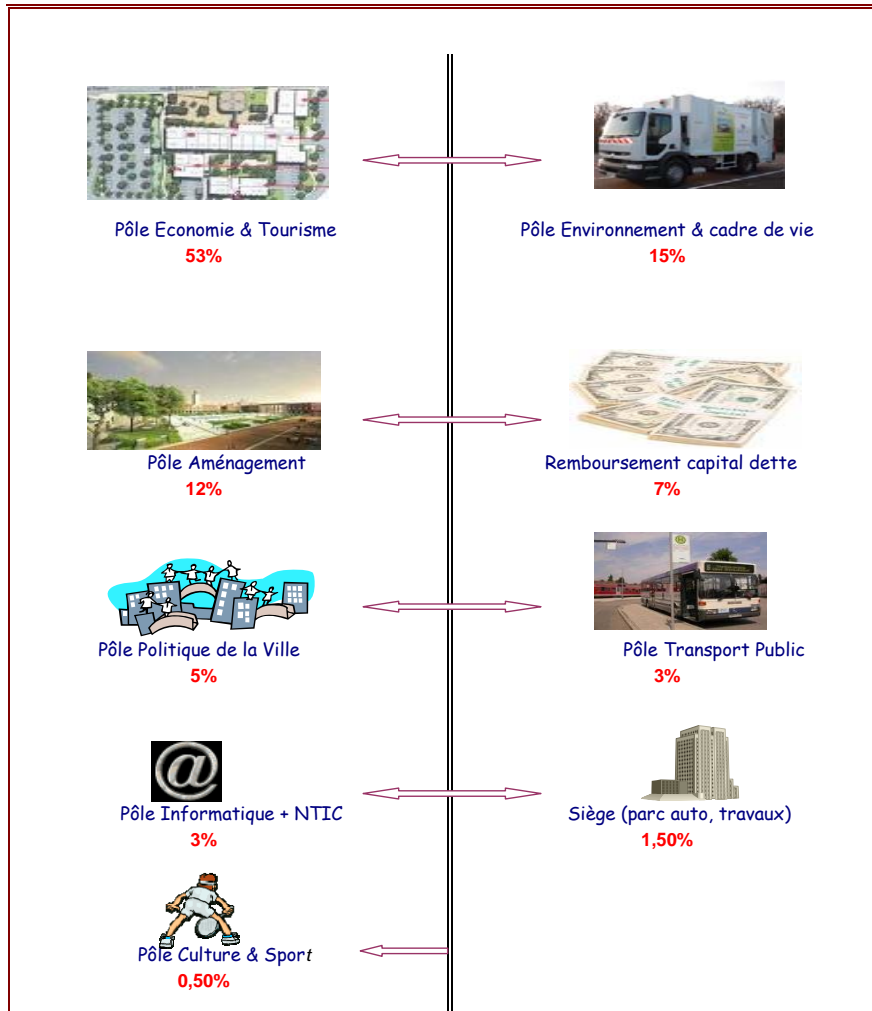
➔ Cet exercice budgétaire coïncide avec un cycle financier allant de 2002 à 2007 (voire 2008), marqué par la consolidation de la structure et des prestations de services aux usagers et préfigure parallèlement un nouveau cycle financier (à l'horizon 2009 à 2013) orienté vers la priorisation de nos investissements et surtout par l'approche et la mise en oeuvre d'un nouveau « pacte financier » communes/TCO.

Sur le plan des réalisations, le TCO a axé en 2006 l'ensemble de ses actions autour de l'utilisateur :

- ➔ Inauguration d'une huitième déchèterie installée sur la commune de La Possession.
- ➔ Livraison de la première zone d'activité à vocation artisanale à Vue Belle et lancement des travaux sur la deuxième zone d'activité à Bras Monvert (livrée début 2007).
- ➔ Poursuite de la politique de soutien du TCO en matière d'habitat, pour 578 logements.
- ➔ Livraison de deux nouveaux cyberbus.

Investissement (12 %)
12 639 687.50 €

Fonctionnement (88 %)
88 557 734.94 €



PARTIE I : EXECUTIONS BUDGETAIRES

Sur le plan budgétaire :

➡ La réalisation du compte administratif 2006 du TCO a permis de dégager, à la clôture de l'exercice, les résultats suivants :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 5 878 768,30 €
- un besoin de financement du pôle investissement de : 1 976 649,31 € (restes à réaliser compris)

soit un excédent net global de clôture de + 3 902 118,99 €

EXECUTIONS BUDGETAIRES 2006				
TOTAL PREVISIONS = 125 500 556,14 €				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Prévisions	29 643 256,14 €		95 857 300 €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalizations	20 278 154,43	18 070 692,39	90 234 324,88	96 113 093,18
Taux de réalisation 2006	68%	61%	94%	100%
<i>Rappel taux de réalisation 2005</i>	60%	66%	98%	99,6%
Résultat	-2 207 462,04 (a)			5 878 768,30 (b)
Restes à réaliser en investissement	4 245 924,54	4 476 737,27		
Solde des restes à réaliser investissement	230 812,73 (c)			
Solde de la section d'investissement		-1 976 649,31 d = (a + c)		
Excédent net global de clôture (1)				3 902 118,99 (b+d)

(1) Pour mémoire :
 2002 : 1 478 656 €
 2003 : 3 339 257 €
 2004 : 1 350 529 €
 2005 : 2 605 244 €

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A] Les principales recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2006

1 LA FISCALITE : 40 317 613 €

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le TCO est soumis au régime de « la Taxe Professionnelle Unique » (TPU).

En effet, la Communauté d'Agglomération perçoit l'intégralité du produit de la taxe professionnelle (TP + compensations provenant de l'Etat) sur le territoire des cinq communes membres et reverse, parallèlement, une compensation financière à chacune des communes afin de respecter le principe de neutralité budgétaire (en vigueur depuis 2002).

➡ Ainsi, au titre de l'exercice 2006, le TCO a fixé un taux de TPU de 17,38 % générant **un produit global de 40 317 613 € soit 43 % des recettes réelles de fonctionnement du Budget 2006.**

➡ Cependant, **55 % des ressources issues de la Taxe Professionnelle font l'objet d'un reversement aux communes membres**, essentiellement via l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (cas particulier de Trois Bassins qui reverse l'AC au TCO pour un montant de 12 995 €).

Les tableaux présentés ci-après, donnent un aperçu synthétique et rétrospectif :

- des taux réellement pratiqués en 2006 dans les cinq communes, compte tenu du lissage dans le temps afin d'arriver à un taux unique de Taxe Professionnelle à l'horizon 2013 ;
- des bases imposables de la Taxe Professionnelle du TCO ;
- du positionnement du TCO par rapport à d'autres Communautés d'Agglomération ;
- de l'affectation du produit global de Taxe Professionnelle perçu par le TCO.

- Taux de Taxe Professionnelle appliqués dans les communes -

Commune	Taux 2002	Taux 2003	Taux 2004	Taux 2005	Taux 2006	Variation 06/05
Taux de TPU voté du TCO	15,61%	15,90%	16,30%	16,74%	17,38%	3,82%

Taux TP applicable Saint-Leu	15,55%	15,87%	16,25%	16,68%	17,32%	3,84%
Trois-Bassins	10,87%	11,61%	12,41%	13,27%	14,34%	8,06%
Saint-Paul	19,06%	19,06%	19,12%	19,23%	19,55%	1,66%
Le Port	14,64%	15,04%	15,49%	16,01%	16,74%	4,56%
Possession	10,83%	11,58%	12,38%	13,24%	14,31%	8,08%

- Les bases imposables de Taxe Professionnelle par commune -

Commune	Bases nettes 2002	Bases nettes 2003	Bases nettes 2004	Bases nettes 2005	Bases nettes 2006	Variation 06/05
SAINT-LEU	5 708 144	6 984 622	7 521 418	7 659 249	8 208 526	7%
TROIS-BASSINS	607 243	744 365	857 522	1 018 984	1 077 200	6%
SAINT-PAUL	42 843 779	46 481 935	48 698 557	50 114 737	53 081 941	6%
LE PORT	85 797 031	92 564 743	94 444 596	98 100 772	103 162 922	5%
LA POSSESSION	12 820 610	14 690 193	14 656 467	13 988 299	14 733 057	5%
TOTAL	147 776 807	161 465 858	166 178 560	170 882 041	180 263 646	5%
Moyenne Métropole						2,8 %

- Taux TPU : Positionnement du T.C.O -

	2002	2003	2004	2005	2006
-Taux de TPU du TCO	15,61%	15,90%	16,30%	16,74%	17,38%
Taux moyen national de l'ensemble des Ctés d' agglo	16,94%	17,02%	17,32%	17%	17,16%
CIVIS	-	20,18%	20,50%	20,91%	20,91%
CIREST	21,60%	21,60%	22,68%	22,68%	22,68%
CINOR	13,25%	13,29%	14,63%	15,21%	15,21%
- Produit de TP/habitant					
*TCO	171 €/hab	189 €/hab	193 €/hab	201 €/hab	213 €/hab
*Moyenne nationale		252 €/hab	264 €/hab	270 €/hab	

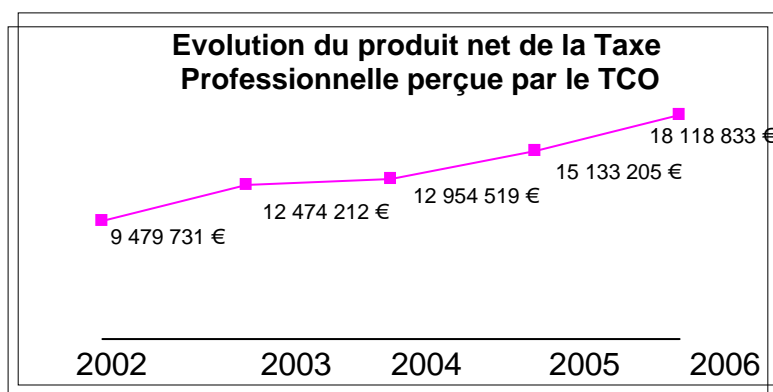
* Population TCO = 189 255

– Affectation des ressources de la Taxe Professionnelle 2006 –

	2002	2003	2004	2005	2006
TP globale perçue par le TCO	31 079 518 €	34 274 092 €	35 068 964 €	37 289 444 €	40 317 613 €
TPU+compensations fiscales	30 940 315 €	34 181 666 €	35 046 624 €	37 276 449 €	40 304 618 €
Fiscalité reversée (Trois-Bassins)	139 203 €	92 426 €	22 340 €	12 995 €	12 995 €
AC reversée par le TCO aux communes membres (a)	19 512 582 € 63%	19 512 582 € 57%	19 792 838 € 56%	19 792 839 € 53%	19 792 839 € 49%
DSC reversée aux communes membres (b)	2 087 205 € 7%	2 287 298 € 7%	2 321 607 € 7%	2 363 400 € 6%	2 405 941 € 6%
Produit de la TP conservé par le TCO pour l'exercice des compétences	9 479 731 € 30%	12 474 212 € 36%	12 954 519 € 37%	15 133 205 € 41%	18 118 833 € 45%
Moyenne nationale					41%

(a) *Attribution de compensation : somme obligatoire versée à chaque commune pour compenser le transfert total du produit de la Taxe Professionnelle en tenant compte des compétences exercées au 01 janvier 2002 par le TCO.*

(b) *Dotation de Solidarité Communautaire : somme (facultative) versée par le TCO aux 5 communes dans le cadre d'un dispositif de solidarité institué lors de la création du TCO.*

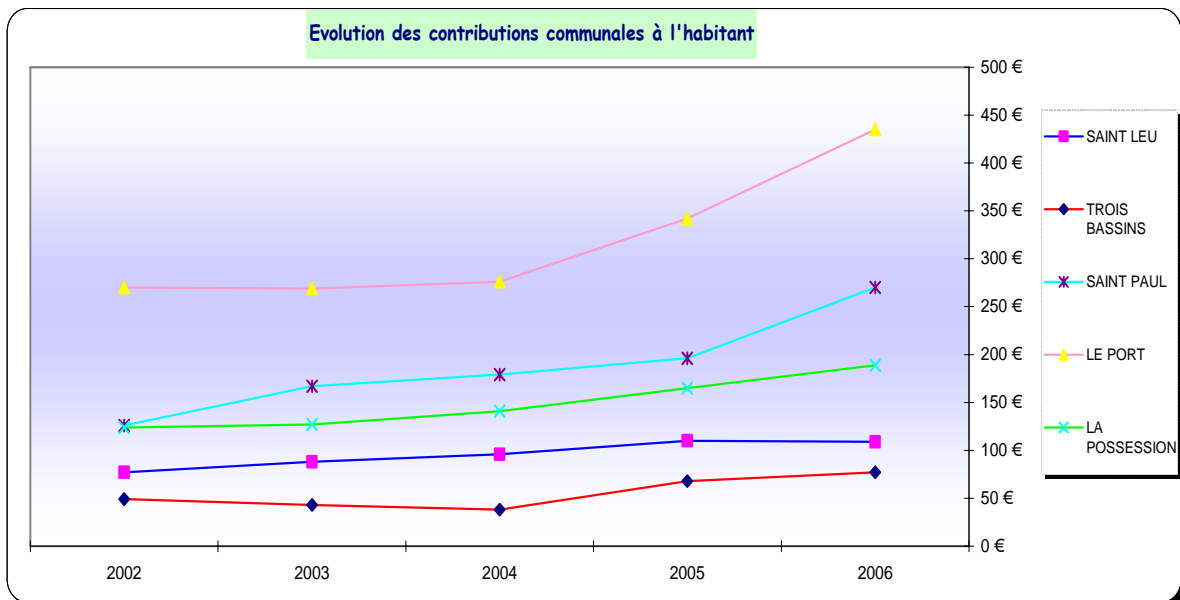
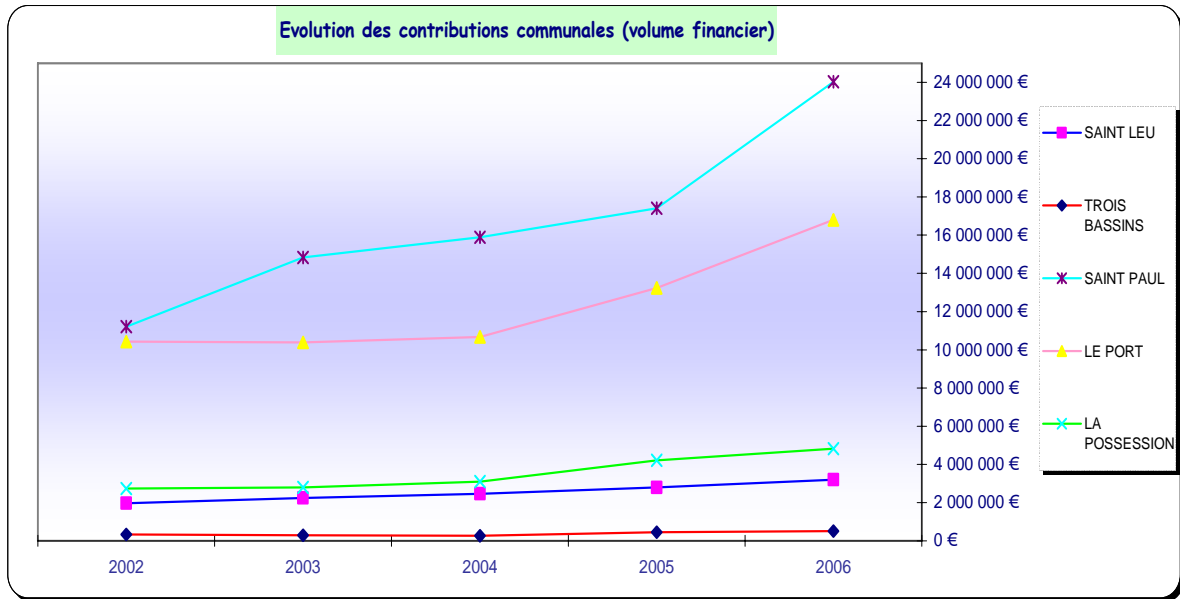


2006 - ETAT DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES AU TCO

COMMUNES/POPULATION	SAINT LEU	TROIS BASSINS	SAINTE PAUL	LE PORT	LA POSSESSION	TOTAL
	29 458 hab	6 624 hab	88 980 hab	38 675 hab	25 518 hab	189 255 hab
A) TPU prélevée sur les 5 communes (compensations comprises)	1 825 508	199 336	13 338 655	22 204 699	2 736 420	40 304 618
B) Etat des attributions de compensation (Reversements de TP par le TCO aux communes)	344 560		6 090 004	12 629 541	728 733	19 792 838
C) Dotation de solidarité communautaire versée aux communes	378 160	131 165	863 977	700 190	332 449	2 405 941
D) Produit fiscal disponible du TCO (D= A-B-C)	1 102 788	81 166	6 384 674	8 874 968	1 675 238	18 118 834
E) TEOM prélevée sur les 5 communes	1 398 814	279 763	7 973 241	2 377 984	1 958 340	13 988 142
F) Versement transport prélevé sur les 5 communes	557 605	102 794	8 896 343	5 551 377	1 192 426	16 300 545
G) Régie transport scolaire	137 872	44 089	471 771			653 732
H) Autre contribution (Loi SRU)			307 927			307 927
TOTAL DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES EN 2006 = (D+E+F+G+H)	3 197 079	507 812	24 033 956	16 804 329	4 826 004	49 369 180
Rapport à l'habitant	109 €	77 €	270 €	435 €	189 €	Moyenne : 261 €

BILAN DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES PAR ANNEE

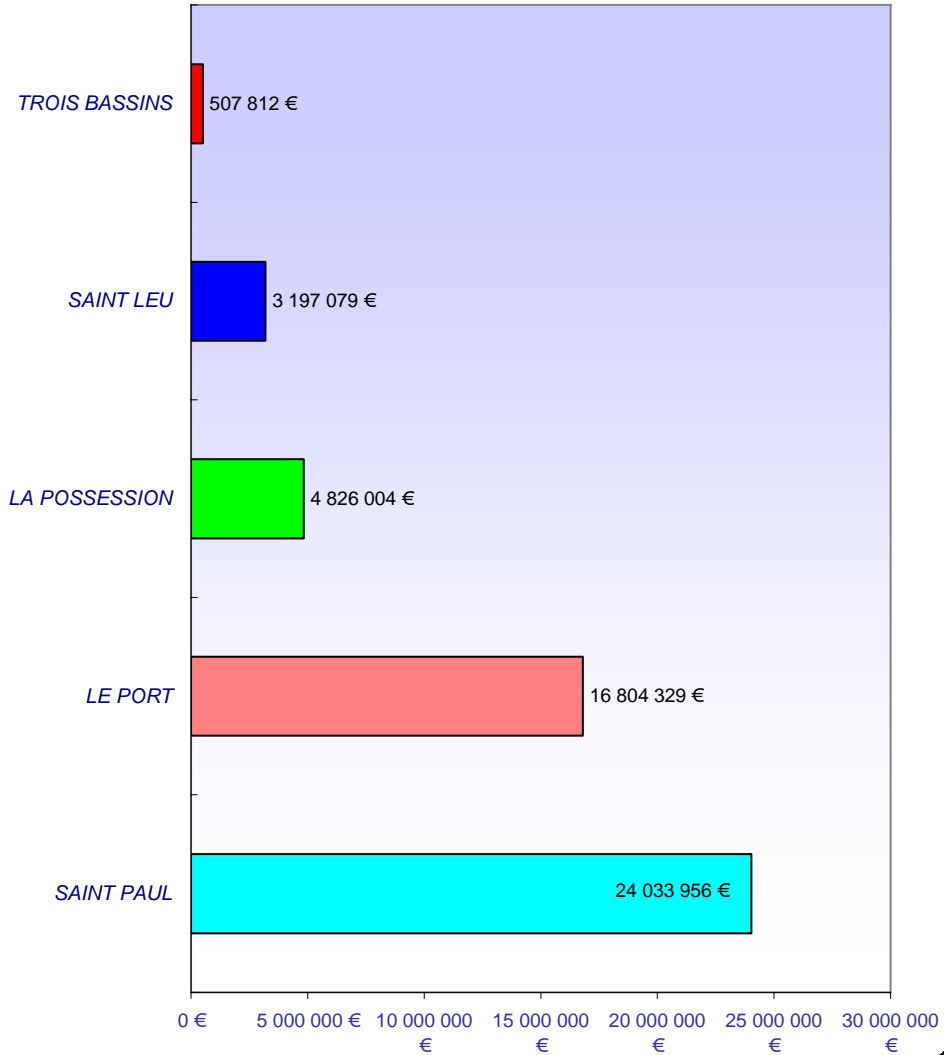
	2006	rapp à l'hab	2005	rapp à l'hab	2004	rapp à l'hab	2003	rapp à l'hab	2002	rapp à l'hab
SAINT LEU	3 197 079 €	109 €	2 797 524 €	110 €	2 459 052 €	96 €	2 239 223 €	88 €	1 971 973 €	77 €
TROIS BASSINS	507 812 €	77 €	450 782 €	68 €	253 567 €	38 €	285 106 €	43 €	327 428 €	49 €
SAINT PAUL	24 033 956 €	270 €	17 417 219 €	196 €	15 883 681 €	179 €	14 836 785 €	167 €	11 212 099 €	126 €
LE PORT	16 804 329 €	435 €	13 243 081 €	342 €	10 681 175 €	276 €	10 389 491 €	269 €	10 431 103 €	270 €
LA POSSESSION	4 826 004 €	189 €	4 219 752 €	165 €	3 095 716 €	141 €	2 790 056 €	127 €	2 731 508 €	124 €
	49 369 180 €	261 €	38 128 357 €	206 €	32 373 192 €	178 €	30 540 662 €	168 €	26 674 111 €	147 €



TCO

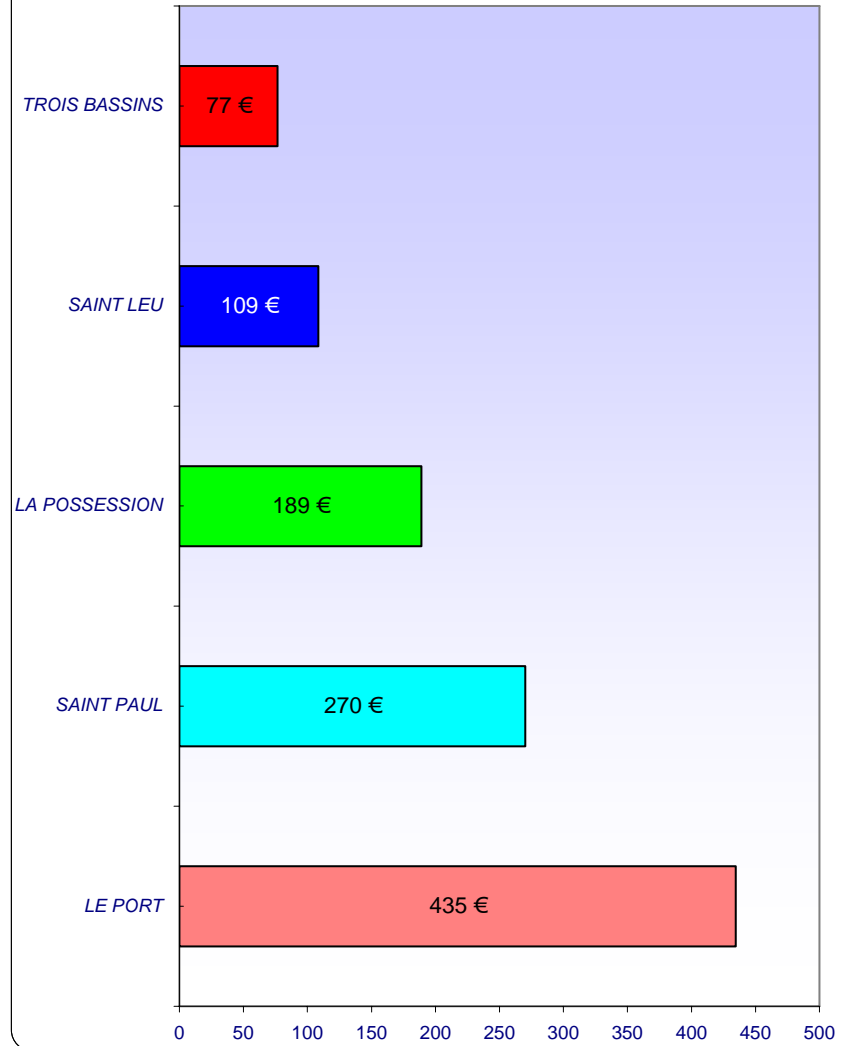
2006

Volume global prélevé par commune



2006

Contribution globale à l'habitant



2 LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : 13 988 142 €

Sur l'exercice 2006, c'est un **produit de 13 988 142 €** qui a été perçu par le TCO, **soit 15 % des recettes réelles de fonctionnement.**

- Taux de TEOM dans les communes en 2006 -

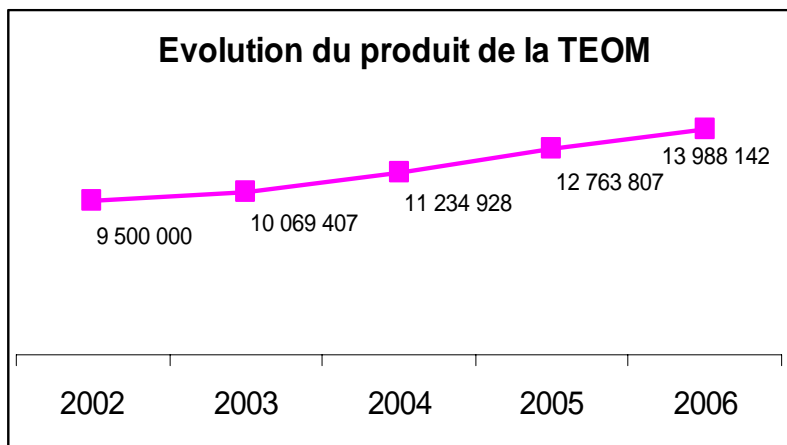
	TAUX 2002	TAUX 2003	TAUX 2004	TAUX 2005	TAUX 2006	Variation 06/05	Poids de chaque commune dans la base imposable
Saint-Leu	13,50%	13,30%	13,10%	13,82%	13,84%	+0,1%	10%
Trois-Bassins	9,27%	9,75%	10,10%	11,10%	11,80%	+6,3%	2%
Saint-Paul bas	14,2%	13,9%	13,60%	13,82%	14,00%	+1,3%	} 57%
Saint-Paul hauts	9,37%	9,14%	9,55%	11,10%	11,80%	+6,3%	
Le Port	9,09%	9,69%	10,40%	11,10%	11,80%	+6,3%	17%
La Possession	8,45%	8,89%	9,60%	11,10%	12,00%	+8,1%	14%

- TEOM : Positionnement du TCO -

	2002	2003	2004	2005	2006
(c)TMP de la TEOM du TCO	11,30%	11,30%	11,60%	12,40%	12,80%
Moyenne nationale CA			9,4%		
- CIVIS	13,50%	14,15%	14,15%	16,25%	16,25%
- CIREST	6,50%	7,50%	7,50%	11,00%	11,00%
- CINOR	11,20%	11,20%	11,20%	11,24%	11,24%

(c) produit global collecté/bases imposables globales

TMP : Taux Moyen Pondéré



– Evolution du taux de couverture de la TEOM –

Le taux de couverture permet d'évaluer la part du service couvert par le produit de la TEOM.

	2002	2003	2004	2005	2006
Produit TEOM	9 500 000	10 069 407	11 234 928	12 763 807	13 988 142
Dépenses nettes (collecte+traitement)	18 474 220	19 156 492	23 486 046	23 783 287	26 495 102
Taux de couverture	51%	53%	(*) 48 %	54%	53%
(**)Dép globales d'envt/hab	105 €/hab	107 €/hab	147 €/hab	153 €/hab	150 €/hab
TEOM prélevée/hab					
- TCO	53 €/hab	55 €/hab	62 €/hab	69 €/hab	74 €/hab
- Moyenne nationale des CA	63 €/hab	66 €/hab	77 €/hab	81 €/hab	

(*) les dépenses intègrent une dépense exceptionnelle de 1 544 176,62 €

(**) dépenses nettes + investissement en matière d'environnement

3

LE VERSEMENT TRANSPORT : 16 300 544,80 €

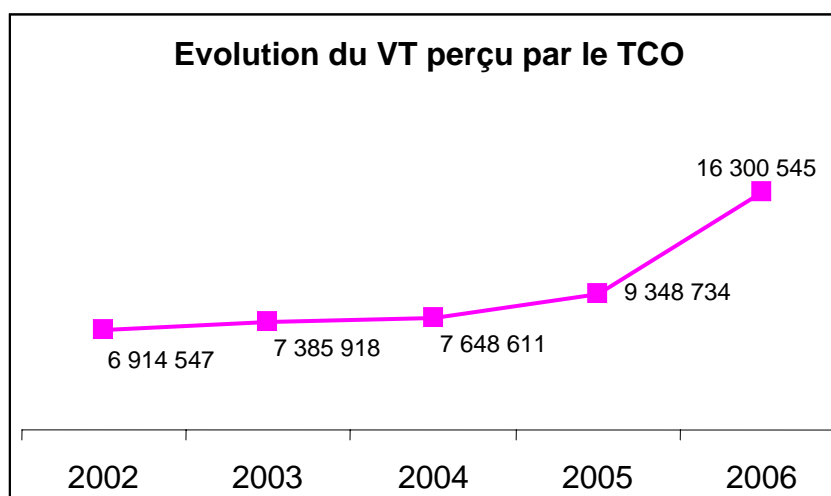
Ce produit affecté aux dépenses de Transports Publics urbains a généré en 2006 **une recette de 16 300 544,80 € soit 17 % des recettes réelles de fonctionnement**. Cette taxe, due par toute entreprise de plus de 9 salariés a été portée à 1,80 % au 1^{er} octobre 2005 (auparavant : 1,05 %).

	VT prélevé 2006	
Saint-Paul	8 896 343 €	55%
Port	5 551 377 €	34%
Possession	1 192 426 €	7%
Saint-Leu	557 605 €	3%
Trois-Bassins	102 794 €	1%
TOTAL	16 300 545 €	100%

EVOLUTION DU VERSEMENT TRANSPORT PERCU PAR LE TCO

	2002	2003	2004	2005	2006	Evolut° 06/05	Evolut° 06/02
VT perçu	6 914 547 €	7 385 918,74 €	7 648 611,04 €	9 348 734,74 €	16 300 544,80 €	74%	136%
VT perçu/hab	38 €/hab	40 €/hab	42 €/hab	50 €/hab	86 €/hab		
Dép globales Transports/hab	72 €/hab	95 €/hab	77 €/hab	102 €/hab	105 €/hab		
Moyenne nationale des CA	73 €/hab	66 €/hab	71 €/hab	75 €/hab			
Taux de couverture ^(d)	98%	49%	82%	57%	83%		

(d) VT/dépenses globales nettes de fonctionnement du pôle transport



**4 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) :
10 589 800 €**

Cette Dotation Globale de Fonctionnement émanant de l'Etat a représenté en 2006 **une somme de 10 589 800 € soit 11 % des recettes réelles de fonctionnement.**

	2002	2003	2004	2005	2006	Evolut° 06/05	Evolut° 06/02
DGF perçue	9 370 007 €	9 786 760 €	10 348 963 €	10 037 719 €	10 589 800 €	+6%	+13%
DGF/habitant	52 €/hab	54 €/hab	56 €/hab	54 €/hab	56 €/hab		
Moyenne CA	40 €/hab	41 €/hab	42 €/hab	41 €/hab			

Ces recettes, d'un volume de **8 803 030,56 €** (9 % des recettes réelles de fonctionnement) correspondent à des subventions et participations liées à l'exercice des compétences :

- Transports urbains et scolaires :

- participation du Département au titre des transports scolaires = 2 092 000 €
- FIRT= 1 652 114,50 €(dotation régionale en matière de transports)
- participation des familles au titre des transports scolaires et autres recettes = 670 371,80 €

- Environnement & cadre de vie :

- participation des usagers aux équipements de traitement des déchets = 2 332 994,44 € (station de transit principalement)
- subventions au titre de la collecte sélective = 698 310,45 €
- remboursement sur-rémunération du personnel = 508 888,10 €
- participation des collectivités à la compétence cadre de vie = 13 800 €

- Politique de la Ville :

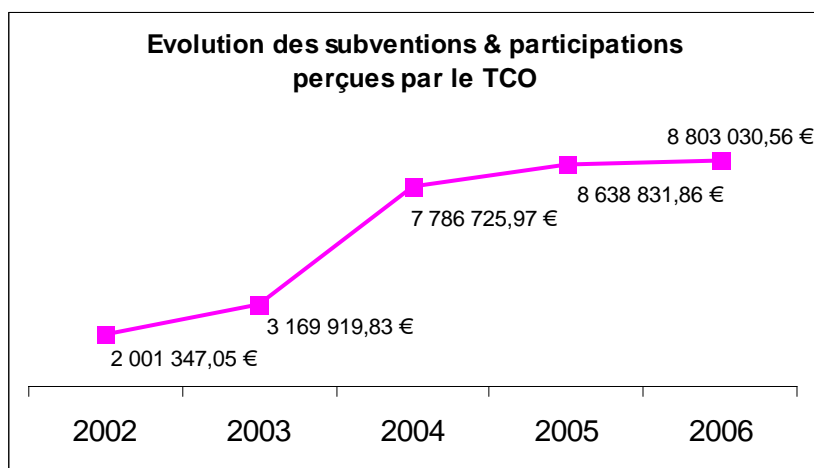
- subvention au titre du fonctionnement des cyber bases = 373 188,44 €
- subventions du Département au titre des actions contractualisées= 15 305 €
- Autres : 8 347,54 €

- Divers :

- reversement de fiscalité Loi SRU de Saint-Paul (307 927,15 €),
- remboursement sur-rémunération du personnel (87 457,97 €),
- produits divers de gestion courante (36 855,85 €),
- produits financiers (5 469,32 €).

	2002	2003	2004	2005	2006	Evolut° 06/05	Evolut° 06/02
Subventions & participations reçues	2 001 347,05 €	3 169 919,83 €	7 786 725,97 €	8 638 831,86 €	8 803 030,56 €	2%	340%

La variation 04/03 s'explique par l'intégration d'une recette nouvelle en 2004 :
participation du Conseil Général au titre des transports scolaires pour 4 184 000 €



6

LA DOTATION GENERAL DE DECENTRALISATION (DGD)

Le produit total de la DGD représente près de **3 % des recettes réelles de fonctionnement**.

- DGD scolaire :

C'est une dotation de l'Etat affectée aux dépenses de transport des scolaires sur le territoire du TCO soit un produit en 2005 de 2 888 975 € réparti comme suit :

- DGD versée par le Département pour Trois-Bassins et Saint-Paul : 1 247 118,92 €;
- DGD versée par la CIVIS pour Saint-Leu, Le Port et La Possession : 1 641 855,92 €

	2002	2003	2004	2005	2006	Evolut° 06/05	Evolut° 06/02
DGD scolaire perçue	2 104 964,55 €	1 518 168,79 €	4 381 774,03 €	2 839 549 €	2 888 975 €	2%	37%

^(f)La DGD perçue en 2004 intègre la DGD encaissée auprès de la CIVIS au titre de 2002 et 2003 pour un montant de 1 677 259 €

- DGD urbanisme :

C'est une dotation de l'Etat encaissée au titre de la réalisation du SCOT sur le territoire du TCO, soit un produit en 2006 de 57 658,17 €

7

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS & AUTRES

- Produit lié aux rattachements de l'exercice 2005 non suivis d'effets = 1 431 935,50 €
- Divers = 31 797,49 €
- **TOTAL = 1 463 732,99 € (2 % des recettes réelles de fonctionnement).**

EVOLUTION DES RECETTES DE GESTION DU TCO

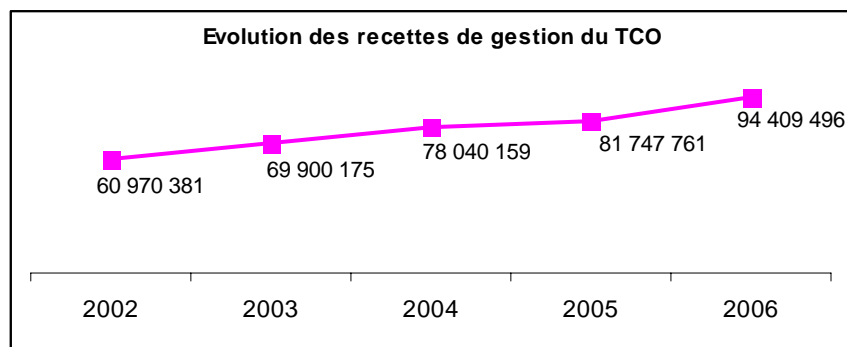
Recettes de gestion	2002	2003	2004	2005	2006	Evolut° 06/05	Evolut° 06/02
Fiscalité Taxe Professionnelle ⁽¹⁾	23 240 473	25 871 893	27 109 354	28 938 607	31 819 853	10%	37%
Concours financiers de l' Etat ⁽²⁾ (DGF, compensation TP,DGD)	19 314 016	19 808 478	22 760 347	21 308 105	22 034 193	3%	14%
TEOM	9 500 000	10 069 407	11 234 928	12 763 807	13 988 142	10%	47%
Versement transport	6 914 545	7 385 919	7 648 611	9 348 735	16 300 545	74%	136%
Participations des usagers ⁽³⁾	640 965	1 678 946	2 237 460	2 929 706	3 041 388	4%	375%
Subventions & participations	1 350 731	1 398 547	5 526 926	5 709 125	5 761 642	1%	327%
Autres recettes	9 651	3 686 985	1 522 533	749 675	1 463 733	95%	
TOTAL	60 970 381	69 900 175	78 040 159	81 747 761	94 409 496	+15%	+55%

PS :

(1) La fiscalité Taxe Professionnelle n'inclut pas les compensations de l'Etat.

(2) En 2005, une nouvelle répartition a été appliquée à la DGF, ce qui explique la diminution des concours financiers de l'Etat entre 2005 et 2004. La dotation de péréquation qui pesait jusqu'alors 85% est passée à 70%. Le critère de richesse étant moins prépondérant en 2005, la DGF totale revenant au TCO diminue d'autant.

(3) La participation des usagers comprend les recettes perçues au titre des transports scolaires, de l'utilisation des équipements de traitement des déchets et des produits divers de gestion courante.



B] Les principales dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2006 :

1 PRESTATIONS DE SERVICES AUX USAGERS : 55 082 342,70 €

► Ce pôle de dépenses a généré un volume financier de **55 082 342,70 €** soit **62 % des dépenses réelles de fonctionnement**. Hors reversement de fiscalité aux communes membres (AC + DSC), **ce pôle de dépenses représente 83 % du budget de fonctionnement du TCO.**

⇒ Ce poste substantiel du budget de fonctionnement correspond à l'exercice des compétences du TCO dans les domaines suivants (contrats de prestations signés avec les entreprises):

↳ Collecte et traitement des ordures ménagères = 28 709 703,68 €

- Collecte & traitement des OM : 27 496 455,42 €
- gestion des fourrières : 434 041,96 €
- subventions versées : 779 206,30 €

↳ Transports publics urbains et scolaires = 26 372 639,02 €

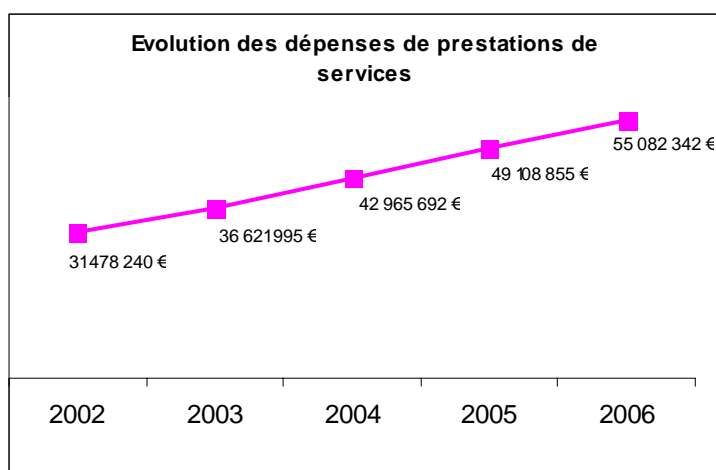
- transports publics urbains : 17 192 690,48 €
- transports scolaires : 8 583 310,22 €
- subventions versées : 459 400,48 €
- remboursement VT aux entreprises (pour sommes indûment payées) : 137 237,84 €

	2002	2003	2004	2005	2006	Evolut° 06/05	Evolut° 06/02
Prestations de services aux usagers dont.	31 478 240,52 €	36 621 995,64 €	42 965 692,80 €	49 108 855,61 €	55 082 342,70 €	12%	75%
* Collecte et traitement des OM	18 322 537,53 €	19 875 684,93 €	25 048 436,88 €	25 674 230,64 €	28 709 703,68 €	12%	57%
* Transports urbains et scolaires	13 155 702,99 €	16 746 310,71 €	17 917 255,92 €	23 434 624,97 €	26 372 639,02 €	13%	100%

hors chik, dépenses OM = 26 345 K €, d'où + 3%

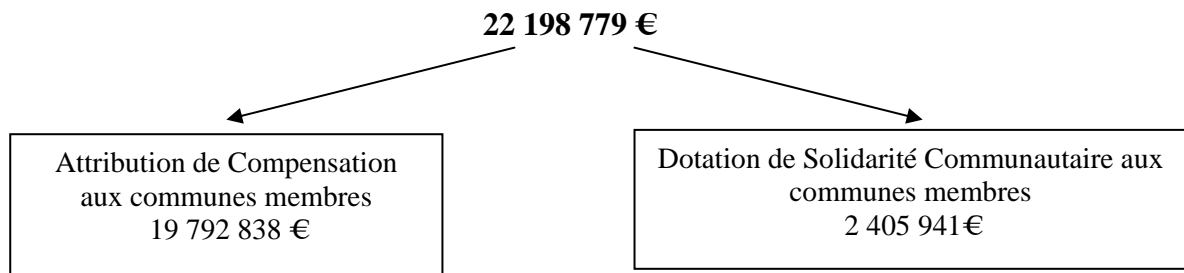
hors transaction 2005, dépenses transport = + 10%

► Un état détaillé de l'ensemble des prestations assurées aux usagers est présenté en annexe dans les rapports de gestion établis par les services gestionnaires du TCO.



2 LE REVERSEMENT DE FISCALITE AUX COMMUNES :

► Ce poste de dépenses représente un volume budgétaire de 22 198 779 €, soit 25 % des dépenses réelles de fonctionnement de 2006 et se répartit comme suit :



	2002	2003	2004	2005	2006	Evolution 06/05	Evolution 06/02
Reversement de fiscalité dont,	21 599 787 €	21 799 880 €	22 114 445 €	22 156 238 €	22 198 779 €	0,20%	3%
-Attribution de compensation	19 512 582 €	19 512 582 €	19 792 838 €	19 792 838 €	19 792 838 €	-	1,40%
-DSC	2 087 205 €	2 287 298 €	2 321 607 €	2 363 400 €	2 405 941 €	1,80%	15%
DSC du TCO/hab	11,50 €/hab	12,60 €/hab	13 €/hab	13 €/hab	13 €/hab		
Moyenne nationale des CAgglo		26 €/hab	24 €/hab	30 €/hab			

Le différentiel des AC entre 2004 et 2003 correspond à une partie de la compétence « Politique de la ville » retournée aux communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

3 LES FRAIS DE STRUCTURE : 9 945 522,29 €

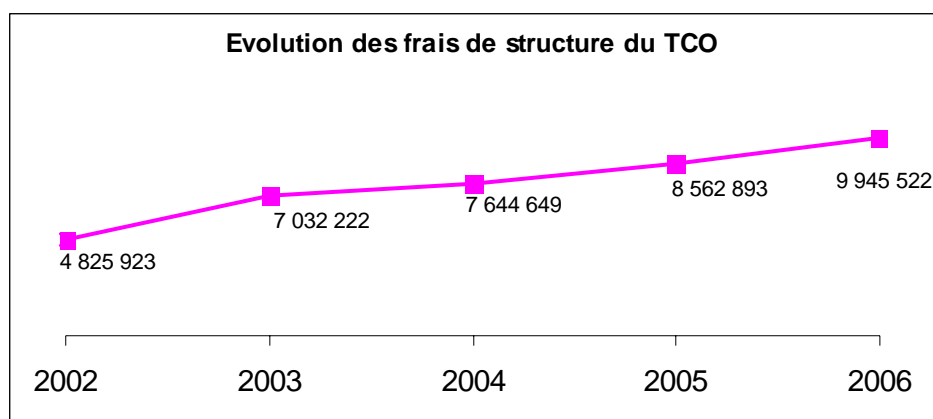
► Ce poste de dépenses d'un montant de **9 945 522,29 € (hors frais financiers)** représente **11 % des dépenses réelles de fonctionnement du TCO en 2006 :**

↪ Charges de personnel = 6 194 687,19 € soit 7 % des dépenses réelles de fonctionnement (y compris la régie environnement)

↪ Frais de centre relatifs au fonctionnement de la structure = 2 844 378,85 € (siège, parc auto et informatique...)

↪ Poste des élus (indemnités, ...) = 906 456,25 €

	2002	2003	2004	2005	2006	Evolut° 06/05	Evolut° 06/02
Frais de structure	4 825 922,83 €	7 032 221,54 €	7 644 649,33 €	8 562 892,52 €	9 945 522,29 €	16%	124%
-Charges de personnel moyenne nationale	2 570 320,08 €	3 871 930,65 €	4 362 079,67 €	5 440 370,99 €	6 194 687,19 €	14% 19%	141%
-Poste des élus	840 497,23 €	878 475,98 €	915 012,63 €	917 879,74 €	906 456,25 €	-1%	8%
-Fonctionnement divers	1 415 105,52 €	2 281 814,91 €	2 367 557,03 €	2 204 641,79 €	2 844 378,85 €	29%	165%
Frais de structure /hab	26 €/hab	38 €/hab	41 €/hab	45 €/hab	53 €/hab		
charges de personnel/hab moyenne nationale	14 €/hab	21 €/hab	24 €/hab	29 €/hab	33 €/hab		

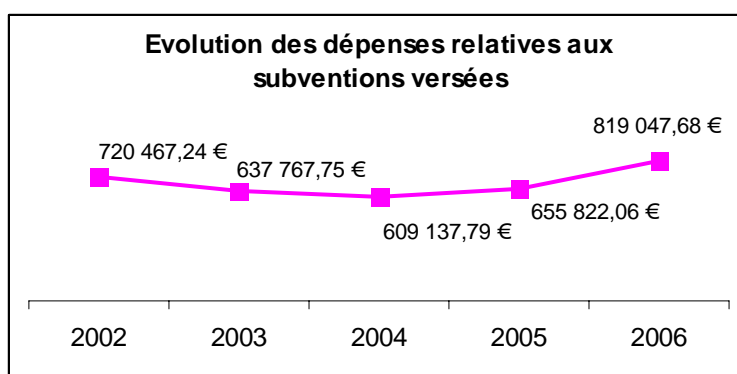


4

LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE : 819 047,68 €

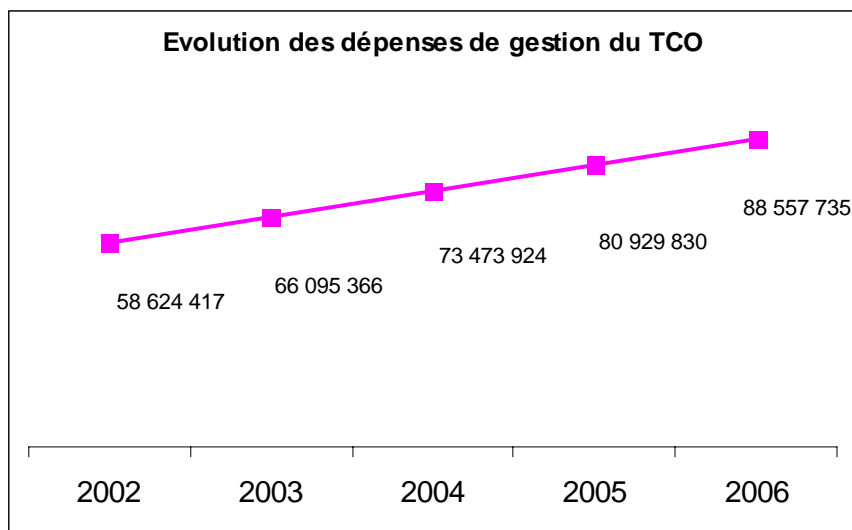
Ces subventions s'inscrivent dans le cadre des compétences dévolues au TCO et représentent 1 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors les subventions octroyées aux associations oeuvrant en matière d'environnement : 779 206,30 € & de transport : 459 400,48 €).

	2002	2003	2004	2005	2006	Evolut° 06/05	Evolut° 06/02
Subventions octroyées par le TCO	720 467,24 €	637 767,75 €	609 137,79 €	605 822,06 €	819 047,68 €	35%	14%

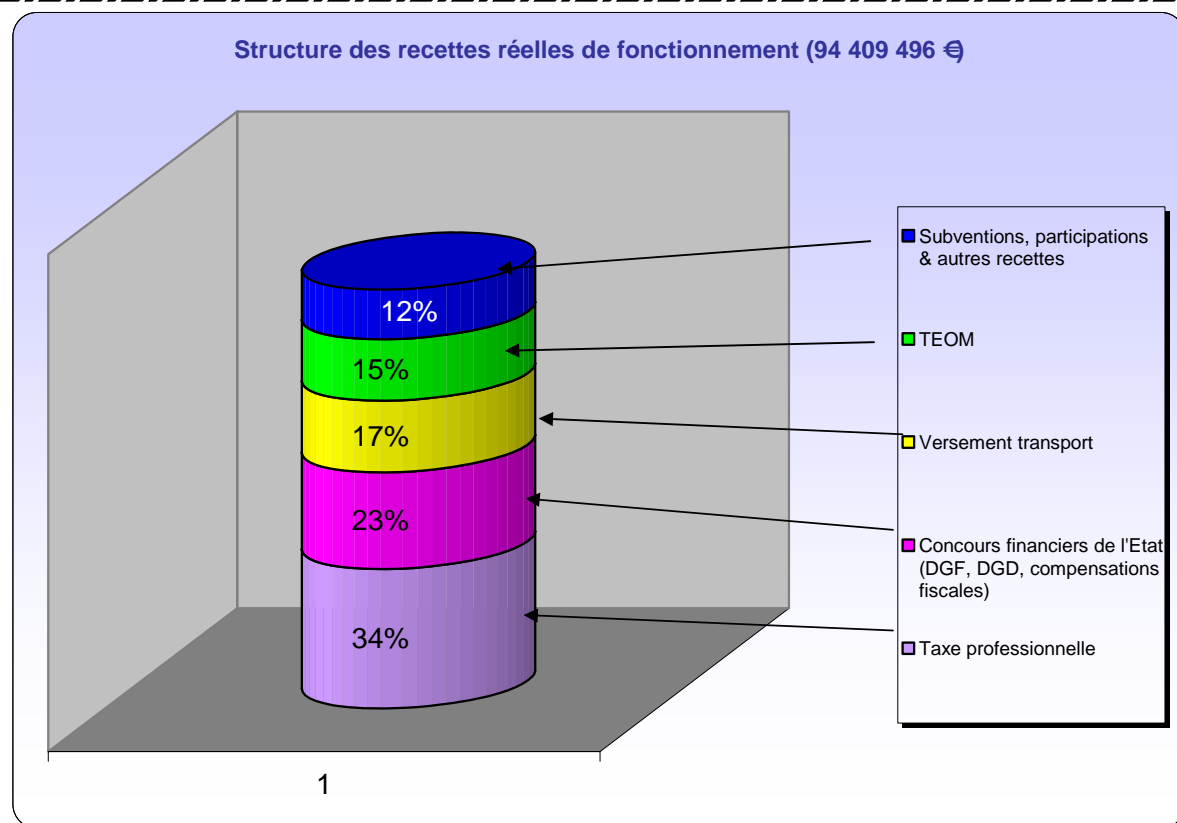
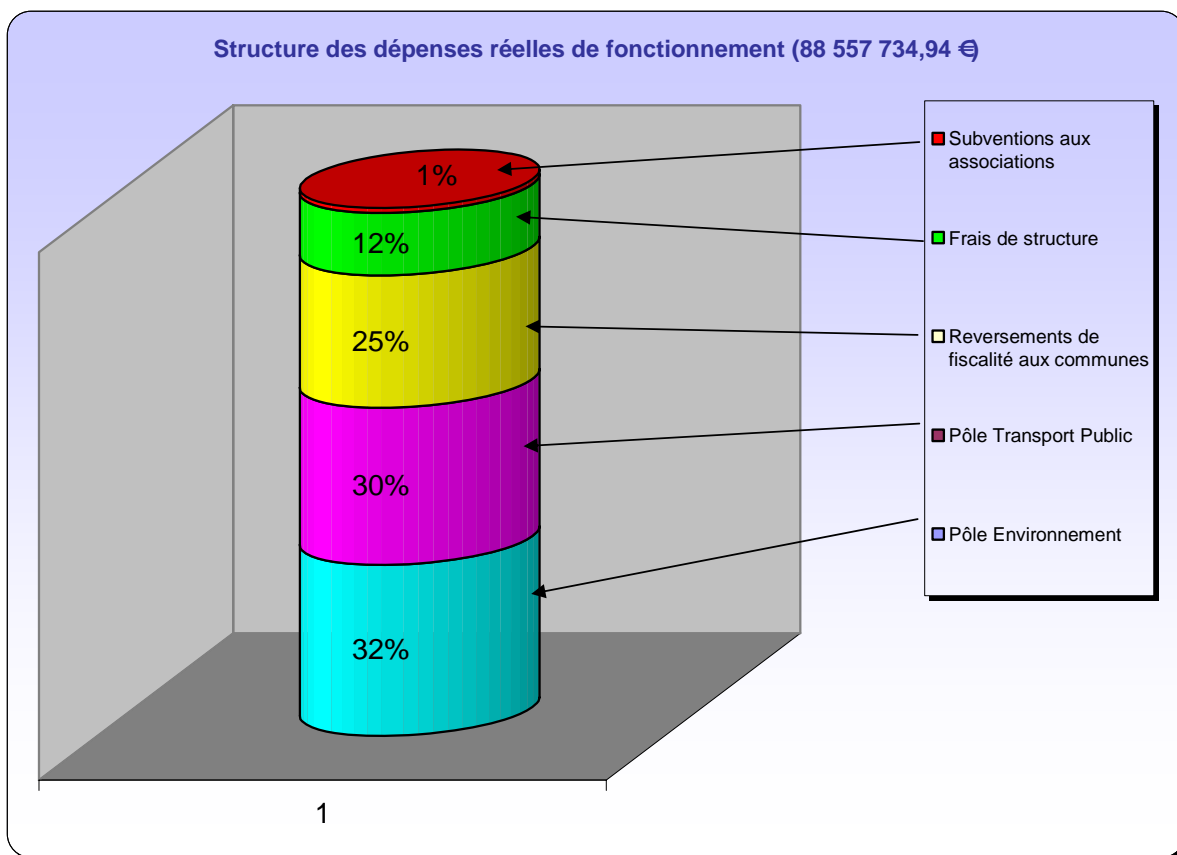


EVOLUTION DES DEPENSES DE GESTION DU TCO

Dépenses de gestion	2002	2003	2004	2005	2006	Evolut° 06/05	Evolut° 06/02
Pres° de services aux usagers	31 478 240	36 618 493	42 965 693	49 108 856	55 082 343	12%	75%
dont :							
<i>collecte & traitement des om + fourrières</i>	18 322 537	19 875 684	25 048 437	25 674 231	28 709 704	12%	57%
<i>* transports publics & scolaires</i>	13 155 703	16 746 310	17 917 256	23 434 625	26 372 639	13%	100%
Revt de fiscalité aux communes	21 599 787	21 799 880	22 114 445	22 156 238	22 198 779	-	3%
Frais de structure dont :	4 825 923	7 035 723	7 644 649	8 562 893	9 945 522	16%	106%
<i>* Frais de personnel</i>	2 570 320	3 871 930	4 362 080	5 440 371	6 194 687	14%	141%
<i>* Frais de siège</i>	2 255 603	3 163 793	3 282 570	3 122 522	3 750 835	20%	66%
Frais financiers				319 607	512 043	60%	
Sub. aux org de droit privé dont :	720 466	637 768	609 138	782 237	819 048	5%	14%
<i>* subventions aux associations</i>				655 822	819 048	25%	
<i>* subventions d'équipement</i>				126 415			
Fonds de concours aux communes			140 000				
TOTAL	58 624 416	66 091 864	73 473 925	80 929 830	88 557 735	9%	51%



TCO - EXERCICE 2006 - SECTION DE FONCTIONNEMENT



II – SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Reports de dépenses
2002	8 530 758,79 €	1 892 775,95 €	22 %	1 828 070,49 €
2003	14 214 567,06 €	7 710 971,79 €	54 %	1 687 391,06 €
2004	33 151 214,62 €	19 110 073,27 €	57 %	7 925 004,97 €
2005	37 434 357,63 €	22 525 037,03 €	60 %	8 507 701,54 €
2006	29 643 256,14 €	20 278 154,43 €	68 %	4 245 924,54 €

A] **Les dépenses d'Investissement du Compte Administratif 2006 :**

La section d'investissement débouche sur une **réalisation budgétaire de 20 278 154,43 €** se décomposant comme suit :

- mouvement d'ordre : 2 138 466,93 €(sans mouvements de trésorerie);
- mouvement réel : 18 139 687,50 €

➔Le volume consacré aux **études sectorielles** représente une **enveloppe de 1 498 257,86 €**, soit 8 % des dépenses réelles d'investissement réalisées. La répartition par pôle de compétence est la suivante :

- Pôle économique : 474 052,16 €;
- Pôle aménagement : 300 616,49 €;
- Pôle environnement : 168 613 €;
- Politique de la ville : 127 022,95 €;
- Pôle transport : 120 811,21 €;
- Pôle administration générale : 46 524,80 €;
- Pôle culture et sport : 36 142,17 €;

➔Par domaine de compétence, la répartition des principales opérations pour 2006 est la suivante :

☉ *Pôle Economique & touristique* = 6 796 009,62 €correspondant principalement à :

- l'aménagement des deux premières zones d'activité du TCO (4 290 591,11 €) ;
- la participation du TCO à l'aménagement de la ZAC environnement (2 000 000 € correspondant à une avance de trésorerie à la SODIAC).

- ☉ *Pôle Environnement* = 1 901 015,42 € correspondant principalement à :
 - acquisition d'équipements pour la collecte sélective (bio composteurs, bornes à verre et bacs roulants : 970 814,39 €) ;
 - aménagement du centre de propreté de la Possession (509 109,54 €) ;
 - acquisition d'un chargeur broyeur pour la plate forme de compostage du Port (234 476 €).

- ☉ *Pôle Aménagement* = 1 493 506,90 €:
 - opération de soutien à la rénovation de l'habitat (887 776,24 €) ;
 - acquisition foncière pour l'exercice des compétences (206 945,70 €).

➔ **Par conséquent, sur la base des mouvements réels (hors reports), le taux de réalisation s'élève à 61%.**

Un état détaillé des opérations réalisées est intégré dans l'analyse sectorielle présentée en annexe.

2002	2003	2004	2005	2006	Evolution 06/05
1 641 545,01 €	3 866 377,98 €	12 341 974,99 €	11 249 169,66 €	12 639 687,50 €	+12%

B] Financement des dépenses d'Investissement du Compte Administratif 2006 :
--

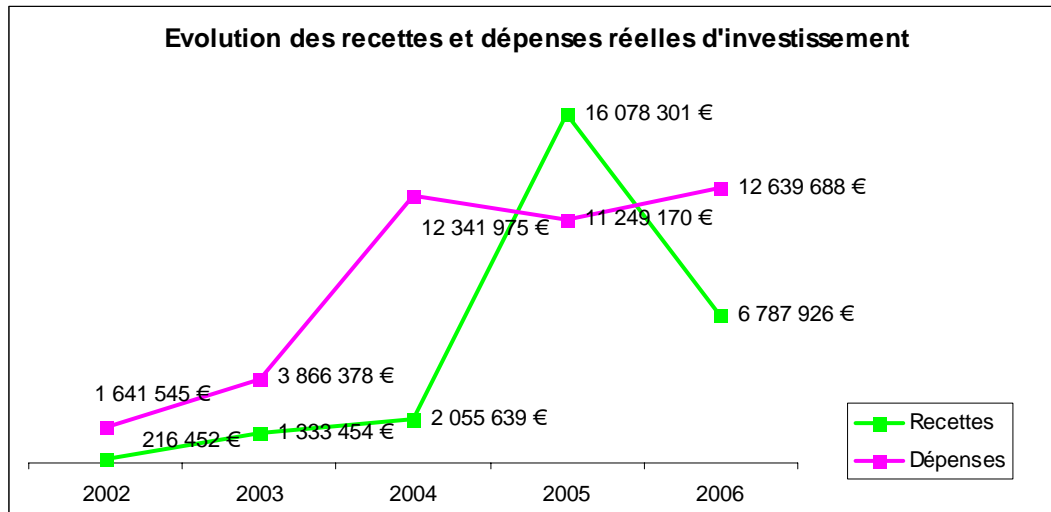
Compte tenu du montant des dépenses réalisées, les recettes réelles d'investissement (6 787 925,67 €) sont les suivantes :

- Emprunts: 1 000 000 €
- Subventions obtenues pour les opérations d'investissement : 2 594 318,38 €
- Remboursement des avances de trésorerie par la SODIAC et les PLIE : 2 325 840 €
- Dotations (FCTVA) : 867 767,29 €

➔ Il est à noter que suite aux **premiers emprunts contractés en 2004**, la charge d'annuité au titre de 2006 s'élève à 1 335 743,20 €(intérêt + capital).

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU TCO

2002	2003	2004	2005	2006
216 451,59 €	1 333 454,14 €	2 055 639,22 €	16 078 300,54 €	6 787 925,67 €



➔ En dernier lieu, le tableau ci-dessous donne la quote part des subventions dans le plan de financement des opérations d'investissement :

	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne
Taux moyen de subvention	23%	22%	15%	33%	28%	24%
Recettes d'invest. encaissées	216 451,59	571 655,45	1 522 028,51	1 557 114,79	2 594 318,38	
Dépenses d'équipement (h)	936 326,44	2 610 578,64	9 833 050,02	4 656 988,58	9 226 399,02	

(h) comptes 20+21+23

En intégrant les restes à réaliser, le taux moyen de subvention pour 2006 est de 53 %

ENCOURS DE DETTE DU TCO

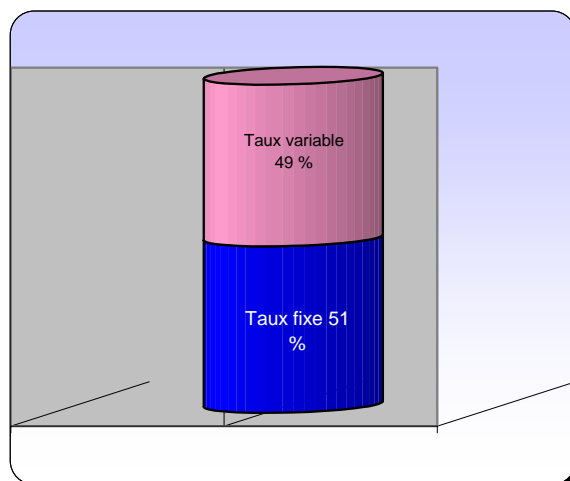
	2004	2005	2006
Encours au 01/01		3 900 000,00	16 300 492,29
Remboursement	-	819 114,88	1 335 744,18
<i>Dont :</i>			
<i>Capital</i>		499 507,71	823 700,98
<i>Intérêts</i>		319 607,17	512 043,20
<i>Emprunt tiré dans l'année</i>	3 900 000,00	12 900 000,00	1 000 000,00
Encours au 31/12	3 900 000,00	16 300 492,29	16 476 791,31
Encours/habitant	21 €	88 €	87 €

Répartition de l'encours au 31/12/2006 :

* Taux fixe =	8 363 333,31
* Taux variable =	8 113 458,00
	16 476 791,31

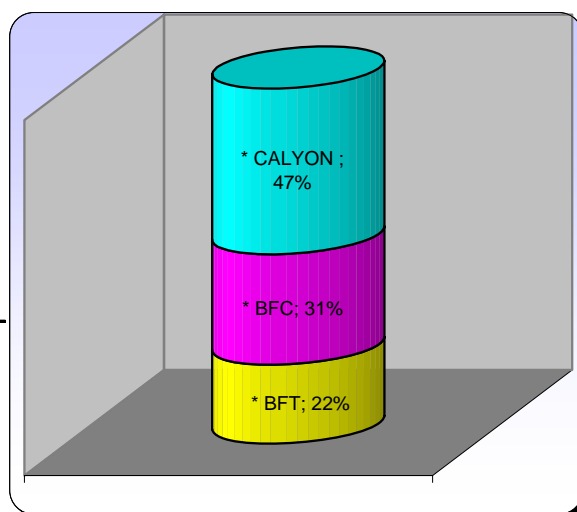
* (a) taux fixe : 3,63 % & 3,88 %

* taux variable + marge de 0,06 centimes
+ marge de 0,18 centimes



Répartition par banque :

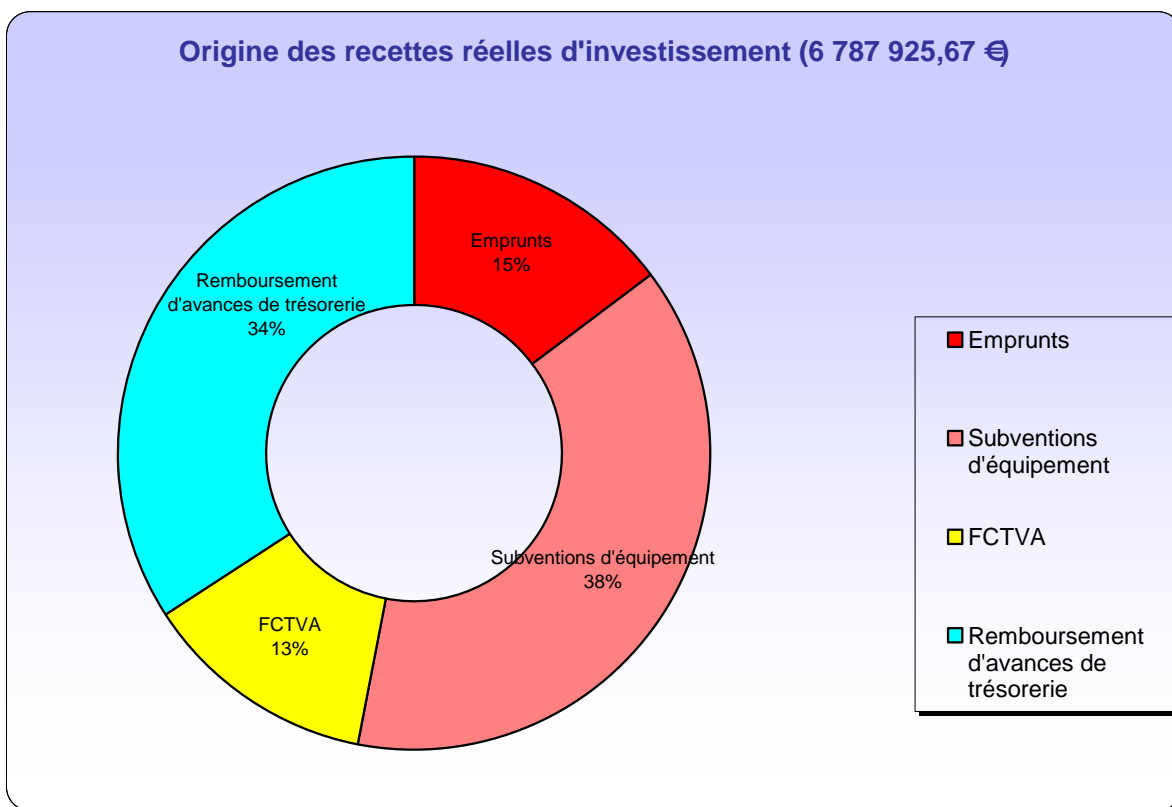
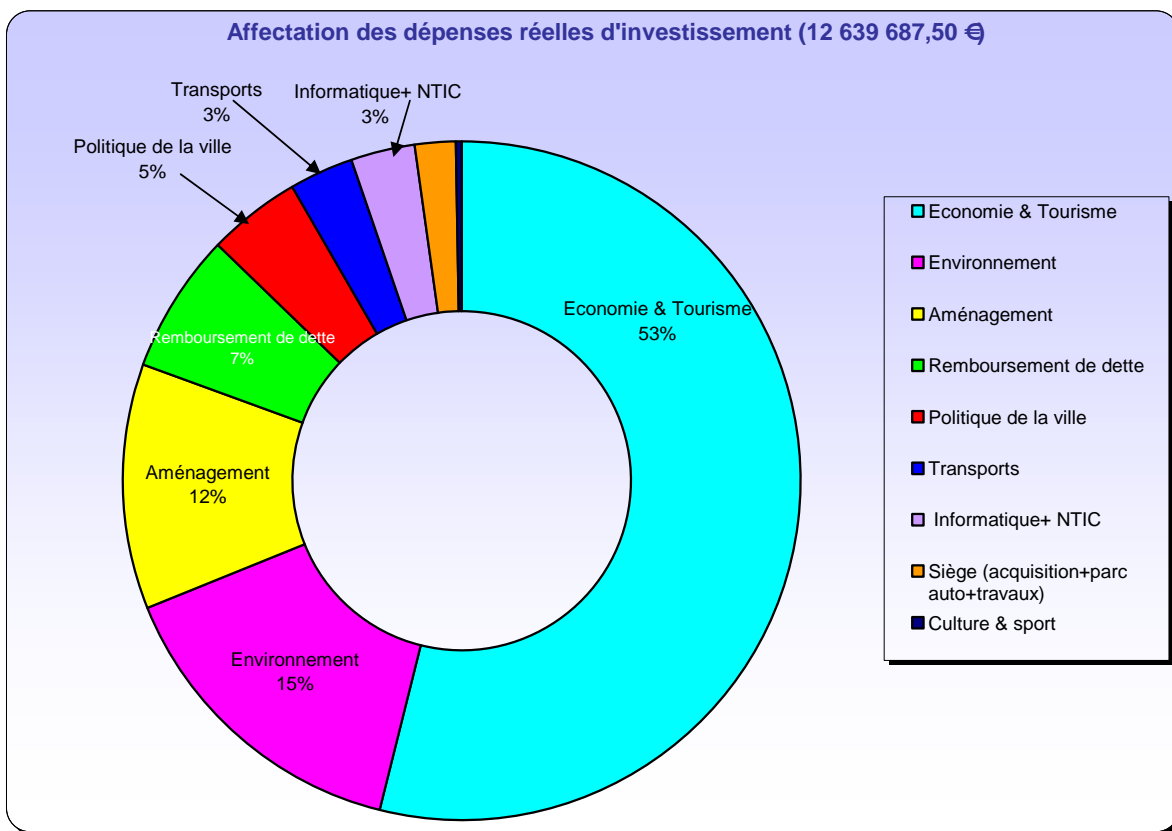
* BFT	3 659 800,00
* BFC	5 123 333,31
* CALYON	7 693 658,00
	16 476 791,31



BFT (Groupe Crédit Agricole)

CALYON (Crédit Agricole)

TCO - EXERCICE 2006 - SECTION D'INVESTISSEMENT
(Hors gestion active de la dette)



Par conséquent, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur les points suivants :

- l'adoption du Compte de Gestion 2006 du comptable du TCO (qui dégage en effet le même résultat excédentaire),

- l'adoption du Compte Administratif 2006 du TCO,

- l'affectation du résultat excédentaire dégagé sur l'exercice 2006 soit 5 878 768,30 € comme suit :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 976 649,31 €(compte 1068);
- le solde, soit 3 902 118,899 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

La maquette réglementaire du compte administratif 2006 ainsi que le compte de gestion du receveur sont consultables en séance.

TCO-CA 2006 - Tableau synthétique budgétaire

RECETTES

	2 0 0 2	2 0 0 3	2 0 0 4	2 0 0 5	2 0 0 6	Variation 2006/2005
Recettes réelles de fonctionnement	60 970 381,82	69 900 175,34	78 040 159,53	81 747 761,37	94 409 496,37	15%
* TPU : Produit de la fiscalité directe	31 079 517,66	34 274 092,00	35 068 964,00	37 609 444,00	40 625 540,15	8%
dont : TPU + Compensations fiscales	30 940 314,66	34 181 666,00	35 046 624,00	37 276 449,00	40 304 618,00	8%
Fiscalité reversée	139 203,00	92 426,00	22 340,00	332 995,00	320 922,15	-4%
* TEOM	9 500 000,00	10 069 407,00	11 234 928,00	12 763 807,00	13 988 142,00	10%
* DGF	9 370 007,00	9 786 760,00	10 348 963,00	10 037 719,00	10 589 800,00	6%
* Versement transport perçu	6 914 545,56	7 385 918,74	7 648 611,04	9 348 734,74	16 300 544,80	74%
* Subventions et participations	2 001 347,05	1 219 043,34	4 752 658,71	4 753 128,01	4 882 242,36	3%
* DGD scolaires & urbaines	2 104 964,55	1 619 518,79	4 451 774,03	2 919 549,30	2 946 633,02	1%
* Autres recettes de gestion		1 858 450,49	3 011 727,26	3 570 549,85	3 612 861,05	1%
* Produits exceptionnels		3 686 984,98	1 522 533,49	744 829,47	1 463 732,99	97%
Recettes réelles d'investissement	216 451,59	1 333 454,14	2 055 639,22	16 078 300,54	12 287 925,67	-24%
FCTVA		395 644,69	207 770,71	1 295 345,75	867 767,29	
Remboursement d'avances de trésorerie		366 154,00	325 840,00	325 840,00	2 325 840,00	
Subventions d'équipement	216 451,59	571 655,45	1 522 028,51	1 557 114,79	2 594 318,38	67%
Emprunts				12 900 000,00	1 000 000,00	
Gestion active de la dette					5 500 000,00	

DEPENSES

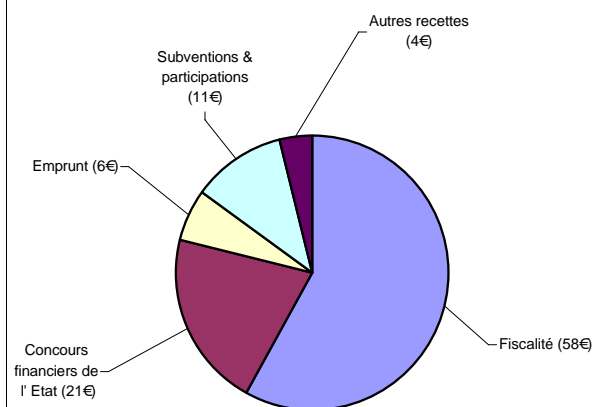
	2 0 0 2	2 0 0 3	2 0 0 4	2 0 0 5	2 0 0 6	Variation 2006/2005
Affectation des dépenses réelles d'investissement	1 629 508,85	3 094 518,34	9 464 047,11	10 289 342,64	18 139 687,50	76%
* Pôle Economie & Tourisme	12 036,16	800 763,62	2 877 927,88	959 827,02	6 796 009,62	608%
* Gestion active de la dette					5 500 000,00	
* Pôle Environnement	733 163,09	334 563,33	3 313 340,84	4 664 417,12	1 901 015,42	-59%
* Pôle Aménagement	15 492,70	825 895,87	476 075,00	1 538 052,47	1 493 506,90	-3%
* Remboursement du capital de la dette				499 507,71	823 700,98	65%
* Pôle Politique de la ville		491 773,14	549 945,34	634 386,64	584 483,83	-8%
* Pôle Informatique + NTIC	143 367,12	146 321,39	336 870,45	147 473,87	392 553,04	166%
* Pôle Transport public	294 862,11	740 046,20	172 965,41	2 595 311,93	365 125,31	-86%
* Siège (acq.+parc auto+travaux+police interco)	442 623,83	527 014,43	4 438 732,70	153 984,38	238 589,14	55%
* Pôle Culture & sport		28 903,98	139 678,93	56 208,52	44 703,26	-20%
* Autres			36 438,44			

	2 0 0 2	2 0 0 3	2 0 0 4	2 0 0 5	2 0 0 6	Variation 2006/2005
Dépenses réelles de fonctionnement	58 624 417,59	66 095 366,93	73 473 924,92	80 929 830,36	88 557 734,94	9%
* Prestations de services aux usagers	31 478 240,52	36 621 995,64	42 965 692,80	49 108 855,61	55 082 342,70	12%
dont : * Environnement (col. & trait. OM, fourrière)	18 322 537,53	19 875 684,93	25 048 436,88	25 674 230,64	28 709 703,68	12%
* Transports publics urbains & scolaires	13 155 702,99	16 746 310,71	17 917 255,92	23 434 624,97	26 372 639,02	13%
* Reversements fiscalité aux communes	21 599 787,00	21 803 382,00	22 114 445,00	22 175 130,00	22 198 779,00	0%
* Frais de structure	4 687 917,69	6 812 526,23	7 644 649,33	8 423 620,52	9 829 324,61	17%
dont principalement : Charges de personnel	2 570 320,08	3 871 930,65	4 362 079,67	5 440 370,99	6 194 687,19	14%
Poste des élus	840 497,23	878 475,98	915 012,63	917 879,74	906 456,32	-1%
Locations mobilières et immobilières	325 139,87	378 441,19	504 336,69	46 703,67	41 395,51	-11%
Gestion parc Auto	97 940,43	179 675,63	228 146,31	247 734,50	334 205,92	35%
Frais de télécommunication	81 579,78	146 766,45	200 577,98	252 121,71	315 766,69	25%
Gestion parc informatique	55 621,27	132 724,68	113 893,19	106 698,37	91 366,07	-14%
Frais de formation	23 608,74	84 463,59	82 434,38	63 115,44	57 037,55	-10%
Fournitures administratives	59 230,64	77 241,77	48 681,11	51 358,31	47 845,43	-7%
Frais de mission	16 127,54	25 533,31	47 026,78	45 804,39	53 218,66	16%
Frais de réception	37 346,23	41 047,73	12 505,23	18 879,29	28 814,50	53%
Communication du TCO		29 873,20	148 708,43	205 142,00	213 993,89	4%
Honoraires		246 091,55	245 605,85	214 084,41	406 396,16	90%
Primes d'assurance		61 514,17	44 055,82	50 339,73	114 535,37	128%
Frais d'insertion		144 180,62	153 221,78	158 157,54	282 959,82	79%
Autres	580 505,88	514 565,71	538 363,48	605 230,43	740 645,53	22%
* Subventions aux associations	720 467,24	637 767,75	609 137,79	655 822,06	819 047,68	25%
* Charges de la dette				319 607,17	512 043,20	
* Fonds de concours			140 000,00	126 415,00		
* Frais d'études et de recherche	138 005,14	219 695,31	-	120 380,00	116 197,75	-3%
dont : Etudes Finances	46 914,70	49 910,00		30 380,00	65 100,00	114%
Transports publics urbains		114 679,51		90 000,00	37 915,00	-58%
Ressources humaines					13 182,75	
Politique de la ville	81 646,25	34 933,50				
Tourisme et économie	9 444,19					
Environnement		17 446,80				
Aménagement		2 725,50				

TCO

- RAPPORT D'ACTIVITE 2006 -

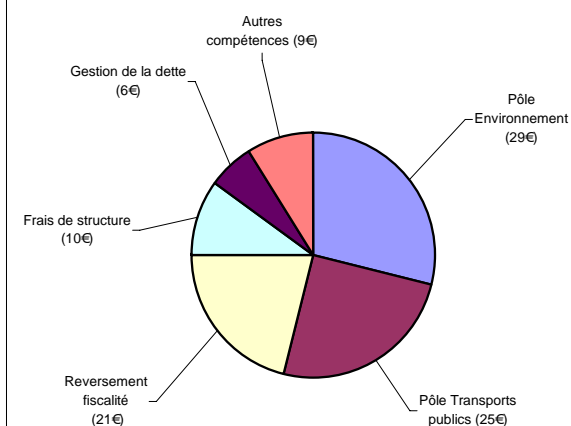
Origine des recettes



ORIGINE DES RESSOURCES Pour 100 € perçus

Recettes réelles	2002	2003	2004	2005	2006
Fiscalité (TP+TEOM+VT)	64 €	60 €	55 €	53 €	58 €
Concours financiers de l' Etat	32 €	28 €	27 €	23 €	21 €
Emprunt	-	-	5 €	13 €	6 €
Subventions & participations	4 €	6 €	11 €	10 €	11 €
Autres recettes	-	6 €	2 €	1 €	4 €
TOTAL	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €

Affectation des dépenses



AFFECTATION DES DEPENSES Pour 100 € dépensés

Dépenses réelles	2002	2003	2004	2005	2006
Pôle Environnement	31 €	29 €	31 €	32 €	29 €
Pôle Transports publics	22 €	25 €	20 €	28 €	25 €
Revt fiscalité aux communes	36 €	31 €	24 €	24 €	21 €
Frais de structure	8 €	10 €	11 €	9 €	10 €
Gestion de dette	-	-	-	1 €	6 €
Autres compétences	3 €	5 €	14 €	6 €	9 €
<i>dont pôle économique & touristiq. autres</i>	-	-	8 €	-	6 €
	-	-	6 €	-	3 €
TOTAL	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €

GRILLE D'ANALYSE - POSITIONNEMENT DU TCO

	TCO 2002	TCO 2003	TCO 2004	TCO 2005	TCO 2006	Moy CA Métropole (2004) (a)
● FISCALITE						
Taux de Taxe Professionnelle	15,61%	15,90%	16,30%	16,74%	17,38%	17,16%
Bases nettes Taxe Prof/hab	821 €	888 €	914 €	922 €	952 €	1 556 €
Produit fiscal/hab (compensat.comprises)	171 €	189 €	193 €	201 €	213 €	270 €
TEOM perçue/hab. (b)	53 €	55 €	62 €	69 €	74 €	77 €
Dotation de Solidarité versée/hab.	12 €	12 €	13 €	13 €	13 €	20 €
Poids de la fiscalité TP/recettes de fonct. (indicateur d'indépendance financière)	51%	51%	45%	46%	43%	52%
● DGF	52 €/hab.	54 €/hab.	56 €/hab.	54 €/hab.	56 €/hab.	42 €/hab.
● Versement transport perçu/hab. (b)	38 €/hab.	40 €/hab.	42 €/hab.	50 €/hab.	86 €/hab.	71 €/hab.
	TCO 2002	TCO 2003	TCO 2004	TCO 2005	TCO 2006	Moy CA Métropole (2004) (a)
II- ANALYSE FINANCIERE						
Affecta° par le TCO des ressources de la Taxe Prof						
Reversement de fiscalité aux communes membres	70%	64%	63%	59%	55%	65%
TP affectée à l'exercice des compétences par le TCO	30%	36%	37%	41%	45%	35%
● Dépenses de personnel	14 €/hab.	21 €/hab.	24 €/hab.	29 €/hab.	33 €/hab.	56 €/hab.
Dépenses de personnel/ dépenses nettes de gestion (hors revers.fiscalité aux communes)	7%	9%	9%	10%	9%	12%
● Dépenses d'équipement	8 €/hab.	16 €/hab.	80 €/hab.	27 €/hab.	44 €	71 €/hab.
● Epargne nette (capacité d'autofinancement)	2 345K €	3 804 K €	4 566 K €	318 K €	5028 K €	
Taux d'épargne nette (c)	6%	8%	8%	1%	5%	17% (c)

Population 2006 = 189 255 habitants

(a) sources statistiques ADCF/Dexia 2004

(b) source ADCF/DEXIA budgets annexes C.Agglo

(c) Epargne/recettes réelles de fonctionnement net des reversements de fiscalité

ANNEXE

PÔLE ANALYSE & PROSPECTIVE

FISCALITE 2006 DU TCO

ELEMENTS DE SYNTHESE (*)

() Sources : Services Fiscaux DGI – Fichiers 2006*

TERRITOIRE DE LA COTE OUEST

Tranche par cotisation 2006

Cotisation TP

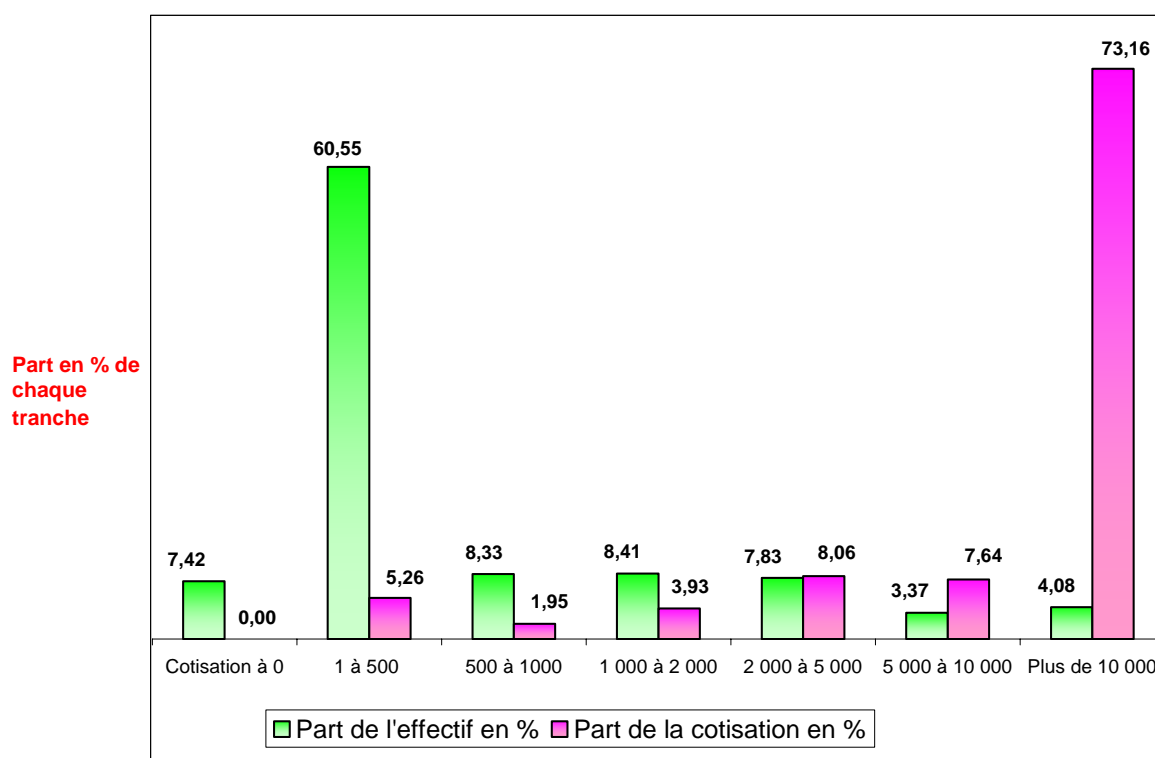
$$\text{Cotisation TP} = \text{Base nette} \times \text{Taux TP}$$

C'est la recette fiscale de taxe professionnelle qui revient au TCO

Pour chaque tranche de cotisation TP, le tableau présente le nombre de redevables ainsi que la somme des cotisations perçues par le TCO.

Tranche de cotisation en €	Nombre de redevables	Cotisation TCO 2006
Cotisation à 0	758	0 €
de 1 à 500	6 185	1 648 311 €
de 500 à 1 000	851	609 415 €
de 1 000 à 2 000	859	1 231 347 €
de 2 000 à 5 000	800	2 526 246 €
de 5 000 à 10 000	344	2 394 754 €
Plus de 10 000	417	22 920 493 €
Somme	10 214	31 330 566 €

Pour chaque tranche de cotisation TP, le graphique présente le pourcentage du nombre de contribuables compris dans cette tranche et le pourcentage du total de la cotisation TP.



TCO

Année	Nombre de redevables	Base Nette	Cotisation TCO	Montant total TP (*)	Evolution cotisation TCO
2002	7 950	147 776 807	23 068 220	39 384 290	
2003	8 436	161 465 858	25 677 525	43 695 481	11%
2004	8 851	166 178 560	27 084 026	45 384 094	5%
2005	9 537	170 882 041	28 608 135	47 624 102	6%
2006	10 214	180 263 646	31 330 566	50 563 482	10%

(*) versé au profit du département, de la région, de la CCIR, de la Chambre des métiers + TSE
+ dotation de péréquation

PAR COMMUNE

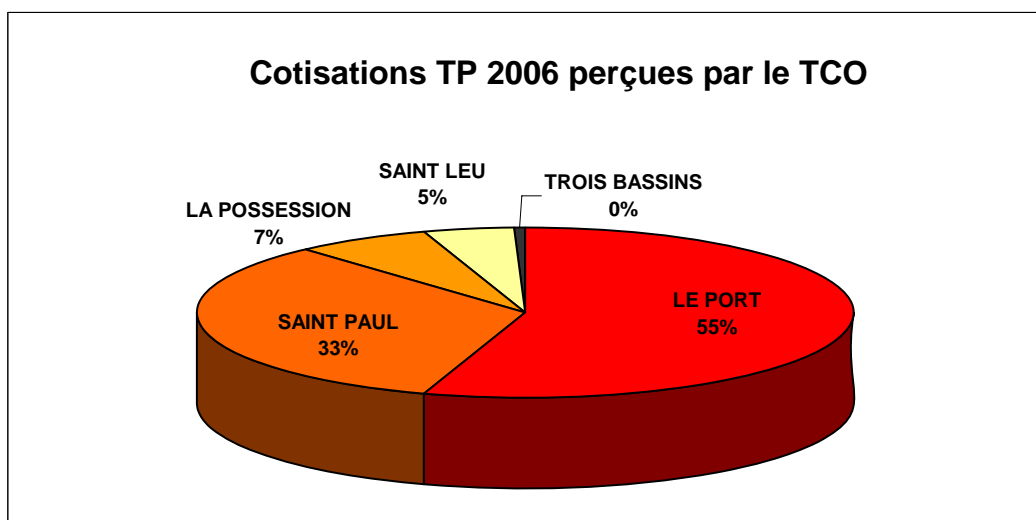
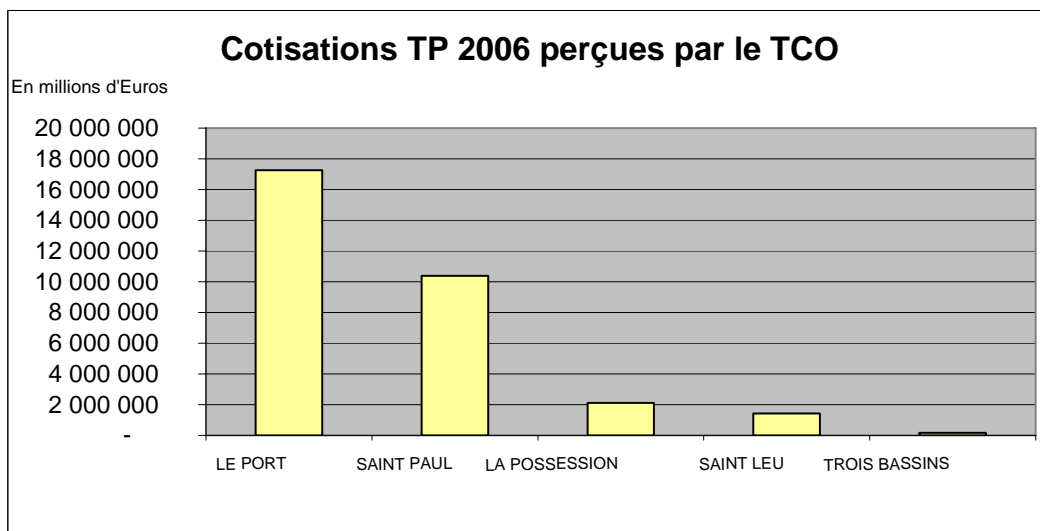
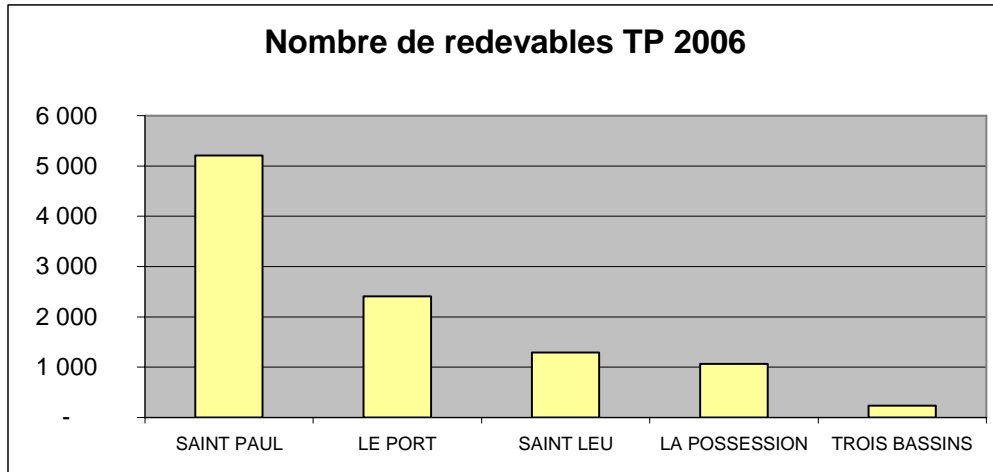
2002				
	Nombre de redevables	Base Nette	Cotisation TCO	Montant total TP (*)
LA POSSESSION	820	12 820 610	1 388 493	2 840 725
LE PORT	1 896	85 797 031	12 560 656	22 256 253
SAINT LEU	906	5 708 144	887 693	1 555 428
SAINT PAUL	4 142	42 843 779	8 165 402	12 587 571
TROIS BASSINS	186	607 243	65 976	144 313
TOTAL	7 950	147 776 807	23 068 220	39 384 290

2003				
	Nombre de redevables	Base Nette	Cotisation TCO	Montant total TP (*)
LA POSSESSION	862	14 690 193	1 700 957	3 391 635
LE PORT	2 064	92 564 743	13 921 471	24 544 104
SAINT LEU	978	6 984 622	1 108 386	1 926 253
SAINT PAUL	4 339	46 481 935	8 860 272	13 651 840
TROIS BASSINS	193	744 365	86 439	181 649
TOTAL	8 436	161 465 858	25 677 525	43 695 481

2004				
	Nombre de redevables	Base Nette	Cotisation TCO	Montant total TP (*)
LA POSSESSION	894	14 656 467	1 814 393	3 501 995
LE PORT	2 157	94 444 596	14 629 409	25 251 281
SAINT LEU	1 029	7 521 418	1 222 113	2 114 079
SAINT PAUL	4 575	48 698 557	9 311 661	14 300 623
TROIS BASSINS	196	857 522	106 450	216 116
TOTAL	8 851	166 178 560	27 084 026	45 384 094

2005				
	Nombre de redevables	Base Nette	Cotisation TCO	Montant total TP (*)
LA POSSESSION	1 011	13 988 299	1 851 850	3 510 164
LE PORT	2 342	98 100 772	15 706 331	26 685 946
SAINT LEU	1 146	7 659 249	1 277 652	2 185 449
SAINT PAUL	4 832	50 114 737	9 637 071	14 972 844
TROIS BASSINS	206	1 018 984	135 231	269 699
TOTAL	9 537	170 882 041	28 608 135	47 624 102

2006				
	Nombre de redevables	Base Nette	Cotisation TCO	Montant total TP (*)
LA POSSESSION	1 067	14 733 057	2 108 503	3 777 291
LE PORT	2 411	103 162 922	17 269 242	28 407 391
SAINT LEU	1 292	8 208 526	1 421 367	2 373 989
SAINT PAUL	5 208	53 081 941	10 376 989	15 713 761
TROIS BASSINS	236	1 077 200	154 465	291 050
TOTAL	10 214	180 263 646	31 330 566	50 563 482



COTISATION TP 2006 TCO PAR TRANCHE

LE PORT

Tranche de cotisation en €	Nombre de redevables	Cotisation TCO
Cotisation à 0	78	0
1 à 500	1 340	333 421
500 à 1 000	220	155 165
1 000 à 2 000	208	305 349
2 000 à 5 000	222	699 317
5 000 à 10 000	133	938 200
Plus de 10 000	210	14 837 790
Somme	2 411	17 269 242

POSSESSION

Tranche de cotisation en €	Nombre de redevables	Cotisation TCO
Cotisation à 0	82	0
1 à 500	679	153 740
500 à 1 000	68	47 801
1 000 à 2 000	91	130 952
2 000 à 5 000	71	243 965
5 000 à 10 000	35	233 631
Plus de 10 000	41	1 298 414
Somme	1 067	2 108 503

SL LEU

Tranche de cotisation en €	Nombre de redevables	Cotisation TCO
Cotisation à 0	121	0
1 à 500	851	217 741
500 à 1 000	97	71 306
1 000 à 2 000	90	124 359
2 000 à 5 000	86	259 924
5 000 à 10 000	25	173 698
Plus de 10 000	22	574 339
Somme	1 292	1 421 367

ST PAUL

Tranche de cotisation en €	Nombre de redevables	Cotisation TCO
Cotisation à 0	442	0
1 à 500	3 163	909 144
500 à 1 000	447	320 957
1 000 à 2 000	458	654 714
2 000 à 5 000	409	1 284 422
5 000 à 10 000	146	1 016 456
Plus de 10 000	143	6 191 296
Somme	5 208	10 376 989

TROIS BASSINS

Tranche de cotisation en €	Nombre de redevables	Cotisation TCO
Cotisation à 0	35	0
1 à 500	152	34 265
500 à 1 000	19	14 186
1 000 à 2 000	12	15 973
2 000 à 5 000	12	38 618
5 000 à 10 000	5	32 769
Plus de 10 000	1	18 654
Somme	236	154 465

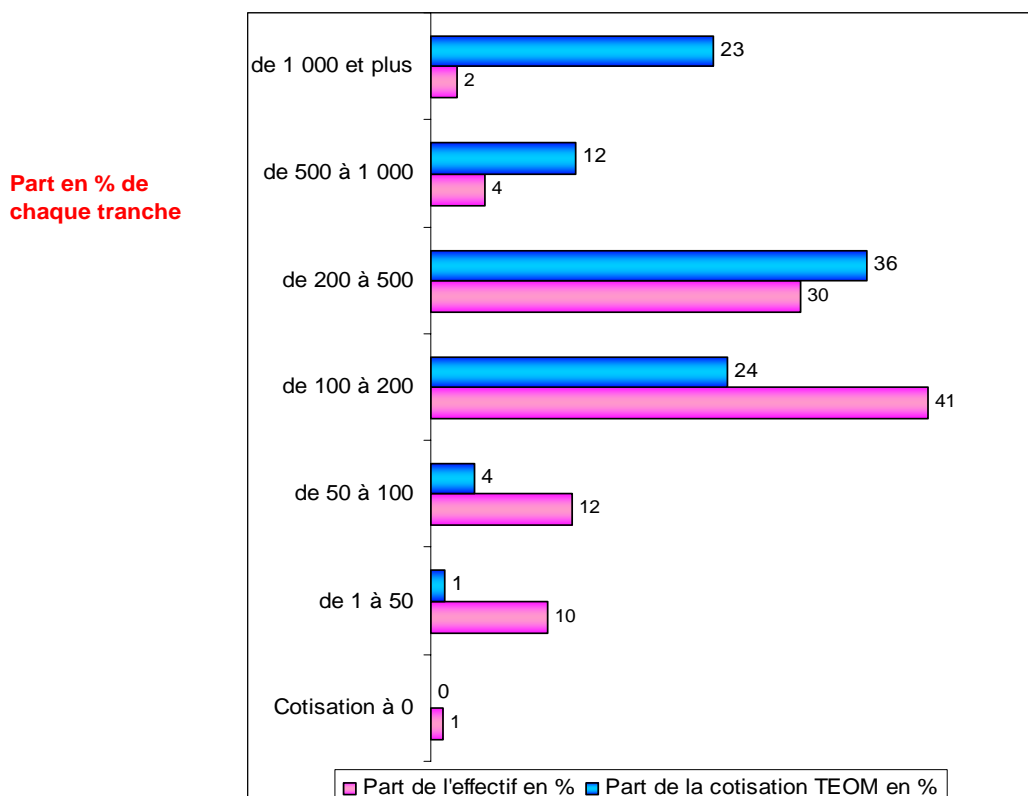
Cotisation TEOM 2006 par tranche

Pour chaque tranche de cotisation TEOM, le tableau présente le nombre de redevables ainsi que le total de la cotisation TEOM.

TCO

Tranche de cotisation TEOM en €	Nombre de bâtis	Cotisation TEOM 2006
Cotisation à 0 (*)	562	- €
de 1 à 50	5 424	154 848 €
de 50 à 100	6 548	501 590 €
de 100 à 200	23 089	3 394 274 €
de 200 à 500	17 208	4 981 251 €
de 500 à 1 000	2 479	1 648 280 €
de 1 000 et plus	1 223	3 224 561 €
Somme	56 533	13 904 804 €

Pour chaque tranche de cotisation TEOM, le graphique suivant présente le pourcentage du nombre de contribuables compris dans cette tranche et le pourcentage du total de la cotisation TEOM.



Le Port

Tranche de cotisation TEOM en €	Nombre de bâtis	Cotisation TEOM 2006
Cotisation à 0 (*)	328	- €
de 1 à 50	407	11 954 €
de 50 à 100	894	70 528 €
de 100 à 200	4 615	650 833 €
de 200 à 500	915	256 078 €
de 500 à 1 000	274	201 548 €
de 1 000 et plus	454	1 042 071 €
Somme	7 887	2 233 012 €

St Paul

Tranche de cotisation TEOM en €	Nombre de bâtis	Cotisation TEOM 2006
Cotisation à 0 (*)	91	- €
de 1 à 50	3 696	100 080 €
de 50 à 100	2 597	194 923 €
de 100 à 200	10 573	1 597 364 €
de 200 à 500	11 170	3 264 768 €
de 500 à 1 000	1 896	1 245 841 €
de 1 000 et plus	566	1 682 963 €
Somme	30 589	8 085 939 €

Possession

Tranche de cotisation TEOM en €	Nombre de bâtis	Cotisation TEOM 2006
Cotisation à 0 (*)	57	- €
de 1 à 50	299	8 749 €
de 50 à 100	576	43 922 €
de 100 à 200	2 868	440 139 €
de 200 à 500	2 939	844 465 €
de 500 à 1 000	172	110 452 €
de 1 000 et plus	140	349 044 €
Somme	7 051	1 796 771 €

St Leu

Tranche de cotisation TEOM en €	Nombre de bâtis	Cotisation TEOM 2006
Cotisation à 0 (*)	84	- €
de 1 à 50	648	22 084 €
de 50 à 100	1 788	138 200 €
de 100 à 200	4 291	606 649 €
de 200 à 500	2 043	577 719 €
de 500 à 1 000	128	84 931 €
de 1 000 et plus	59	140 105 €
Somme	9 041	1 569 688 €

Trois Bassins

Tranche de cotisation TEOM en €	Nombre de bâtis	Cotisation TEOM 2006
Cotisation à 0 (*)	2	- €
de 1 à 50	374	11 981 €
de 50 à 100	693	54 017 €
de 100 à 200	742	99 289 €
de 200 à 500	141	38 221 €
de 500 à 1 000	9	5 508 €
de 1 000 et plus	4	10 378 €
Somme	1 965	219 394 €

(*) Concerne les bâtiments et les terrains industriels, les locaux occupés par l'Etat, les départements, les communes affectés à un service public, les bâtis situés hors périmètre de collecte des ordures ménagères et les bâtis exonérés sur décision de la collectivité.

PARTIE II

RAPPORT D'ACTIVITES 2006

ANALYSES SECTORIELLES
ET RAPPORTS DE GESTION DES SERVICES

PÔLE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

La loi Barnier en date du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cette optique, la loi précise que chaque Président d'un Etablissement public de coopération intercommunale doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ». Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une validation par chaque Conseil municipal des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu de ce rapport.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré collecte, à la collecte et au traitement des déchets, mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

1. LE TERRITOIRE DESSERVI.

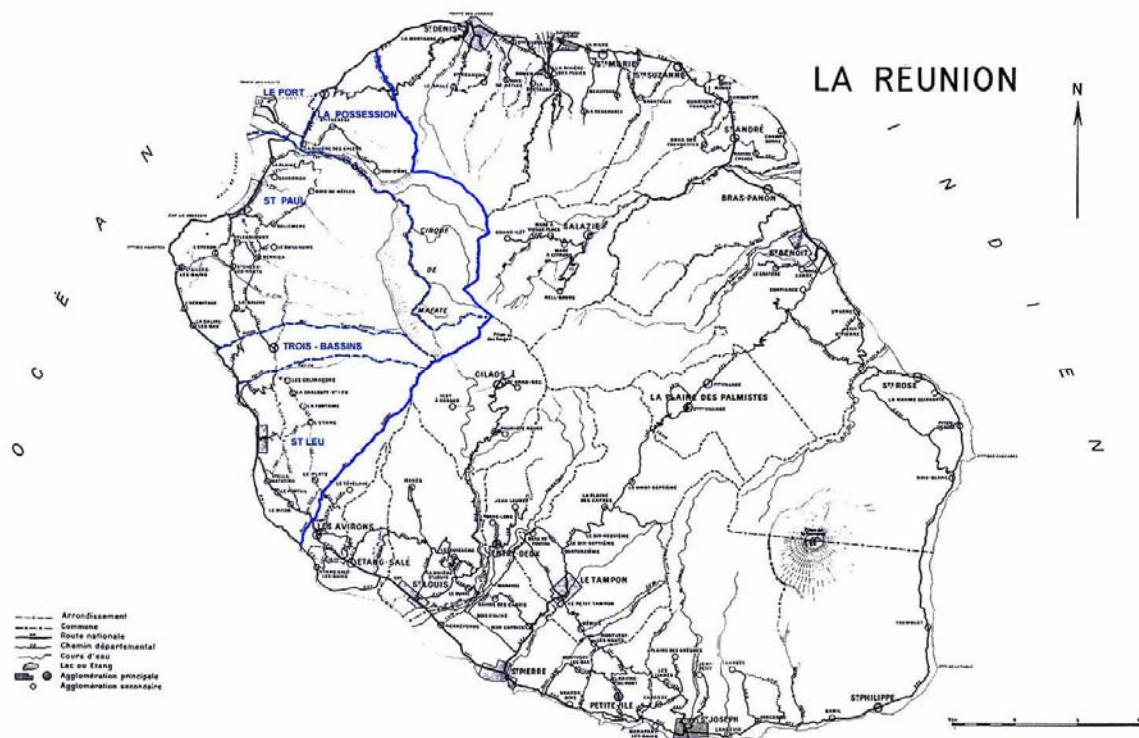
1.1. Le périmètre.

La création de la Communauté d'Agglomération du « Territoire de la Côte Ouest », qui regroupe aujourd'hui les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins, Saint-Paul (sous-préfecture de la circonscription ouest), Le Port et La Possession a été officialisée le 1^{er} janvier 2002. Le TCO compte aujourd'hui 189 255 habitants, d'après le dernier recensement effectué en 1999 par l'INSEE (communes de Trois-Bassins, Saint-Paul, Le Port et La Possession) et la mise à jour réalisée en 2006 (commune de Saint-Leu), répartis comme suit :

- Saint-Leu : 29 458 habitants (16 %) ;
- Trois-Bassins : 6 624 habitants (4 %) ;
- Saint-Paul : 88 980 habitants (47 %) ;
- Le Port : 38 675 habitants (20 %) ;
- La Possession : 25 518 habitants (13 %).

Aujourd'hui, tout le territoire du TCO est desservi par des collectes en porte-à-porte ou par points de regroupement pour les habitations difficiles d'accès. La Communauté d'agglomération exerce pour ses différentes communes membres la compétence relative à la pré collecte, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la lutte contre les dépôts sauvages.

Carte n° 1 – Périmètre de la Communauté d'agglomération « Territoire de la Côte Ouest »¹



1.2. L'organisation du service.

Le service de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes :

- la collecte en porte-à-porte et en points de regroupements ;
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries ou des bornes d'apport volontaire pour le verre.

Le service de collecte en porte-à-porte et en point de regroupement est actuellement effectué par deux prestataires privés, VEOLIA et HCE. Seuls les enlèvements de dépôts sauvages et la collecte de corbeilles à papier sont effectués directement en régie par le TCO.

Il y a cinq flux de déchets :

- les ordures ménagères ;
- les emballages recyclables en papier/carton, plastique et métal et les journaux magazines ;
- le verre ;
- les déchets végétaux ;
- et les encombrants.

¹ Source cartographique : BBJ – Etude pour la mise en place du service de pré collecte et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

La collecte sélective a débuté en 2000 sur les communes du Port et de La Possession, et en 2003 pour les trois autres communes. A la fin de l'année 2004, tous les habitants du TCO ont été desservis par la collecte sélective et dotés à cette fin d'un bac jaune, sauf ceux de Mafate. En outre, les centres-villes des communes de Saint-Paul et du Port bénéficient d'une collecte spécifique de cartons et emballages. L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée dans le tableau suivant.

Tableau n° 1 – Organisation simplifiée du service de collecte

Typologie des déchets	Dotation	Fréquences de collectes
Ordures ménagères résiduelles	Bacs roulants bleus ou verts	2 fois par semaine (C2)
Emballages et journaux magazines	Bacs roulants jaunes	1 fois par semaine à 2 fois par mois
Verre	Bornes d'apport volontaire	Mise en place progressive sur l'ensemble du territoire. Collectes effectuées sur ordre de service de vidage.
Déchets végétaux	Présentation en vrac	1 à 4 fois par mois
Encombrants	Présentation en vrac	1 à 2 fois par mois

2. LA PRECOLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES DECHETS RECYCLABLES.

L'ensemble des usagers du TCO est collecté mécaniquement et possède à cet effet un bac roulant hermétique dont le volume varie en fonction de la taille du ménage et de la fréquence des collectes.

Jusqu'au 31 décembre 2006 le TCO disposait de deux contrats pour la pré collecte par bacs roulants. Ces prestations étaient assurées par la même Société, *La Réunion Villes Propres* (LRVP) :

- Un contrat de location – maintenance avec la dotation initiale et la maintenance du parc pour les bacs OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, et d'acquisition – maintenance pour les bacs de CS (Collecte Sélective) sur l'ensemble du TCO,
- Un contrat concernant les communes du Port et de La Possession et comprenant une prestation de maintenance.

A partir du 1^{er} avril 2006, un nouveau marché d'une durée d'un an a été signé avec LRVP, il s'agit d'un contrat d'acquisition de bacs OM et CS sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu, Trois-Bassins.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le marché d'acquisition sur les communes du Port et de La Possession a été déclaré infructueux, de même que le marché de maintenance global pour les 5 communes. Ces marchés ont fait l'objet de marchés en procédure adaptée avec La société LRVP.

Les règles de dotation : il convient de préciser que tous les usagers du TCO ne sont pas assujettis aux mêmes règles en ce qui concerne les bacs de collecte sélective, compte tenu des différences de fréquence des collectes. En effet, les usagers collectés 2 fois par mois en CS (C0.5) peuvent, sur demande, se voir attribuer un bac de 240 litres, pour les autres usagers, les règles de dotation sont reprises dans le tableau ci dessous.

Tableau n° 2 – Règles de dotation des bacs roulants pour la collecte sélective

Nombre de personnes par foyer	Règles de dotation
1 à 6 personnes	120 litres
7 à 9 personnes	180 litres
A partir de 10 personnes	240 litres

En ce qui concerne les bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles, les coloris de bacs divergent selon les communes : bac bleu et couvercle bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins et bac vert à couvercle vert pour les communes du Port et de La Possession.

Les règles de dotation en bacs OM sont identiques pour tous les usagers du TCO.

Tableau n° 3 – Règles de dotation en bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles

Nombre de personnes par foyer	Règles de dotation
1 à 4 personnes	120 litres
5 personnes	140 litres
6 à 7 personnes	180 litres
8 à 9 personnes	240 litres
Plus de 10 personnes	340 litres

Fin 2006, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO représente 119 042 unités, dont 64 671 bacs d'ordures ménagères et 54 371 bacs de collecte sélective.

Tableau n° 4 – Litrages 2006 de bacs CS et OM par commune

Bacs CS	Litrages 2006	Litr/hab 2006
Le Port	878140	22,71
La Possession	842240	33,01
Saint-Paul	3820060	42,93
Saint-Leu	1207360	40,99
Trois-Bassins	285120	43,04
Total TCO	7032920	37,16
Bacs OM	Litrages 2006	Litr/hab 2006
Le Port	1625700	42,03
La Possession	1245400	48,80
Saint-Paul	5581520	62,73
Saint-Leu	1534940	52,11
Trois-Bassins	359460	54,27
Total TCO	10347020	54,67

3. LA COLLECTE.

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte-à-porte sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès. Pour ces dernières, la collecte s'effectue en points de regroupement. Il en existe **108**, répartis de la manière suivante : 35 sur Saint-Leu, 17 sur La Possession, 12 sur Trois-Bassins et 41 sur Saint-Paul.

Outre la collecte en porte-à-porte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets dans les déchèteries mises à leur disposition (pour les déchets végétaux, encombrants et recyclables uniquement). Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

En vue d'assurer sa mission de collecte des déchets, le TCO dispose de plusieurs contrats, avec la société VEOLIA, et la société HCE.

Ces contrats de collecte permettent au TCO d'assurer un service sur l'ensemble du territoire, tant pour les particuliers que pour les non ménages à l'exception de certaines zones d'activités et artisanales.

Sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, un marché de collecte signé le 1^{er} octobre 2000 pour le compte de la Communauté de Communes de la Côte Ouest (CCCO), devenue depuis le TCO, avec la Société VEOLIA englobant les prestations de collecte d'Ordures Ménagères, de Collecte Sélective, d'encombrants et de déchets végétaux, avait été conclu pour une durée de cinq ans et devait prendre fin au 31 décembre 2005. Ce marché a été prolongé pour une durée de trois mois et s'est donc terminé effectivement le 31 mars 2006.

Depuis le renouvellement de ce marché intervenu le 1^{er} avril 2006, le TCO a conclu des contrats avec les sociétés VEOLIA et HCE. La répartition géographique de ces contrats se décompose comme suit :

	Ordures Ménagères	Collecte Sélective	Déchets Végétaux	Encombrants
Saint-Paul Bas	VEOLIA	VEOLIA	HCE	HCE
Saint-Paul Hauts	HCE	HCE	HCE	HCE
Saint-Leu	HCE	HCE	VEOLIA	VEOLIA
Trois-Bassins	HCE	HCE	VEOLIA	VEOLIA

Notons que ces marchés, ainsi que le lot vidage de bornes à verre de Saint-Paul ont été annulés par le tribunal administratif en décembre 2006, ils ont donc fait l'objet d'une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Pour les communes du Port et de La Possession, le marché de collecte et d'évacuation des déchets attribué à la société VEOLIA a débuté le 1^{er} juillet 2002 et s'achèvera le 30 juin 2008. Ce marché porte sur les prestations de collecte d'Ordures Ménagères, de Collecte Sélective, d'encombrants et de déchets végétaux.

3.1. La collecte des déchets provenant des ménages.

3.1.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles.

Pour l'ensemble des communes membres, la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée deux fois par semaine (C2). En effet, la collecte traditionnelle du milieu de semaine a été remplacée par la collecte sélective pour les secteurs qui bénéficiaient auparavant d'une collecte en C3. La collecte commence généralement à partir de 5 heures. Les déchets collectés sont, soit acheminés à la Station de transit du Port avant d'être dirigés vers le Centre d'enfouissement technique de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 22 véhicules (9 pour VEOLIA et 13 pour HCE) pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins. Pour les communes du Port et de La Possession, la flotte est composée de 12 véhicules. Les équipages sont composés d'un chauffeur et de deux ripeurs.

Les camions de collecte ont parcouru **587 833 kilomètres** (dont 379 850 kilomètres pour HCE et 207 983 kilomètres pour VEOLIA) pour la collecte des déchets ménagers contre **613482 kilomètres** pour l'année 2005 sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins. Notons que ces chiffres englobent les kilométrages OM et CS

Pour la commune du Port, les camions de collecte ont parcouru **34 029 kilomètres** en 2006 contre **39 241 kilomètres** en 2005. Enfin, pour La Possession, **50 503 kilomètres** ont été parcourus en 2006, contre **55 761** en 2005.

Au cours de l'année 2006, les tonnages de déchets ménagers et assimilés ont enregistré une baisse de 3,34 % sur les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul par rapport aux tonnages 2005.

Les tonnages suivants ont été collectés sur ces trois communes pour l'année 2006.

Tableau n° 5 – Tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Mois	Tonnages 2005	Tonnages 2006			Delta
		HCE	VEOLIA	Total	
Janvier	3 756	-	3 811	3 811,0	1,46%
Février	3 230	-	3 218	3 218,0	-0,37%
Mars	3 218	-	3 510	3 510,0	9,07%
Avril	3 396	1 856,3	914	2 770,3	-18,42%
Mai	3 167	2 027,4	1 049	3 076,4	-2,86%
Juin	2 827	1 950,4	957	2 907,4	2,84%
Juillet	3 073	1 912,4	1 026	2 938,4	-4,38%
Août	3 203	1 970,6	1 022	2 992,6	-6,57%
Septembre	2 970	1 853,8	966	2 819,8	-5,06%
Octobre	3 168	2 064,1	1 059	3 123,1	-1,42%
Novembre	3 164	1 969,9	1 089	3 058,9	-3,32%
Décembre	3 842	2 306,5	1 179	3 485,5	-9,28%
TOTAL	39 015	17 911,4	19 800	37 711,4	-3,34%

Cette tendance à la baisse ne se vérifie pas sur les communes du Port et de La Possession, qui enregistrent chacune une hausse de 1 % par rapport à 2005.

Tableau n° 6 - Tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés sur les communes du Port et de La Possession.

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Delta	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Delta
Janvier	1096	1151	+ 5 %	722	772	+ 7 %
Février	968	999	+ 3 %	642	666	+ 4 %
Mars	1033	1154	+ 12 %	661	714	+ 8 %
Avril	964	894	- 7 %	603	576	- 4 %
Mai	974	1000	+ 3 %	638	630	- 1 %
Juin	916	974	+ 6 %	587	592	+ 1 %
Juillet	900	928	+ 3 %	559	558	0 %
Août	1000	973	- 3 %	630	617	- 2 %
Septembre	976	939	- 4 %	614	588	- 4 %
Octobre	965	1014	+ 5 %	580	640	+ 10 %
Novembre	1047	1003	- 4 %	659	616	- 6 %
Décembre	1162	1099	- 5 %	725	762	+ 5 %
TOTAL	12001	12 126	+ 1 %	7620	7731	+ 1 %

L'analyse de ces chiffres permet de mettre en évidence la production de déchets ménagers par habitant au cours de l'année 2006.

Ainsi, la **commune du Port** comptant actuellement 40 210 habitants connaît une production annuelle de **302 kg par habitant**, soit une quasi stabilité par rapport à 2005 (301 kg par habitant) et la commune de **La Possession**, qui compte 23 826 habitants connaît, pour sa part, une production annuelle par habitant de **324 kg** égale à celle de 2005.

En 2005, une telle analyse n'était pas possible pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins dans la mesure où ces secteurs faisaient l'objet de collectes groupées par un même véhicule. Il était donc impossible de dissocier les gisements de chaque commune et d'établir par la suite un ratio par habitant. Depuis l'attribution des nouveaux marchés démarrés en avril 2006, et la reconfiguration des circuits de collecte, il est possible de distinguer des productions de déchets par habitant et par secteur.

Sur le secteur de **Saint-Paul Hauts**, au vu de la production de déchets ménagers par habitant pour la période d'avril à décembre 2006, la production annuelle par habitant s'élève à **215 kg** contre **308 kg** pour le secteur de **Saint-Paul Bas**.

Sur le secteur de **Saint-Leu / Trois-Bassins**, la production de déchets ménagers par habitant pour la période d'avril à décembre 2006 donne une estimation annuelle de **253 kg** par habitant.

3.1.2. La collecte sélective.

La collecte sélective a été mise en place sur les communes de La Possession et du Port depuis 2000. Elle a été lancée sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins depuis 2003, en plusieurs phases. La collecte sélective s'est généralisée à l'ensemble du territoire en octobre 2004, à l'exception de Mafate.

De janvier à mars 2006, la fréquence des collectes sélectives était d'une fois par semaine (C1) sur l'ensemble du territoire. Depuis le mois d'avril 2006, la fréquence de collecte est passée à deux fois par mois (C0.5) sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins. Cette diminution de fréquence a été compensée par la mise à disposition de bacs de 240 litres à tous les usagers en ayant fait la demande. Ces collectes sont effectuées les mercredis ou jeudis, à partir de 7 heures. Les emballages récupérés sont acheminés au Centre de tri Cycléa au Port, avant envoi vers les filières de revalorisation, sauf pour le verre qui est directement acheminé chez Métal Réunion.

Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères. Les caissons de camions de collecte sont lavés avant le démarrage de la tournée de collecte des emballages recyclables.

Les camions de collecte ont parcouru **587 833 kilomètres** (dont 379 850 kilomètres pour HCE et 207 983 kilomètres pour VEOLIA) pour la collecte des déchets ménagers contre **613482 kilomètres** pour l'année 2005 sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins. Notons que ces chiffres englobent les kilométrages OM et CS.

Au cours de l'année 2006, les camions de collecte sélective ont effectué **16 875 kilomètres** sur la commune de La Possession, contre **17 173 kilomètres** en 2005.

Pour la commune du Port, **11 279 kilomètres** ont été parcourus en 2006, contre **11 251 kilomètres** en 2005.

Durant l'exercice 2006, sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins les tonnages de déchets recyclables ont connu une baisse significative de 10% du fait de la diminution des fréquences de collecte (C1 à C0,5) à partir du mois d'avril.

Tableau n° 7 – Tonnages de déchets recyclables collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Mois	Tonnages 2005	Tonnages 2006			Delta
		HCE	VEOLIA	Total	
Janvier	257	-	276	276	7%
Février	246	-	288	288	17%
Mars	309	-	356	356	15%
Avril	239	109,8	66	175,8	-26%
Mai	253	151,1	90	241,1	-5%
Juin	314	126,2	84	210,2	-33%
Juillet	246	142,4	83	225,4	-8%
Août	283	182,4	87	269,4	-5%
Septembre	285	137,8	83	220,8	-23%
Octobre	258	138,6	84	222,6	-14%
Novembre	296	170,8	89	259,8	-12%
Décembre	355	157,2	100	257,2	-28%
TOTAL	3 341	1 316	1 686	3 002,3	-10%

Sur les communes du Port et de La Possession l'effort de tri se poursuit avec une augmentation des tonnages collectés par rapport à 2005.

Tableau n° 8 – Tonnages de déchets recyclables sur les communes du Port et de La Possession

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Delta	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Delta
Janvier	57	59	+ 3%	52	48	-8%
Février	49	56	+ 14%	43	52	+19%
Mars	66	70	+ 7%	60	64	+7%
Avril	50	56	+ 12%	45	47	+6%
Mai	53	67	+ 27%	48	70	+45%
Juin	62	52	- 17%	58	49	-15%
Juillet	39	55	+ 43%	48	53	+10%
Août	70	74	+ 6%	63	68	+7%
Septembre	48	54	+ 13%	48	52	+8%
Octobre	50	54	+ 9%	50	52	+4%
Novembre	65	69	+ 6%	59	60	+2%
Décembre	64	65	+ 3%	60	57	-4%
TOTAL	671	732	+9 %	633	671	+6%

Comme pour les ordures ménagères, il est possible d'établir un ratio de production par habitant.

Ainsi, pour la commune du Port, la production est de **18 kg** par habitant en 2006, contre **17 kg** en 2005. Pour La Possession, elle de **28 kg** par habitant en 2006, contre **27 kg** en 2005.

Sur le secteur de **Saint-Paul Hauts**, la production de déchets recyclables par habitant pour la période d'avril à décembre 2006 donne une estimation annuelle s'élevant à **15,5 kg** contre **25,5 kg** pour le secteur de **Saint-Paul Bas**.

Sur le secteur de **Saint-Leu / Trois Bassins**, la production de déchets recyclables par habitant pour la période d'avril à décembre 2006 rapportée à l'année s'élève à **19 kg**.

Afin de mener à bien la montée en puissance et la généralisation du tri sélectif, le TCO a recours à un nombre important d'ambassadeurs du tri dont les missions consistent essentiellement à communiquer sur les bonnes pratiques du tri, assurer le respect des consignes de tri et les jours de collecte, contrôler le prestataire en charge de la collecte, contrôler le contenu des conteneurs présentés à la collecte (en cas de contenu non conforme, un autocollant « Refus » est apposé sur le bac ; dans ce cas, le bac sera collecté lors de la prochaine collecte d'ordures ménagères résiduelles).

3.1.3. La collecte des déchets verts.

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte ou en points de regroupements. Les déchets verts sont présentés en vrac devant la propriété, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampli roll à grappin. L'équipage de ces véhicules est composé d'un chauffeur et d'un équipier de collecte sur l'ensemble du territoire.

Sur les communes du Port et de La Possession, la collecte des déchets verts a lieu une fois par semaine, alors qu'elle est de une à quatre fois par mois sur les trois autres communes.

Au cours de l'année 2006, **279 995 kilomètres** ont été parcourus (dont 163 445 pour VEOLIA et 116 550 pour HCE) pour la collecte des déchets verts sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, contre **266 516 kilomètres** pour l'année 2005.

Pour la commune du Port, ce kilométrage s'élève à **24 603 kilomètres** en 2006, contre **23 215 kilomètres** en 2005. Pour la commune de La Possession, ce chiffre s'élève à **35 984 kilomètres** pour 2006, contre **33 695 kilomètres** en 2005.

Notons que ces chiffres pour Le Port et La Possession doivent être regardés comme englobant également la collecte des encombrants dans la mesure où chaque véhicule effectue d'abord la collecte des déchets verts sur son circuit et vide à la Station de compostage du Port, puis effectue la collecte des encombrants sur le même circuit et vide à la Station de transit du Port (ce qui permet de respecter le système de collecte séparative des déchets).

Durant l'année 2006, les tonnages suivants ont été collectés.

Tableau n° 9 – Tonnages de déchets verts collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Mois	Tonnages 2005	Tonnages 2006			Delta
		HCE	VEOLIA	Total	
Janvier	1 216	-	823	823,0	-32%
Février	1 476	-	1 188	1 188,0	-20%
Mars	1 605	-	1 227	1 227,0	-24%
Avril	920	1154,7	269	1 423,7	55%
Mai	1 259	1206,2	265	1 471,2	17%
Juin	1 137	1194,1	242	1 436,1	26%
Juillet	819	1113,1	250	1 363,1	66%
Août	820	997,2	291	1 288,2	57%
Septembre	981	928,4	263	1 191,4	21%
Octobre	915	904	234	1 138,0	24%
Novembre	830	949,7	246	1 195,7	44%
Décembre	1 638	1045,5	228	1 273,5	-22%
TOTAL	13 616	9492,9	5 526	15 018,9	10%

Par rapport à l'année 2005, les tonnages collectés en 2006 laissent apparaître une augmentation de 10%. Cette forte augmentation s'explique par les opérations de nettoyage de fond de cour réalisées dans le cadre de la lutte vectorielle contre l'épidémie de chikungunya.

Tableau n° 10 – Tonnages de déchets végétaux collectés sur les communes du Port et de La Possession.

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Delta	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Delta
Janvier	9	21	+139%	63	96	+53%
Février	16	33	+102%	52	119	+130%
Mars	14	108	+671%	40	342	+747%
Avril	9	41	+340%	10	88	+808%
Mai	23	16	-30%	100	128	+29%
Juin	16	13	-20%	125	100	-20%
Juillet	13	6	-58%	75	100	+34%
Août	6	10	+66%	65	98	+51%
Septembre	10	3	-69%	72	80	+11%
Octobre	4	9	+125%	39	47	+21%
Novembre	5	15	+199%	24	114	+236%
Décembre	1	5	+285%	30	106	+252%
TOTAL	127	280	+120%	704	1418	+101%

Cette forte augmentation de la production de déchets végétaux se retrouve également dans les ratios de déchets verts par habitant, précisons qu'il s'élève à **7 kg** par habitant en 2006 contre **3 kg** en 2005 pour la commune du Port, et qu'il s'élève à **60 kg** par habitant en 2006 contre **30 kg** en 2005 pour la commune de La Possession.

Sur le secteur de Saint-Paul Hauts, la production de déchets végétaux par habitant pour la période d'avril à décembre 2006 donne un ratio annuel de **86 kg** par habitant, contre **222 kg** pour le secteur de Saint-Paul bas.

Pour les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins, la production de déchets végétaux par habitant entre avril et décembre 2006 ramenée à l'année représente **89 kg** par habitant.

3.1.4. La collecte des encombrants.

La collecte des encombrants se fait sur le même principe que la collecte des déchets verts.

La fréquence de collecte est de :

- ✓ Une à deux fois par mois sur les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul,
- ✓ Une fois par semaine pour les communes du Port et de La Possession.

Les déchets encombrants doivent être déposés devant la propriété la veille du jour de collecte.

D'une manière générale, on a constaté que la nature des déchets encombrants était :

- Chute de tôles, ou vieille tôle rouillée,
- Vieux objets domestiques tels que : chaises, table de cuisson, étendoir, etc....
- **Déchets ménagers spéciaux** : batteries, bidon d'huile de moteur, pots de peinture ou de vernis, etc....
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : Machine à laver, baignoire, fauteuil, etc....

La présence de déchets végétaux, de sacs d'ordures ménagères en mélange dans le tas d'encombrants est fréquente. Cependant les tas en mélange se rapprochent davantage de dépôts sauvages dans la mesure où ils ne semblent appartenir à aucune maison (dépôt dans les champs de cannes à sucre, dans les caniveaux des routes).

En outre, un service spécifique a été mis en place sur la zone balnéaire qui constitue la vitrine touristique de l'Île. A partir d'avril 2004, une collecte des dépôts sauvages a été effectuée du lundi au jeudi, en complément du service initial de ramassage des encombrants et des déchets végétaux. Les deux camions de type ampli roll supplémentaires, renforcés par des camions à plateau de la SEM Balnéaire ont permis de pallier les erreurs de présentation.

Au cours de l'année 2006, le kilométrage s'élève à **24 603 kilomètres**, contre **23 215 kilomètres** en 2005 pour la commune du Port. Pour la commune de La Possession, ce chiffre s'élève à **35 984 kilomètres** pour 2006, contre **33 695 kilomètres** en 2005. Cependant, ces chiffres pour Le Port et La Possession doivent être regardés comme englobant également la collecte des déchets verts dans la mesure où chaque véhicule effectue d'abord la collecte des déchets végétaux sur son circuit et vide à la Station de compostage du Port, puis effectue la collecte des encombrants sur le même circuit et vide à la Station de transit du Port (ce qui permet de respecter le système de collecte séparative des déchets).

En ce qui concerne les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, **242 497 kilomètres** on ont été parcourus en 2006 (dont 125 947 pour VEOLIA et 116 550 pour HCE), contre **227 354 kilomètres** en 2005.

Tableau n° 11 – Tonnages d’encombrants collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Mois	Tonnages 2005	Tonnages 2006			Delta
		HCE	VEOLIA	Total	
Janvier	1 090	-	1 118	1 118,0	3%
Février	937	-	579	579,0	-38%
Mars	924	-	360	360,0	-61%
Avril	979	632,0	150	782,0	-20%
Mai	660	485,2	268	753,2	14%
Juin	690	432,1	99	531,1	-23%
Juillet	610	431,9	215	646,9	6%
Août	692	325,2	227	552,2	-20%
Septembre	650	344,4	193	537,4	-17%
Octobre	564	337,6	224	561,6	0%
Novembre	605	393,6	199	592,6	-2%
Décembre	811	372,7	222	594,7	-27%
TOTAL	9 212	3 754,7	3 854	7 608,7	-17%

Par rapport à l’année 2005, les tonnages collectés en 2006 font apparaître une diminution de de 17 %.

Tableau n° 12 – Tonnages d’encombrants collectés sur les communes du Port et de La Possession.

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Delta	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Delta
Janvier	433	443	+2%	442	348	-21%
Février	367	301	-18%	370	331	-11%
Mars	415	406	-2%	515	333	-35%
Avril	356	270	-24%	416	395	-5%
Mai	328	307	-6%	304	361	+19%
Juin	379	283	-25%	239	224	-6%
Juillet	319	366	+14%	260	249	-4%
Août	405	311	-23%	364	285	-22%
Septembre	353	245	-31%	297	238	-20%
Octobre	331	289	-13%	345	259	-25%
Novembre	344	274	-20%	318	230	-28%
Décembre	379	346	-9%	386	240	-38%
TOTAL	4409	3841	-13%	4256	3493	-18%

Sur les communes du Port et de La Possession, la diminution des tonnages collectés représente respectivement -13% et -18%.

Ces tonnages donnent un ratio de production par habitant de l'ordre de **96 kg** en 2006 contre **110 kg** en 2005 pour la commune du Port, et de l'ordre de **147 kg** en 2006 contre **181 kg** en 2005 pour la commune de La Possession.

Sur le secteur de **Saint-Paul Hauts**, l'estimation de la production annuelle d'encombrants par habitant compte tenu des tonnages enregistrés entre avril et mai 2006 s'élève à **41 kg**, contre **71 kg** pour le secteur de **Saint-Paul bas**.

Pour les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins, la production d'encombrants par habitant entre avril et décembre 2006 ramenée à l'année représente **68 kg** par habitant.

3.1.5. L'apport volontaire en déchèteries et centres de propreté

Une déchèterie (ou centre de propreté) est un centre aménagé ouvert au public pour le dépôt sélectif de déchets dont il ne peut se débarrasser de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères du fait de leur encombrement, de leur quantité ou encore de leur nature. Les centres de propreté du T.C.O. sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers, les artisans et les commerçants peuvent déposer gratuitement leurs déchets préalablement triés. Certains matériaux déposés feront l'objet d'une valorisation.

Les centres de propreté répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux centres de propreté du T.C.O. est strictement réservé aux particuliers, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres (St-Paul, St-Leu, Le Port, La Possession et Trois-Bassins).

Le dépôt maximum par jour, et par apport, est strictement limité à 2m³.

Les centres de propreté permettent aux usagers d'apporter leurs déchets triés. Ils disposent à cet effet de bornes spécifiques et de caissons. Les bornes spécifiques permettent de collecter les textiles, journaux et magazines, les huiles de vidange, les emballages à recycler, le verre, les batteries usagées ainsi que les piles.

En outre, des caissons appropriés permettent de collecter les gravats, les encombrants, les cartons ainsi que les déchets végétaux et ferrailles.

Il convient de préciser que les déchèteries n'acceptent pas les ordures ménagères, les usagers devant les déposer, comme d'habitude, dans leur bac roulant hermétique.

En vue de sensibiliser le public à ce nouveau mode de collecte volontaire, un numéro vert est à la disposition des usagers.

Début 2006, le T.C.O. disposait de sept déchèteries réparties sur son territoire. Depuis octobre 2006 une nouvelle déchèterie a vu le jour à la ZAC St-Laurent à la Possession.

A partir de Juillet 2006 la gestion de quatre de ces déchèteries a été confiée à Cycléa (déchèteries du Port, du Guillaume, de l'Etang, et de Trois-Bassins), puis une cinquième, la déchèterie de La Possession, à partir d'octobre 2006.

Tableau n° 13 – Localisation des déchèteries par commune

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Hermitage-les-Bains. Avenue de Bourbon.
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière.
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Trois-Bassins	Bras-Montvert. Chemin Raux.
Saint-Leu	Pointe des Châteaux.
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor.
Le Port	Boulevard de la Marine.
La Possession	ZAC St Laurent

Les déchets apportés dans les centres de propreté font l'objet d'un tri et sont ensuite acheminés vers les filières de valorisation décrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 14 – Filières de valorisation des déchets collectés dans le réseau de déchèteries.

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage	Plate-Forme de compostage du Port	HCE
	Broyage	Plate – forme de broyage de St-Leu	Régie
Gros métaux	Recyclage	Site de Cambaie	CUB AC CASSE
Gravats	Enfouissement	Site de Cambaie	Ouest Concassage
Encombrants	Pré-tri/ Enfouissement	Centre de tri du port /CET de la Rivière St-Etienne	CYCLEA /CIVIS
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	Sovidenge
Verre-Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA

Au cours de l'année 2006, les déchèteries ont enregistré les tonnages suivants :

Tableau n° 15 – Tonnages de déchets collectés dans le réseau de déchèteries en 2006.

Déchèterie	Tonnages	%
Bras Montvert	306.89	4.15
Etang	1441.51	19.50
Guillaume	745.74	10.10
Hermitage	1764.14	23.87
La Marine	1452.04	19.65
Pointe des Châteaux	621.52	8.41
Thenor	970.49	13.13
Zac St Laurent	87	1.17
TOTAL	7389.33	100

Tableau n° 16- Répartition des tonnages par type de déchets en 2006

Déchets	Tonnages	%
Cartons	365.43	4.94
Déchets végétaux	1108.31	15.00
Encombrants	3397.21	45.97
Gravats	1778.52	24.06
Métaux	713.66	9.65
Plastiques	26.2	0.35
TOTAL	7389.33	100

3.1.6. Les bornes d'apport volontaire pour le verre.

Dans le cadre des actions menées en faveur du tri sélectif, le TCO a lancé un marché de fourniture et de maintenance de bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre. Ce marché, qui a débuté le 29 novembre 2004, prendra fin le 28 novembre 2007.

Aux termes de ce contrat, il est prévu que 500 bornes d'apport volontaire pour le verre soient installées sur le territoire des cinq communes membres du TCO. En fait, le contrat prévoit la livraison de 500 bornes afin de pallier les détériorations qui pourraient survenir en cours de marché en sachant que sur le terrain, il est prévu l'installation d'environ une borne pour 500 habitants soit un réseau de 305 bornes.

La répartition des bornes d'apport volontaire par commune est reprise dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 17 – Répartition des bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre par commune

Communes	Nombre de bornes d'apport volontaire	
	Fin décembre 2005	Fin décembre 2006
Le Port	57	52
La Possession	31	31
Saint-Paul	122	119
Saint-Leu	28	28
Trois-Bassins	14	13
TOTAL	252	243

Au 31 décembre 2006, le parc de bornes d'apport volontaire s'élève à 243 (contre 252 en 2005). Cette diminution s'explique par le retrait de bornes vandalisées ou brûlées non remplacées.

Tableau n° 18 – Tonnages de verre collecté et nombre de vidages

Mois	Tonnages			Nombre de vidages de BAV		
	2005	2006	Delta	2005	2006	Delta
Janvier	6	158,00	2533%	11	408,00	3609%
Février	9	97,00	978%	23	258,00	1022%
Mars	57	129,00	126%	116	292,00	152%
Avril	97	112,14	16%	252	257,00	2%
Mai	108	126,50	17%	331	397,00	20%
Juin	106	131,28	24%	323	387,00	20%
Juillet	111	114,72	3%	302	343,00	14%
Août	114	135,02	18%	304	483,00	59%
Septembre	107	108,86	2%	309	396,00	28%
Octobre	124	123,16	-1%	360	410,00	14%
Novembre	116	140,48	21%	325	432,00	33%
Décembre	156	146,96	-6%	369	393,00	7%
TOTAL	1 111	1 523,12	37%	3 025	4 456,00	47%

Les tonnages collectés donnent un ratio de production par habitant de l'ordre de **8 kg** en 2006 contre **6 kg** en 2005.

3.2. La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public.

Dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter et à traiter certains déchets produits par des professionnels, mais qui présentent la particularité de pouvoir être traités sans sujétions techniques particulières. C'est ainsi que les centres-villes des communes du Port et de Saint-Paul bénéficient d'une collecte spécifique de cartons et emballages, qui sont des déchets recyclables.

Le but est d'amener ces déchets au centre de tri du Port et de limiter autant que possible leur enfouissement. Le gisement doit alors être conforme aux dispositions du centre de tri à savoir que les emballages doivent être secs et non souillés.

Le service de collecte est réalisé du lundi au vendredi, excepté les jours fériés, avec rattrapage en cas de jour férié le vendredi. En ce qui concerne la ville de Saint-Paul, un service spécial est mis en place durant la période des festivités commerciales, avec une collecte exceptionnelle les samedis et dimanches des deux premiers week-ends du mois de juillet.

Sur la commune du Port, la collecte est effectuée trois fois par semaine : le lundi, mercredi et samedi, en soirée.

Les tonnages présentés ne concernent que les emballages collectés et amenés au centre de tri CYCLEA du Port, en vue de leur valorisation. En ce qui concerne les emballages non valorisables, ces derniers sont déchargés à la Station de transit du Port et ne sont donc pas présentés ici. Cela vise essentiellement les collectes effectuées les jours de pluies dans la mesure où le centre de tri refuse les cartons mouillés.

Sur la commune du Port, le tonnage collecté s'élève à **105 tonnes** contre **114 tonnes en 2005**, et il est de **191 tonnes** sur la commune de Saint-Paul contre **122, 46 tonnes** en 2005.

Sur Saint-Paul, le véhicule affecté à ce service est une BOM de 19 tonnes, qui n'est pas équipée de lève conteneur à l'arrière, ce qui permet un chargement aisé des cartons présentés en vrac. L'équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de deux équipiers.

Sur la commune du Port, le service de collecte est assuré par une BOM de 16m³. L'équipage de cet appareil est composé d'un chauffeur et de deux équipiers.

4046 kilomètres ont été parcourus en 2006 pour assurer la collecte sur Saint-Paul contre **4752 kilomètres** en 2005, et **2047 kilomètres** contre **1795 kilomètres** en 2005 pour la collecte du Port.

3.3. Observations sur la qualité des prestations de collecte des déchets.

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements comportant des bandes réfléchissantes. En outre, un Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de travail est opérationnel dans les agences d'exploitation de la VEOLIA.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CEE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit » développée par le groupe CGEA ONYX. Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux boxes, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Les collectes d'ordures ménagères s'effectuent à partir de 5 heures. Le service s'effectue de jour, à l'exception des journées de collecte se substituant aux jours fériés qui peuvent se dérouler l'après-midi et s'étaler sur le début de soirée.

4. LE TRAITEMENT.

Les déchets collectés sur le territoire du T.C.O. sont traités selon le processus suivant. Les ordures ménagères et les déchets encombrants collectés sur les communes de Saint-Paul, Le Port et La Possession sont acheminés vers la Station de transit du Port gérée par la STAR. Ces déchets sont ensuite transférés au Centre d'enfouissement technique (CET) de la Rivière Saint-Etienne à Saint-Pierre géré par CGEA ONYX.

Les déchets végétaux collectés sur ces trois communes sont pour leur part acheminés vers la station de compostage du Port, gérée par la Société HOW CHOONG, à des fins de valorisation (compostage).

Sur les communes de Saint-Leu et Trois-Bassins, les déchets ménagers ainsi que les encombrants sont directement acheminés vers le centre d'enfouissement technique de la Rivière Saint Etienne. Les déchets végétaux collectés sur ces communes sont quant à eux acheminés vers la plate-forme de broyage située à Saint-Leu.

Les déchets collectés dans le cadre de la collecte sélective sont pour leur part transférés au centre de tri CYCLEA du Port, avant leur valorisation.

4.1. La Station de transit du Port.

Il s'agit d'une station dotée d'un quai de déchargement. Les déchets qui arrivent à la Station de transit sont vidés depuis un quai de déchargement dans des trémies métalliques entièrement couvertes par une structure métallique avec bardage, destinée à éviter tout envol de déchets ainsi que tout apport d'eau de pluie venant générer des quantités de jus supplémentaires à traiter. Depuis les trémies, les déchets tombent directement par gravité dans des semi remorques auto compactrices parfaitement fermées et étanches. Cette méthode ne nécessite aucune manutention ni reprise de déchets et présente une fiabilité maximale.

Le personnel de la Station de transit assure :

- l'enregistrement des pesées ;
- le contrôle qualitatif des déchets ;
- l'orientation des clients pour le vidage au quai d'apport de transit et le compactage des déchets dans les semi remorques de transfert ;
- la conduite des semi remorques de transfert des déchets ;
- le nettoyage de la Station de transit.

Le personnel se répartit de la manière suivante :

- 2 conducteurs d'engins ;
- 12 chauffeurs, qui sont également des agents polyvalents ;
- 2 employés administratifs ;
- 1 agent de maîtrise.

Conformément au marché, la Station de transit dispose de :

- 10 remorques de déchets auto compactrices Legras ;
- 6 tracteurs type premium de marque Renault.

En outre, la STAR a mis à disposition du service des moyens supplémentaires :

- 1 remorque supplémentaire ;
- 2 camions amplirolls et une remorque DI ;
- 16 caissons de 30m³ qui font office de stock tampon pour gérer les pics d'activité.

En 2006, la STAR a effectué **4340** rotations entre la Station de transit du Port et le Centre d'enfouissement technique, contre **4712** rotations en 2005.

En ce qui concerne le tonnage, la Station de transit a transféré **89 481 tonnes** de déchets entre Le Port et le Centre d'enfouissement technique en 2006, contre **94 561 tonnes** en 2005 (ces tonnages comprennent, outre les OMR, les déchets industriels banals).

Sur la Station de transit, la propreté est assurée par le nettoyage en balayage manuel et mécanisé trois fois par semaine, ainsi que par un lavage quotidien des trémies. L'entretien des espaces verts est assuré par un ramassage des papiers effectué par la Régie de quartier du Port, une fois par semaine. L'assainissement du site est assuré par pompage par la Société SOVIDENGE. Pour éviter la propagation des poussières dans l'air, il est effectué un arrosage quotidien du site. En outre, la protection de l'air est assurée par le stockage en compaction des déchets dans les remorques. Enfin, une dératisation des locaux à risque est assurée une fois par mois par la Société BHL.

4.2. La Station de compostage du Port.

La station de compostage du Port est prévue pour traiter des végétaux seuls ou mélangés à des boues de station d'épuration. Son exploitation a été soumise à autorisation préfectorale étant donné qu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (Arrêté préfectoral n° 98.0549. du 23 mars 1998). Elle est située à l'extrémité Sud-ouest de la commune du Port, en rive droite de la Rivière des Galets, sur un ancien casier du Centre d'enfouissement technique de la commune du Port. Elle occupe une surface d'environ 13 000 m² entre le Boulevard de la Marine au Nord, une usine de concassage à l'ouest et le lit de la Rivière des Galets au sud et à l'est.

Le mode de traitement des déchets se décline de la façon suivante :

- les végétaux sont réceptionnés après pesée sur la bascule de la station de transit ;
- un tri est opéré afin d'éliminer les indésirables ;
- les déchets sont broyés ;
- réalisation d'un andain par quinzaine ;
- retournement au chargeur ;
- arrosage ;
- mise en maturation des déchets sans arrosage ni retournement ;
- criblage à la maille de 30 ;
- ré humidification du compost criblé à une hygrométrie d'environ 40% ;
- stockage en attente de commercialisation.

En ce qui concerne les boues, étant donné les quantités très importantes de déchets végétaux et la surface limitée de la plate-forme, le compostage des boues n'a pas été prioritaire. De plus, il est nécessaire que le mélangeur de boues et de déchets végétaux soit installé pour que le *process* de boues puisse être opérationnel.

Depuis 2002, les tonnages apportés et traités à la Station de compostage ne cessent de croître. La Station de compostage a été dimensionnée pour une capacité de 7500 tonnes de déchets végétaux entrants. Or, le tonnage de déchets entrants en 2006 a été de **16 782** tonnes contre **15 855** tonnes en 2005 soit une augmentation de 6%.

**Tableau n° 19 – Tonnages de déchets végétaux entrants
à la station de compostage en 2005-2006**

COMMUNES	TONNAGES 2005	TONNAGES 2006	EVOLUTION de 2005 à 2006
Le Port	1107	1795	+62%
La Possession	671	1561	+133%
Saint-Paul	12489	11398	-9%
Saint-Leu / Trois-Bassins	1587	2028	+28%
TOTAL	15855	16782	+6%

Cette augmentation importante du flux de déchets végétaux entrants a contraint l'exploitant, à certaines périodes de l'année, à procéder uniquement au broyage des végétaux.

Au cours de l'année 2006, **8,3 %** des entrées à la Station de compostage ont fait l'objet d'un refus. Les refus correspondent aux quantités indésirables qui sont transportées à la Station de transit dans la mesure où ils ne peuvent pas être traités. Après tri, **15 393 tonnes** de déchets végétaux ont été compostés.

4.3. Le Centre de tri CYCLEA.

Dans le cadre de sa compétence d'élimination des déchets et assimilés, le T.C.O. a déployé un programme de collecte sélective. Ce programme s'inscrit dans la politique générale de limitation des envois au centre d'enfouissement technique². Parallèlement au dispositif de collecte sélective, les déchets d'emballages ménagers à recycler font l'objet d'un tri afin de satisfaire aux Prescriptions minimales des filières de valorisation exigées dans le cadre du contrat « Programme Durée » de la Société Eco-Emballages. En outre, l'unité de traitement répond à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce marché a été confié à la Société CYCLEA.

Au cours de l'exercice 2006, le centre de tri a reçu **5 006 tonnes** de déchets, contre **5 122 tonnes** en 2005, réparties comme suit :

- Emballages ménagers en mélange : **4294 tonnes**, soit :

Tableau n° 20 – Tonnages emballages ménagers en 2005-2006

COMMUNES	TONNAGES 2005	TONNAGES 2006	EVOLUTION de 2005 à 2006	Kg triés par habitant en 2006
Le Port	577,98	611	+6%	15.8
La Possession	646,86	680	+5%	26.5
Saint-Leu	777,9	641	-18%	21.7
Saint-Paul	2389,34	2279	-5%	25.7
Trois-Bassins	108,07	83	-23%	12.6
TOTAL	4500,15	4294	-5%	23.7

- Emballages carton : **684 tonnes**, soit :
 - 493 tonnes provenant des déchèteries ;
 - 191 tonnes provenant des collectes en centres-villes.
- Emballages plastiques provenant des déchèteries : **28 tonnes**.

² Depuis le mois de juillet 2002, le centre d'enfouissement technique n'accepte plus que les déchets ultimes comme le dispose la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Durant l'année 2006, CYCLEA a traité **5 043 tonnes**, contre **5 310,34 tonnes** en 2005, et en a valorisé **3846 tonnes** (taux de refus 23%) contre **3 959,30 tonnes** en 2005 (taux de refus 25%).

Après valorisation, CYCLEA a procédé à l'expédition de **3960 tonnes** (tonnages valorisés 2006 + stock valorisé 2005), répartis comme suit :

- 2369 tonnes de papiers/journaux/magazines ;
- 784 tonnes de cartons ;
- 286 tonnes de PET (plastique transparent) ;
- 67 tonnes de PEHD (plastique opaque) ;
- 135 tonnes de métal ;
- 319 tonnes de film plastique (BD+HD)

4.4. La Station de broyage de la Pointe des Châteaux.

La plateforme de broyage de déchets végétaux est située à la Pointe des châteaux sur la commune de Saint-Leu, en bordure de la RD 12 à environ 250 mètres au nord de la zone artisanale, sur la parcelle cadastrée CA 110 d'une superficie de 5000 m², dont seulement 2100 m² sont réellement affectés à la plateforme de broyage

Elle reçoit les déchets végétaux des communes suivantes :

- L'Hermitage les Bains (Saint-Paul) ;
- La Saline les Bains (Saint-Paul) ;
- Trois-Bassins ;
- Saint-Leu.

Le fonctionnement de la plateforme de broyage s'articule selon trois séquences décrites ci-après :

- Accueil et stockage des déchets végétaux avec les opérations de réception (refus ou acceptation du chargement en fonction de sa qualité), de tri et de stockage des déchets végétaux ;
- Broyage des déchets végétaux ;
- Acheminement des broyats vers la station de compostage de Saint-Pierre.

L'accès est commun à celui de la déchèterie.

Le local de l'accueillant de déchèterie est utilisé en commun avec la station de broyage.

La construction est conçue de façon à disposer :

- D'une plateforme bétonnée de réception des déchets végétaux bruts (150 m²)
- D'une plateforme bétonnée de stockage et tri avant broyage (365 m²)
- D'une zone de manœuvre pour le broyeur -défibreur de type WILLIBALD de 460 (350 m²)
- D'une zone de réception des broyats (150 m²)
- D'une zone de stockage des bennes destinées à recevoir les broyats. (45 m²)

Le fonctionnement de la plateforme est assuré en régie par deux agents du TCO.

4.5. Le Centre d'enfouissement technique de la Rivière Saint-Etienne.

Le T.C.O. ne disposant pas d'un centre d'enfouissement technique pour l'élimination de ses déchets ultimes, il a été passé un contrat avec la CIVIS en vue de la mise à disposition du CET de la Rivière Saint Etienne. C'est ainsi que les déchets de la station de transit du Port sont transférés, au final, au CET de la Rivière Saint Etienne.

Au cours de l'année 2006, le CET de la Rivière Saint-Etienne a enregistré **96 400,07 tonnes** de déchets en provenance du TCO contre **99 918,68 tonnes** en 2005, ce qui correspond à une variation de -3.5%.

Ce tonnage 2006 regroupe **83 831,76 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (94 302,5 tonnes en 2005), **12 399, 27 tonnes** de Déchets Industriels Banals (5 616,18 tonnes en 2005), et **169,04 tonnes** de déchets organiques (0 tonnes en 2005).

5. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE.

5.1. La collecte des corbeilles à papier.

La collecte des corbeilles à papier est assurée par le T.C.O. en régie.

Le personnel assurant la collecte des corbeilles à papier se compose de 25 agents, qui assurent un service quotidien, sauf les jours fériés. Outre la collecte quotidienne, l'équipe effectue également une collecte spécifique sur les plages dans l'après-midi. 4 véhicules sont affectés à ce type de collecte :

- 2 camions bennes Citroën ;
- 2 camions bennes Iveco. (utilisés aussi pour la résorption des dépôts sauvages)

Au cours de l'année 2006, **535,42 tonnes** de déchets ont été collectées par la régie du TCO dans le cadre de la collecte des corbeilles à papier, contre **1028.24 tonnes** en 2005.

Cette baisse (-47.9%) s'explique par la diminution du nombre de corbeilles à papier, remplacées par des bacs sur potence collectés par notre prestataire lors des collectes d'ordures ménagères.

5.2. L'enlèvement et le traitement de véhicules hors d'usage.

Au cours de l'année 2006, le TCO a procédé à l'enlèvement de **1 186** véhicules hors d'usage, contre **1 040** en 2005, dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la Société CUB Réunion, pour partie, et également avec sa propre régie.

5.3. La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages.

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le T.C.O. dispose d'un ampli roll Renault et de deux camions Iveco (utilisés aussi pour la collecte des corbeilles à papier), chargés d'assurer la collecte de ce type de dépôts. La prévention et la lutte sont assurées par la mise en place de panneaux « Interdiction de déposer des ordures », sur les sites susceptibles d'accueillir de tels dépôts. Ces panneaux rappellent la réglementation en vigueur ainsi que les peines encourues par les contrevenants. Il est également précisé un numéro vert où les administrés peuvent obtenir des informations sur les sites de stockage et la manière de se débarrasser de leurs déchets.

Cette prestation est assurée par le T.C.O. en régie. La collecte des dépôts sauvages est assurée quotidiennement par un camion ampli roll.

Au cours de l'année 2006, **815.64 tonnes** de déchets ont été collectées (dont 505.28 tonnes d'encombrants, 127.78 tonnes de déchets végétaux et 182.58 tonnes de ferrailles), contre **753.71 tonnes** en 2005.

5.4. La lutte contre l'errance animale.

Le T.C.O. assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion des fourrières animales, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

Deux fourrières sont actuellement en service sur le territoire du T.C.O.

- L'une, située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O. jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais d'un marché.
- L'autre, située au Port, est gérée par la société d'économie mixte SEMRRE qui intervient pour le compte du T.C.O. par le biais d'un contrat.

L'équipe de la fourrière animale de Cambaie a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers, d'informer les administrés dans les quartiers par une communication de proximité, et les enfants dans les écoles.

Le site de Cambaie permet d'accueillir 40 chiens et 20 chats. Il est à ce titre doté de :

- o 4 box pour les chiens errants ;
- o 2 box pour les chiens mordeurs ;
- o 5 box pour chiens dangereux en placement judiciaire ;
- o 1 box pour les animaux nécessitant un isolement sanitaire ;
- o 1 box pour les animaux de la S.P.A. ;
- o 1 chatterie composée de quatre box pouvant accueillir chacun 5 chats.

Pour sa part, la fourrière du Port permet d'accueillir quarante animaux, principalement des chiens, et dispose à cet effet de vingt box et d'une chatterie de quatre box pouvant accueillir chacun cinq chats. Le personnel gérant cette unité est composé de quatre agents. Cette équipe a pour mission d'assurer la capture d'animaux errants.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant huit jours ouvrables. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, la S.P.A. sélectionne les animaux qu'elle souhaite faire adopter. Les autres animaux, qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, seront euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont incinérés.

Sur les 5332 interventions réalisées par les services de la fourrière animale en 2006, 3458 l'ont été par le TCO/Cycléa, et 1867 par la SEMRE.

Tableau n° 21 – Répartition des interventions des Fourrières Animales du T.C.O par commune pour l'année 2006.

Commune	Captures		Ramassages cadavres		Animaux dangereux		Total	
	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats
Saint-Paul	464	157	574	216	134	0	1172	373
Saint-Leu	285	64	400	174	114	0	799	238
Trois Bassins	268	58	294	145	111	0	673	203
Le Port	623	146	234	170	7	0	864	316
La Possession	294	48	184	161	0	0	478	209
Autres	0	0	0	0	7	0	7	0
SOUS TOTAL	1934	473	1686	866	373	0	3993	1339
TOTAL 2006	2407		2552		373		5332	

TOTAL 2005	3583	2050	85	5718
-------------------	-------------	-------------	-----------	-------------

Cette diminution du nombre de captures s'explique par des captures plus difficiles en raison de l'utilisation exclusive du lasso (interdiction de l'usage des sarbacanes), ainsi que par des problèmes récurrents sur le parc de véhicules.

En 2006, le nombre d'adoptions de chiens s'est élevé à 197 contre 312 en 2005, et le nombre d'adoption de chats s'est élevé à 52 contre 28 en 2005.

En 2006, le TCO a renouvelé une campagne de stérilisation permettant aux habitants du TCO non imposables de faire tatouer et stériliser gratuitement leurs chiens et chats.

Tableau n° 22 – Evolution des campagnes de stérilisation 2002-2006

ANNEES	Stérilisations	Identifications	MONTANT
2002	220	210	23000 €
2003	720	690	76000 €
2004	0	0	0 €
2005	712	675	76442 €
2006	732	686	78 028 €

5.5. La communication / médiation.

Le marché concernant la communication de proximité, attribué à Cycléa, a débuté le 1^{er} juillet 2006, avec l'intégration de 17 médiateurs provenant des communes du Port, de La Possession, de Saint-Paul, et de Saint-Leu.

Les autres médiateurs ont été intégrés soit au 1^{er} septembre soit au 1^{er} octobre 2006, portant ainsi l'effectif à 41 médiateurs.

Plusieurs missions ont été confiées aux 41 médiateurs :

- Contrôle et communication en porte à porte lors de la collecte sélective du lundi, mercredi et vendredi sur les communes de Saint-Paul et Saint-Leu (Juillet 2006),
- Etude d'un point de regroupement sur la commune de Saint-Paul concernant la CS (juillet et août 2006),
- Recensement des habitats collectifs sur l'ensemble du TCO, prise de contact avec les gardiens, et vérification des locaux poubelle (juillet à septembre 2006),
- Recensement des dépôts sauvages sur l'ensemble du TCO (juillet à septembre 2006),
- Recensement des VHU/carcasses sur l'ensemble du TCO (juillet à septembre 2006),
- Suivi des dysfonctionnements de collecte du Port et de La possession (septembre à décembre 2006),
- Traitement des réclamations des administrés au N° Vert (novembre à décembre 2006),
- Communication en porte à porte afin d'expliquer l'opération vide fond de cour sur les communes de Saint-Paul, Le Port, et La Possession (octobre à décembre 2006),
- Enquêtes terrain pour les dossiers de TEOM (octobre à décembre 2006).

5.6. Opération de lutte contre l'épidémie de Chicungunya (février-mars 2006).

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Chikungunya, des moyens humains, et matériels ont été mis en place sur les cinq communes membres du TCO : détachement des Médiateurs de l'Environnement auprès des communes, mise à disposition de caissons, petits porteurs avec équipage, camion de type ampliroll.

Ces moyens ont permis de mettre en œuvre **des actions spécifiques** dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Chicungunya, avec des opérations de **vide fond de cour et de déchèteries mobiles**.

- La première menée au mois de février-mars a permis de collecter **9615 tonnes** de déchets dont 5 238 tonnes de déchets végétaux et 4 377 tonnes d'encombrants.
- La seconde menée à partir d'octobre est toujours en cours.

II. LES INDICATEURS FINANCIERS .

1. Modalités d'exploitation.

La pré collecte par bacs roulants (dotation et maintenance des bacs de collecte à ordures ménagères et des bacs de collecte sélective) est assurée par la Société La Réunion Villes Propres, par le biais de marchés publics de prestations de services.

Les collectes de déchets ménagers et assimilés sont assurées par différents prestataires selon la répartition géographique suivante.

	Type de collecte	Prestataire	Zone géographique
1	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	Véolia Propreté	Bas de la Commune de Saint-Paul
2	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	How Choong Environnement	Hauts de la Commune de Saint-Paul
3	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	How Choong Environnement	Communes de Saint-Leu et Trois Bassins
4	Collecte des déchets végétaux et des encombrants	How Choong Environnement	Hauts et Bas de la Commune de Saint-Paul
5	Collecte des déchets végétaux et des encombrants	Véolia Propreté	Communes de Saint-Leu et Trois Bassins

L'exploitation de la Station de transit du Port, du Centre de tri (où sont acheminés les déchets issus de la collecte sélective avant leur valorisation), ainsi que de la Plate-forme de compostage du Port ont été confiées à des entreprises privées toujours dans le cadre de marchés publics de prestations de services. C'est ainsi que la Station de transit est gérée par la Sté STAR, le Centre de tri par la SAEML CYCLEA, et la Plate-forme de compostage par la Sté How Choong Environnement. Enfin, le TCO est contractuellement lié à la C.I.V.I.S. pour l'utilisation du Centre de stockage des déchets ultimes de la Rivière Saint-Etienne, conformément aux préconisations du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

L'exploitation des déchèteries a été transférée à la SAEML CYCLEA le 1^{er} juillet 2006, de même que celle de la fourrière animale intercommunale le 9 octobre de la même année à la même Société, par deux marchés de prestations de services. L'exploitation de la Plate-forme de broyage des déchets végétaux située sur la commune de Saint-Leu continue de faire l'objet d'une régie directe du TCO. Il en va de même en ce qui concerne les prestations de collecte des corbeilles à papier et la résorption des dépôts sauvages.

2. Montant des dépenses et modalités de financement.

Les prévisions budgétaires de l'année 2006 (regroupant les investissements et les dépenses de fonctionnement) ont été évaluées à **33 807 697, 65 €** soit 29% de la part du budget global du TCO qui s'élève à **117 410 556, 14 €**. A titre d'information, les prévisions budgétaires de l'année 2005 s'élevaient à **34 347 850, 20 €** soit 33% de la part du budget global du TCO qui s'élevait à **104 341 034, 97 €**.

Les dépenses réalisées (investissement et fonctionnement) se sont chiffrées à **33 209 258, 00 €** contre **32 526 109, 29 €** en 2005. Les reports sur l'exercice 2006 s'élèvent à **358 482, 55 €** contre **750 478, 90 €** en 2005. Ainsi, le taux de réalisation atteint est de 98 % sans reports en 2006 (contre 95% en 2005), et de 99% avec les reports (contre 97% en 2005).

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ainsi que par le budget général de la Collectivité. Pour l'année 2006, la TEOM s'élève à **13 998 142, 00 €** (contre **12 763 807, 00 €** en 2005), soit un taux de couverture de **53 %** (contre 54 % en 2005). La redevance spéciale n'est pas encore instituée à l'heure actuelle même si sa mise en place est prévue.

Ainsi, sur une population globale de 189 255 habitants, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **165, 43 €** par habitant, et **10, 04 €** par habitant en termes d'investissement.

3. Indicateurs financiers relatifs au fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente le détail de la section de fonctionnement

TCO - RAPPORT D'ACTIVITE 2006 -
POLE ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

	Intitulé	2 004			2 005			2 006		
		Dépenses brutes	Recettes collectées	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes collectées	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes collectées	Dépenses nettes
Précollecte	La Réunion Villes Propres - LRVF	1 336 742,63 €		1 336 742,63 €	1 390 454,00 €		1 390 454,00 €	670 480,92		670 480,92 €
	Régie en 2004	26 574,84 €		26 574,84 €	- €		- €	- €		- €
	Sous-total	1 363 317,47 €		1 363 317,47 €	1 390 454,00 €		1 390 454,00 €	670 480,92 €		670 480,92 €
Collecte	OGEA ONYX/HCE/STAR	11 887 461,56 €		11 887 461,56 €	11 884 563,06 €		11 884 563,06 €	12 929 638,47		12 929 638,47 €
	ONF	11 778,38 €		11 778,38 €	0 €		- €	153 000,00		153 000,00 €
	MAFATE HELICOPTERE	- €		- €	4 670,93 €		4 670,93 €			- €
	SEM BALNEAIRE				219 726,61 €		219 726,61 €	57 995,31		57 995,31 €
	SEMRRE				97 835,29 €		97 835,29 €	188 619,88		188 619,88 €
	Sous-total	11 899 239,94 €	- €	11 899 239,94 €	12 206 795,89 €	- €	12 206 795,89 €	13 329 253,66 €	- €	13 329 253,66 €
Traitement	STAR	2 401 913,65 €	1 701 396,17 €	700 517,48 €	2 531 130,00 €	2 185 856,45 €	345 273,55 €	2 492 464,05	2 332 750,52 €	159 713,53 €
	CYCLEA (ex AREA RECYCLAGE)	806 283,70 €		806 283,70 €	1 400 314,34 €		1 400 314,34 €	3 202 051,40 €		3 202 051,40 €
	H C Environnement	698 024,56 €		698 024,56 €	800 699,94 €	161 363,01 €	639 336,93 €	1 016 399,62 €		1 016 399,62 €
	CIVIS	5 176 865,67 €		5 176 865,67 €	5 393 979,40 €		5 393 979,40 €	5 661 756,59 €		5 661 756,59 €
	CUB AC CASSE+METAL REUNION	16 600,50 €		16 600,50 €	127 869,25 €		127 869,25 €	161 536,83 €		161 536,83 €
	location pelle hydraulique avec chenille + chauffeur	- €		- €	4 062,24 €		4 062,24 €	129 881,46 €		129 881,46 €
	PILES USAGEES	4 240,00 €		4 240,00 €	- €		- €			- €
	PNEUS USAGES				- €		- €	61 942,85 €		61 942,85 €
	OUEST CONCASSAGE	- €		- €	24 786,63 €		24 786,63 €	38 844,77 €		38 844,77 €
	DIVERS							22 215,98 €		
	Prestations antérieures à 2004	1 300 771,98 €		1 300 771,98 €	- €		- €	- €		- €
	Sous-total	10 404 700,06 €	1 701 396,17 €	8 703 303,89 €	10 282 841,80 €	2 347 219,46 €	7 935 622,34 €	12 787 093,55 €	2 332 750,52 €	10 432 127,05 €
Externalisation	FOURRIERE							263 910,68 €		
	DBCHETERIES							215 470,38 €		
	CENTRE d'APPEL TELEPHONIQUE							20 327,79 €		
	Sous-total							499 708,85 €		
Divers frais	PERSONNEL	1 182 987,29 €	694 833,92 €	488 153,37 €	1 287 706,23 €	550 651,45 €	737 054,78 €	1 547 847,81 €	508 888,10 €	1 038 959,71 €
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	335 939,97 €	1 884,79 €	334 055,18 €	283 061,88 €	3 918,26 €	279 143,62 €	451 052,73 €	5 667,47 €	445 385,26 €
	SUBVENTIONS Médiateurs	952 828,28 €	419 333,35 €	533 494,93 €	804 884,00 €	381 823,01 €	423 060,99 €	779 206,30 €	698 310,45 €	80 895,85 €
	COMMUNE DE SAINT PAUL - Collecte sélective				753 116,00 €		753 116,00 €	498 000,00 €		498 000,00 €
	COMMUNICATION COLL. SELECTIVE	164 481,54 €		164 481,54 €	58 038,95 €		58 038,95 €			- €
Sous-total	2 636 237,08 €	1 116 052,06 €	1 520 185,02 €	3 186 807,06 €	936 392,72 €	2 250 414,34 €	3 276 106,84 €	1 212 866,02 €	2 063 240,82 €	
Sous-total des prestations de services	26 303 494,55 €	2 817 448,23 €	23 486 046,32 €	27 066 898,75 €	3 283 612,18 €	23 783 286,57 €	30 562 643,82 €	3 545 616,54 €	26 495 102,45 €	
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		11 234 928 €				12 763 807 €		13 988 142 €		
Taux de couverture		48%			54%			53%		
CADRE DE VIE	RAMASSAGE & GARDE ANIMAUX ERRANTS	178 044,37 €		178 044,37 €	178 100,00 €	92 000,00 €	86 100,00 €	178 031,28 €		178 031,28 €
	Fourniture d'aliments	3 126,86 €		3 126,86 €	1 299,85 €		1 299,85 €	4 521,04 €		4 521,04 €
	Prestations vétérinaires	27 771,01 €		27 771,01 €	31 000,00 €		31 000,00 €	20 559,06 €		20 559,06 €
	Stérilisation/identification chiens & chats			- €	76 442,00 €		76 442,00 €	78 481,60 €	13 800,00 €	64 681,60 €
	Sous-total	208 942,24 €	- €	208 942,24 €	286 841,85 €	92 000,00 €	194 841,85 €	281 592,98 €	13 800,00 €	267 792,98 €
	PERSONNEL	284 810,14 €		284 810,14 €	450 393,58 €	142,93 €	450 250,65 €	424 254,99 €		424 254,99 €
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	46 914,63 €	570,32 €	46 344,31 €	57 557,99 €	182,94 €	57 375,05 €	39 730,79 €	243,92 €	39 506,87 €
Sous-total	331 724,77 €	570,32 €	331 154,45 €	507 951,57 €	325,87 €	507 625,70 €	464 005,78 €	243,92 €	463 761,86 €	
TOTAL CADRE DE VIE	540 667,01 €	570,32 €	540 096,69 €	794 793,42 €	92 325,87 €	702 467,55 €	745 598,76 €	14 043,92 €	731 554,84 €	

III. LES PERSPECTIVES.

Fonctionnement

L'année 2007 sera principalement marquée par :

- La mise en place des nouveaux marchés de précollecte (entretien maintenance de bacs roulants) sur l'ensemble du territoire.
- L'application du dispositif de la Redevance Spéciale permettant de proposer une collecte spécifique aux artisans, commerçants et aux métiers de bouche.
- Le démarrage des nouvelles fréquences de collecte de déchets végétaux et d'encombrants sur les communes de Saint-Leu, Saint-Paul et Trois-Bassins. Ces nouvelles fréquences s'inscrivent dans le dispositif global de lutte contre le Chickungunya et la Leptospirose.
- La poursuite de la lutte communautaire contre le Chickungunya et la Leptospirose avec la reconduction des opérations caravanes du tri et déchèteries mobiles.
- La montée en puissance d'une communication adaptée sur la collecte sélective dans un objectif d'optimisation quantitative et qualitative des tonnages captés.

Afin de mieux maîtriser ces différents prestataires, une cellule de contrôle interne veillera aux respects des contrats et au service fait par les prestataires dans un souci de qualité de service et de satisfaction des usagers avec si nécessaire la mise en application de moyens coercitifs.

De plus, dans une logique d'amélioration du cadre de vie, une attention toute particulière sera apportée à la résorption des dépôts sauvages en partenariat avec les communes avec l'objectif de les éradiquer en totalité sous deux ans.

En complément, les points de regroupement de déchets seront finement analysés et confortés si nécessaire.

La politique de réduction des déchets à la source sera poursuivie par la mise à disposition des bio composteurs permettant une diminution des tonnages collectés en porte à porte.

Enfin, la Collectivité renforcera son action d'élimination des épaves, par la mise en place d'une procédure claire et précise, et continuera ses actions de stérilisation des chiens et chats et de lutte contre l'errance animale.

Pérennisation des emplois aidés de la direction de l'environnement

En collaboration avec la direction des ressources humaines, une réflexion a été menée sur la pérennisation des emplois aidés de la direction de l'environnement.

La solution retenue, à savoir l'externalisation des services, permet de garantir à ces emplois aidés l'obtention de véritables contrats à durée indéterminée dans le secteur marchand. Ainsi, l'année 2006 a vu l'attribution des marchés pour les services de la fourrière, de gestion des déchèteries et de médiation sur l'environnement (ce dernier rattaché au marché de tri des emballages).

L'année 2007 sera marquée par la continuité de ce processus d'externalisation et concernera la collecte des corbeilles à papier, la résorption des dépôts sauvages et la mise en place de la

Redevance Spéciale avec comme objectif que 100% des emplois aidés du TCO puisse bénéficier d'un emploi durable.

De plus, cette action n'étant pas limitative aux agents du TCO, les médiateurs de l'environnement portés par le tissu associatif ou la mairie de Saint-Paul sont aussi concernés.

Démarche Qualité

Depuis septembre 2003, la Collectivité s'est engagée dans une démarche qualité avec en perspective l'obtention du label Qualiville.

Pour ce faire, l'année 2007 sera marquée par la mise en place opérationnelle de ces procédures au niveau de la direction environnement dans un objectif de respect de la qualité et des délais de réponse aux usagers.

Investissement

Dans le cadre de la politique globale de gestion des déchets, la direction poursuivra le renforcement du réseau de déchèteries avec la mise en chantier de quatre nouvelles unités situées dans la Zone Artisanale du Port, à la Chaloupe Saint-Leu, au Mont Rocquefeuille et à Plateau-Caillou Saint-Paul et le déplacement de la déchèterie de Montvert Trois Bassins pour un coût d'environ 3 000 000 €

Afin d'optimiser le traitement des déchets végétaux, la plate forme de compostage du Port sera étendue pour arriver à un doublement de sa capacité de traitement qui sera portée de 7 000 à 16 000 tonnes par an pour un coût global y compris équipement de 1 050 000 €

Pour se mettre en conformité avec les contraintes réglementaires, un programme global de réhabilitation va être mené en prenant en compte la décharge de la Rivière des Galets (le Port), la décharge de Cocâtre (Trois-Bassins), la cession d'activité de l'ancienne usine de broyage des ordures brutes et la mise aux normes de l'arrêté d'exploitation de la station de transit du Port. L'enveloppe financière globale est estimée à 2 800 000 € étalée sur deux ans en fonction des subventions mobilisables.

Etudes

La direction s'attachera à la réalisation d'un schéma directeur énergie en co-maîtrise d'ouvrage avec le SIDELEC.

De plus, un contrat territorial déchets permettant d'intégrer la problématique déchets dans le développement local sera initié.

PÔLE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

A – INTRODUCTION / PREAMBULE

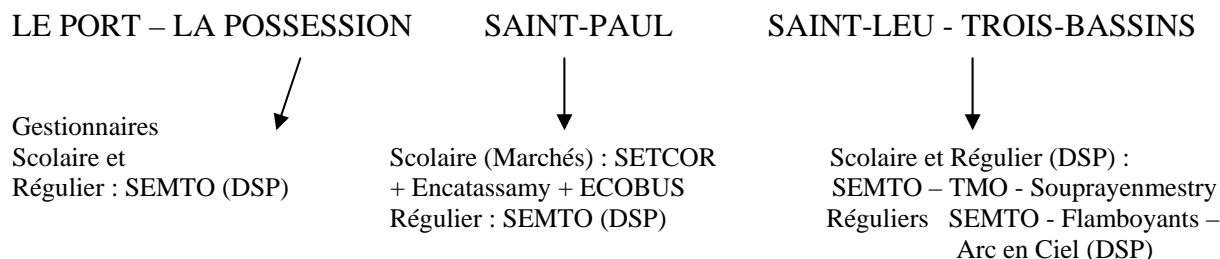
- En 2006, le TCO a poursuivi son travail d'harmonisation du réseau regroupé sous l'enseigne EOLIS. La charte graphique a été déployée au niveau des décorations de véhicules, poteaux et supports de communication.
- Le TCO a engagé les études de faisabilité du projet d'itinéraires privilégiés pour les transports en commun destiné à améliorer les conditions de circulation et de régularité des véhicules sur le cœur d'agglomération.
- Le taux du Versement Transport porté de 1,05 % à 1,80 % a porté ses effets sur les recettes du pôle transports
- Des subventions d'équipement ont été apportées aux communes en co-financement de projets vélo et voiries.
- Le dispositif TRACE, proposé par la SEMTO pour augmenter les capacités de transports sur les axes structurants du réseau de Saint-Paul, a été adopté.
- L'unification des contrats de transports a été reportée en 2007. De ce fait, les DSP ont été prolongés sur un an et les marchés de transports scolaires, d'accompagnement scolaires, de gestion de la gare routière de Saint-Paul et de contrôles extérieurs ont été relancés pour une seule année de transition.
- Une nouvelle tarification unifiée sur les 5 Communes membres a été adoptée, ainsi qu'un règlement des transports scolaires unique.
- L'étude d'élaboration du Schéma Directeur Intercommunal Vélo a été lancée.
- Le TCO a participé à la semaine Européenne de la mobilité en offrant la gratuité complète sur le réseau EOLIS le 22 septembre 2006 et en participant à l'organisation de la première « rando-vélo » sur les 5 Communes du territoire communautaire.
- Une recapitalisation de la SEMTO a été opérée avec transformation partielle de l'apport en compte courant accordé en 2005
- Le Plan de Déplacements Urbains du TCO a été arrêté en vue d'une approbation fin 2007.

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2006

<i>Pour mémoire : Budget global TCO mouvements réels= 117 410 556,14 € Population INSEE : 189 255</i>	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	Evolution
• Indicateurs financiers						
- Prévisions budgétaires globales du pôle (Inv + fonct hors personnel)	17 107 679,04	18.236.785,53	18 976 784,37	26 574 078,11	28 355 343,85	+ 6,7 %
- Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	25 %	23%	20%	25%	30%	
- Dépenses réalisées (hors personnel)	13 679 087,26	17.697.977,36	18 397 965,37	26 166 563,95	26 839 916,39	+ 2,6 %
- Taux de réalisation	80 %	97 %	97 %	98 %	95 %	
- Reports sur exercice suivant	704 473,53	307 467,30	307 919,97	314 099,85	577 099,54	
- % (réalisation avec reports)	84 %	99 %	99 %	99 %	97 %	
- Dépenses €/hab.	76 €	97,34 €	101,19 €	143,92 €	141,82 €	
- Nombre de voyageurs commerciaux transportés	2 797 120	2.984.162	2 846 511	3 027 430	3 021 640	-0,2 %
- Nombre d'élèves transportés	14 895	15.973	16 063	17 748	19 822	+ 11,7 %
- Nombre de kilomètres réguliers effectués	6 938 379	7.044.486	6 726 293	6 439 779	6 612 005	+2,7 %
- Nombre de kilomètres scolaires effectués	3 128 858	2 989 142	3 475 405	3 728 671	3 605 732	- 3,3 %
- Nombre de circuits réguliers	46	47	52	54	56	+ 3,7 %
- Coût moyen/élève	544 €	538 €	648 €	561 €	474 €	- 15,5 %
- Coût moyen/km	1,31 €	1,51 €	2,00 €	2,57 €	2,63 €	+ 2,1 %
- Positionnement TCO/moyenne des réseaux	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	
- Recettes voyageurs commerciaux et scolaires	incomplet	4.070.587 €	4 583 582 €	4 358 367 €	4 251 307 €	- 2,5 %
- % du coût du réseau pris en charge par les usagers		23 %	25 %	17 %	16 %	
- VT collecté	6 914 545,56	7.385.918,74	7 644 611,04	9 348 734,74	16 300 544.80	+ 74,4 %
- Taux de couverture	98 %	49 %	82 %	57 %	83 %	
- DGD scolaire perçue	2 104 964,55	1.518.168,79	4 381 774,03 (dont 1,5 M pour 2003)	2 839 549,30	2 888 974.853 0	1,7 %

1° Le Fonctionnement des réseaux :

* Schéma d'organisation synthétique du pôle en 2006 :



Contrôle bonne exécution des contrats et services : SOTRADER, puis SCAT (Marchés)

Accompagnement scolaire : GET974 (St-Leu, Trois-Bassins et St-Paul) – SEMTO (DSP Port-Possession)

2° Les éléments clés de l'année 2006 :

⇒ Nouveaux contrats transports :

De nouveaux marchés de transports scolaires principalement sur Saint-Paul et plus partiellement sur Saint-Leu et Trois Bassins (8 lots) ont été passés pour l'année scolaire 2006/2007 sur un montant total d'environ 5 millions d'euros TTC.

Le marché d'accompagnement scolaire pour l'année 2006/2007 sur l'ensemble des communes de l'ancienne CCCO, a été passé pour un montant de 2,13 millions d'euros TTC.

Le marché de gestion de la gare routière de Saint-Paul a été signé pour environ 660 000 €TTC sur la période du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007.

⇒ Contrôle de la bonne exécution des services

Le TCO a signé un marché avec la société SCAT pour l'assister dans ses missions de contrôles sur l'ensemble du réseau (138 000 €TTC) pour la période du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007.

⇒ Augmentation du capital de la SEMTO

L'apport en compte courant de 2 390 000 € accordé à la SEMTO en 2005 a été transformé pour partie (1 776 560 €) pour servir à l'augmentation de son capital.

⇒ Extension et rénovation de la Gare Routière de Saint-Paul

Le Maître d'œuvre de cette opération a été retenu et les études engagées en concertation avec les partenaires et exploitants.

3°

Indicateurs financiers

	2004	2005	2006	Evolution
Recettes voyageurs / Km commercial	0,50 €/km	0,53 €/km	0,54 €/km	+ 2,2 %
Budget investissement	707 967,30	2 933 853,34	1 291 111,85	- 56 %
Dépenses réalisées - Dépenses investissement €/hab.	172 965,41 1 €	2 595 311,93 14 €	365 125,31 2 €	- 86 %
Taux de réalisation	24 %	88 %	28 %	-
Crédits reportés sur l'exercice suivant	307 919,97 €	314 099,85 €	577 099,54 €	
Montant des subventions réalisées	51 995,04 €	-	30 483,90	
% financement des dépenses par subventions	30,0%	-	8,5 %	-

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2006 : 365 125,31 €

Etudes	125 256,11
Subvention d'équipement aux Communes	239 869,20

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses ^(a)	Recettes
Prévu	27 440 442,05	23 077 000,00
Réalisé	26 849 563,45	23 623 935,49
%	98 %	102 %

^(a) avec personnel**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2006 : 23 623 935,49 €**

Versement Transport	16 300 544,80
DGD Scolaire	2 888 974,85
Département	2 092 000,00
Région (FIRT)	1 652 114,50
Régie de recettes scolaires	670 371,80
Divers	19 929,54

VENTILATIONS GENERALES PAR COMMUNE

	2003	2004	2005	2006
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>				
SAINT-PAUL	9 049 689,35	8 798 931,85	12 704 571,63	13 636 725,82
SAINT-LEU	3 432 361,99	4 328 386,89	4 315 014,44	5 562 703,29
TROIS-BASSINS	890 689,34	1 254 331,40	1 275 572,30	1 473 721,34
LE PORT	1 665 869,57	1 769 536,52	2 439 682,02	3 721 165,44
LA POSSESSION	2 122 720,08	2 316 143,12	3 140 694,73	2 455 247,57
	17 161 309,34	18 467 329,78	23 875 535,12	26 849 563,45
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors recapitalisation et avance en compte courant)</u>				
SAINT-PAUL	36 771,44	84 647,06	137 736,65	110 544,28
SAINT-LEU	10 548,75	24 283,00	2 212,36	36 958,39
TROIS-BASSINS	2 737,40	6 301,44	574,11	3 844,79
LE PORT	15 982,64	36 791,70	41 287,67	38 948,83
LA POSSESSION	10 545,44	20 942,01	23 501,14	174 829,03
				365 125,31

Certaines évolutions importantes en 2005 proviennent pour partie de la prise en charge des surcoûts liés au passage aux 35 h des taxiteurs de Saint-Paul, et du rééquilibrage financier de la nouvelle DSP au Port et à La Possession par rapport à l'ancien contrat déficitaire.

C – PERSPECTIVES

Les orientations du Pôle Transports pour les prochaines années consisteront à poursuivre la restructuration de l'organisation autour d'un réseau unifié et harmonisé.

Les réflexions engagées dans le cadre du Contrat d'Agglomération et de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains du TCO permettront d'identifier les actions.

Des accords tarifaires seront recherchés auprès des Cars Jaune afin d'offrir aux usagers un accès indifférencié aux 2 réseaux sur le territoire et aux tarifs du TCO.

A l'échéance du 1^{er} août 2007, l'ensemble des contrats seront recentrés et coordonnés sur la base d'un réseau unique restructuré avec 4 contrats principaux :

- une DSP unique pour l'ensemble des lignes régulières EOLIS, la gestion de la gare routière de Saint-Paul, la délivrance des cartes d'abonnement scolaire et la coordination des services de transports scolaires ;
- un marché en 10 lots pour l'exécution de l'ensemble des services de transports scolaires sur les 5 communes ;
- un marché en 4 lots pour l'accompagnement scolaire dans les cars ;
- un marché pour le contrôle des prestations et les mesures qualité.

Prochaines programmations d'équipements :

- ✓ Equipement et renouvellement de poteaux d'arrêt et d'abris bus,
- ✓ Extension et rénovation de la Gare Routière de Saint-Paul,
- ✓ Aménagement de mini gares routières en tête de lignes structurantes,
- ✓ Installations de modulaires de confort au Centre d'Echange du Port
- ✓ Sécurisation des points d'arrêt,
- ✓ Aménagements aux points noirs de circulation,
- ✓ Mise en œuvre des infrastructures communales et intercommunales arrêtées dans le prochain Schéma Directeur Intercommunal Vélo.
- ✓ Points de mesures de la qualité de l'Air dans la perspective de la mise en œuvre du PDU

Compte Transport 2006

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2006	2005	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2006	2005
COMMUNE DE SAINT-LEU	734 687,61 €	1 036 395,29 €	1) Versement transport	16 300 545,00	9 348 734,74
Transports Urbains			Saint Paul (55%)	8 896 343,00	5 132 455,37 €
Transports Scolaires	734 687,61 €	1 036 395,29 €	Le Port (34%)	5 551 377,00	3 224 378,61 €
COMMUNE DE 3-BASSINS	405 000,09 €	331 252,00 €	La Possession (7%)	1 192 426,00	651 606,81 €
Transports Urbains			Saint Leu (3%)	557 605,00	288 875,91 €
Transports Scolaires	405 000,09 €	331 252,00 €	3 Bassins (1%)	102 794,00	51 418,04 €
DSP Transports Urb.& Scol.	4 888 151,08 €	3 083 023,21 €	2) DGD scolaires :	2 888 975,00 €	2 812 231,67 €
COMMUNE DE SAINT-PAUL	10 532 052,74 €	10 085 166,76 €	Civis	1 247 119,00 €	1 214 007,30 €
Transports Urbains	5 281 484,86 €	4 694 550,10 €	Département	1 641 856,00 €	1 598 224,37 €
DSP Gare routière	509 420,37 €	461 203,52 €	3) Participation du Département	2 092 000,00	2 092 000,00 €
Transports Scolaires	4 741 147,51 €	4 929 413,14 €	4) FIRT 2006	1 652 114,50	
COMMUNES DU PORT ET DE LA POSSESSION	5 766 279,07 €	5 134 857,92 €	5) Participation des familles au titre des transports	670 372 €	562 609,50 €
DSP Bus Fleuri	5 766 279,07 €	5 134 857,92 €	Saint Paul (72%)	488 411,30	377 913,50 €
Accompagnement Tr. Scol.	1 387 452,37 €	270 298,69 €	Saint Leu (21%)	137 872,00	146 707,50 €
Inscription & suivi Tr. Scol.	1 131 375,05 €	1 090 863,37 €	3 Bassins (7%)	44 088,50	37 988,50 €
Contrôle & qualité des services	117 320,17 €	84 549,41 €	6) divers	19 929,19	5 689,84 €
	2 636 147,59 €	1 445 711,47 €	7) Participation du budget général (12 %)	3 225 627,96 €	8 659 645,80 €
TOTAL prestations services du 611	24 962 318,18 €	21 116 406,65 €			
Études et Recherches	37 915,00 €	90 000,00 €			
Reversement de V.T	137 237,84 €	18 892,00 €			
Frais d'insertion	34 735,65 €	23 119,40 €			
Concours divers	7 372,76 €	7 009,12 €			
Charges de personnel	374 772,37 €	304 283,10 €			
Frais accompagnateurs (GET)	459 400,58 €	530 237,64 €			
Charges exceptionnelles	813 436,52 €	1 374 425,13 €			
Frais de fonctionnement du pôle	22 374,55 €	16 538,51 €			
TOTAL	26 849 563,45 €	23 480 911,55 €		26 849 563,45 €	23 480 911,55 €

(charges nettes = Total général - recettes 2 à 6)

19 526 172,96

Taux de couverture VT/charges nettes =

83%

PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

A – INTRODUCTION

En 2006, l'activité de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat a été conduite de manière concertée dans le domaine des grands documents de planification et d'organisation spatiale du territoire :

- Poursuite de l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) Ouest ;
- L'étude urbaine sur le « Cœur d'agglomération » a continué également ;
- Le SAGE Ouest a été adopté ;
- La charte intercommunale « paysagère, architecturale et patrimoniale » a permis d'élaborer un certain nombre d'orientations ;
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été mis en oeuvre ;
- Lancement de projets territoriaux dans les hauts de l'Ouest : La démarche de développement durable autour de la Route Hubert Delisle a fait acte de candidature au label « Pôle excellence rurale »

La Direction a par ailleurs poursuivi le développement d'outils d'observation et d'action foncière :

- Développement de l'Observatoire territorial et du Système d'Information Géographique intercommunal ;
- Poursuite de la numérisation du cadastre ;
- Mise en œuvre d'outils d'intervention foncière (convention cadre avec l'EPFR, plans communaux d'action foncière, convention avec la SAFER...).

La Direction Aménagement du Territoire et Habitat a également poursuivi sa participation aux travaux relatifs à la révision du SAR, au projet de Parc National des Hauts, ainsi qu'aux projets urbains des communes (PLU, projets de territoire, PRU, ANRU). De même un suivi assidu des projets PIG Irrigation du Littoral Ouest, Tram Train et Réserve naturelle marine a été de mise.

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2006

1° FONCTIONNEMENT

- Organisation

De janvier 2006 à juillet 2006, les missions de la Direction Aménagement du Territoire et Habitat ont été assurées par onze personnes : 5 ingénieurs, 2 attachés, 1 technicien SIG et 4 assistantes.

De juillet 2006 à octobre 2006, les effectifs se sont réduits de 2 ingénieurs : départ de Jérôme DEVELTER – Responsable du Service Espaces Agricoles et Développement des Hauts en juin 2006 et départ de Philippe BUCHBERGER – Directeur de la DATH fin octobre 2006.

Le management du projet SCOT Ouest, du grand projet « cœur d'agglomération », le suivi des projets et équipements publics d'envergure sur le TCO et le management de la direction (projet de direction, recrutement, animation/méthodes,...) ont été assurés par Philippe BUCHBERGER – Directeur de la DATH jusqu'en octobre 2006.

Dans le cadre du SCOT, Jérôme DEVELTER – Responsable du Service Espaces Agricoles et Développement des Hauts-, a renforcé le travail entrepris avec le monde agricole. Il a par ailleurs assuré la conduite du projet de territoire pour le cirque de Mafate et piloté la démarche de développement durable autour de la route Hubert Delisle, axe fédérateur pour le développement des Hauts de l'Ouest. Ces missions concourent à un enjeu majeur pour le TCO : donner corps à l'entité « les Hauts de l'Ouest » qui constitue 80% du territoire. Ces missions ont donc été assurées jusqu'en juin 2006.

Le Service « Ville et Habitat » a vu le départ de Patrice MARCEL en janvier 2006 ; il a été remplacé en avril 2006 par DALY-ERAYA Claudie adjointe au directeur DATH et responsable du service. Avec Graziella CHEN MIN TAO, ingénieure recrutée en 2005, le service a été chargé de mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat à différentes échelles (cadre d'intervention communautaire en faveur du logement social, projets de développement et de renouvellement urbains, opérations d'aménagement, espaces urbains dans les projets de territoire et les documents de planification).

La Cellule transversale « Action Foncière et Urbanisme Opérationnel » gérée par Eric ALDEBERT, attaché réintégré en 2005 (responsable de la cellule) est en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique foncière (prospection, négociation, acquisition), de la mise en place des premières ZAD le long de la route des Tamarins, et support des directions opérationnelles pour la création et la réalisation de ZAC d'intérêt communautaire.

La mise en place de l'observatoire territorial, le développement du Système d'Information Géographique – y compris la réalisation du Schéma Directeur de l'Information Géographique- et la réalisation de cartes thématiques sont placés sous la responsabilité de Dominique DIJOUX, chef de la Cellule stratégique et transversale « Aide à la Décision,

Observation et cartographie » (ancien Service SIG). La cellule s'est renforcée en avril 2006 par l'arrivée d'un technicien SIG, Olivier PARMENTIER.

Marylène WAGNER - ingénieur responsable du Service « Eau, Littoral et Patrimoine »- a poursuivi l'élaboration du SAGE Ouest (y compris l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest, la CLEO) et de la Charte Paysagère ; elle a assuré le suivi des projets sur les espaces littoraux et marins : notamment le projet régional de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) et le démarrage de l'élaboration du SMVM

La préparation des assemblées, bureaux, commissions et conseils, l'assistance aux cadres dans le suivi des dossiers, le secrétariat et l'accueil ont été assurés par les 4 assistantes du pôle administratif de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat : Nathalie LIN, Angéline PATISSIER, Salimah PATEL et Marie-Paule BRANCARD (recrutée en 2005 pour renforcer le pôle).

① DEPENSES DU POLE

Les dépenses de fonctionnement de la direction se sont élevées à 457 257,93 € en 2006. Le taux de réalisation du budget de fonctionnement est de 88 %. Les non réalisations sont principalement imputables au poste «Subvention de fonctionnement aux Associations».

Les grands postes de dépenses de fonctionnement en 2006 sont les suivants :

- Charges à caractère général (déplacements, fonct. divers) :	78 768,05 €
- Charges de personnel :	282 539,88 €
- Subvention de fonctionnement aux Associations :	67 450,00 €
➤ SIDR	25 000,00 €
➤ AGORAH	30 000,00 €
➤ Parc Marin	12 450,00 €

2° EVOLUTION DU POLE

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	Evolution 2005- 2006
- Prévisions budgétaires globales de l'année du pôle aménagement (hors personnel)	411 274,92	1 968 578,99	3 196 742,56	3 325 859,88	5 271 517,83	+ 66%
- Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	0,56 %	2,50 %	3 %	3 %	5 %	
- Dépenses réalisées	55 303,14	916 292,10	668 870,11	1 788 100	1 668 224,95	
- Taux de réalisation	13,5 %	46,50 %	21 %	54%	32%	
- Reports sur exercice n + 1	293 782,24	428 783,87	710 999,33	751 862,83	1 531 727,70	
- % (réalisation avec reports)	85%	68 %	43 %	76%	61%	
- Dépenses €/ hab	1,34	5,04	3,52	9,60	8,81	
- Nombre de commissions thématiques	-4 commissions élus -5 cercles d'échanges	-4 commissions Aménagement, -1 séminaire sur 2 j. avec les élus, -4 journées préparatoires au PA (100 p.) -4 cercles d'échanges -9 comités de pilotage -4 ateliers de travail PLH, -5 séances de formation sur cadastre et SIG	-11 réunions du Conseil de développement -12 commissions thématiques -3 réunions Observatoire territorial -2 cercles d'échanges SIG	-5 comités de pilotage - 2 CLEO - 4 Conseil Dev -10 comités techniques -32 groupes de travail thématiques *SCOT : - 2 réunions PPA - 1 débat en conseil communautaire -2 séminaires DOG -5 réunions publiques -3 présentations (Région, Département, CESR), -2 colloques nationaux	- 9 commissions aménagement - 2 CLEO - 1 forum (route Hubert Delisle) - 2 séminaires (charte & PLH) - 2 ateliers techniques - 3 comités de pilotage - 2 cercles d'échanges habitat * SCOT (DOG): - 1 commission de travail développement durable - 1 réunion avec les 5 communes - 2 réunions PPA - 1 débat en conseil communautaire - 5 réunions de présentation aux communes	
- Nombre de visites sur sites (élus...)			-2 visites avec des élus et des techniciens -1 visite logement social et formes urbaines (28 p) -1 visite thème agriculture (40p)			

La structure budgétaire de 2006 (dépenses réelles d'investissement) pour la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat est la suivante :

- Acquisition de terrains nus : 18%
- Réalisation d'études prospectives et assistance à maîtrise d'ouvrage & Frais de publication et d'insertion : 31%
- Subvention d'équipement aux organismes publics et aux personnes de droit privé : 34%

Le taux de réalisation de la part « investissement » pour la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat est de 30 % ; ce taux. Ce taux de réalisation est impacté par :

- Le décalage de paiements d'études sur 2007;
- L'absence d'acquisition nouvelle en termes de foncier nu/bâti ;
- Et le décalage de l'intervention en matière d'habitat, notamment sur les appels de fonds liés aux aides aux opérations groupées.

DETAIL DES REALISATIONS 2006- PAR MISSIONS ET INTERVENTIONS DE LA DATH ET PERSPECTIVES 2007
--

► **Le grand projet « Cœur d'Agglomération »**

Une première étude de niveau « esquisse » a été engagée dès novembre 2003 par le TCO et les communes de Saint-Paul, Le Port et La Possession, visant à définir les grands principes du cœur d'agglomération dans son ensemble et à préciser sur certaines zones les partis d'aménagement retenus.

Une MOEU conduite par « Expertises et Développement » a été choisie le 24 avril 2006 pour la mission de maîtrise d'œuvre urbaine du grand projet Cœur d'Agglomération pour montant à tranche ferme de 600 276,25 € TTC. Sa mission consiste en 4 actions distinctes :

- Actualisation et détail de l'esquisse urbaine pour aboutir à un véritable schéma de secteur : l'intégration de ce schéma dans le SCOT en cours d'élaboration et sa prise en compte dans le SAR/SMVM et les PLU ;
- Définition d'un cadre opérationnel d'intervention ;
- Identification et engagement des études et expertises en découlant ;
- Choix et mise en place d'un ou plusieurs modes opérationnels pour la réalisation du projet d'aménagement.

Toutefois, le schéma de secteur susvisé concernant le grand projet Cœur d'Agglomération n'a pas été lancé.

Ce schéma de secteur se devait être une spatialisation du cœur d'agglomération dans sa partie Cambaie. Au regard de l'avancement des connaissances et du caractère réglementaire (le schéma de secteur devait devenir un chapitre du SCOT) et de l'évolution du projet sur Cambaie, la réalisation d'un tel schéma dans les premiers mois de la mission Cœur d'agglomération n'était techniquement pas réalisable. En effet, l'image de l'AUC de 2005 a fait l'objet d'une réappropriation au niveau de chacune des communes concernées et fait l'objet actuellement de validation. Ce travail fait permettra d'avancer vers un schéma d'ensemble plus cohérent qui sera intégré au SCOT sous la forme d'un cahier « Grand projet Cœur d'Agglomération ».

► **Mission prospective et planification**

- Elaboration du SCOT Ouest

Le « Document d'Orientations Générales » (DOG), dernier volet du SCOT, est entré en phase d'élaboration dès avril 2005. Sa version 4 a été finalisée en 2006 et a suscité un surcroît de charge pour le bureau d'études.

Le DOG a été présenté en novembre 2006 aux Personnes Publiques Associées (PPA), au Conseil Communautaire, commission Aménagement et aux communes. Cette version 4 a également fait l'objet de diverses remarques écrites fin 2006. Une communication « grand public » au 4^e trimestre 2006 a également été faite.

La version finale du DOG prévue pour 2007 devra tenir compte de la mise en cohérence du SCOT avec le Cœur d'Agglomération et le SAR. Cette ultime version devra aussi intégrer les éléments à venir relatifs à l'obligation d'évaluation environnementale du document.

Par ailleurs, il faut noter que le marché a fait l'objet d'un avenant par rapport à l'augmentation de charge de travail suscitée par l'élaboration du DOG mais également par rapport à l'impérieuse nécessité de faire une mise en cohérence entre les travaux du SAR et ceux du SCOT.

- PLU, SAR, projets de territoire

La DATH a suivi activement les projets communaux (PLU de Saint-Paul, Projet de territoire de La Possession, Projet Ville et Port, PRU de St-Paul...).

S'agissant des documents supra, la DATH a notamment participé aux travaux relatifs à l'élaboration du SAR et à la révision du SAR/SMVM.

► **La politique de l'habitat**

Pour rappel, le Programme Local de l'Habitat a été adopté en mars 2005, posant ainsi les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la politique communautaire de l'Habitat jusqu'en 2011. Ainsi, le Territoire de la Côte Ouest serait amené à produire une offre de 18 730 logements à l'horizon 2011, dont 9199 logements du parc privé et 9251 du parc aidé.

L'objectif est de réaliser ou du moins de tendre vers la réalisation **de 3 000 logements par an** (objectif PLH) sur le territoire du TCO.

Il est cependant constaté, encore en 2006, que l'ensemble des 5 communes du TCO pourvoit seulement à la réalisation **de 578 logements sociaux au lieu des 1 500 attendus**.

De 2005 à 2010, les aides financières programmées annuellement sont destinées à la production de 200 à 250 logements par an. La réalisation d'études de définition, de faisabilité, préopérationnelles, l'acquisition de terrains, la réalisation d'actions en faveur du logement social et du logement des personnes défavorisées sont également autant d'actions pouvant être soutenues par le TCO.

Compte tenu de la crise du logement social amorcé depuis 1999 (production départementale ramenée à 2000 logements aidés par an depuis 2000 contre 3800 logements aidés pour 1999), tout l'effort de l'action communautaire a donc porté sur le logement social (LLTS, LLS, LESG, PTZ, PLS, ...).

Le service a donc poursuivi les axes suivants :

a. Suivi, mise en œuvre et évaluation du PLH

- **Le suivi et la mise en œuvre** : vise à assurer la cohérence entre les besoins du territoire, les projets des communes, les partenaires financeurs du logement (Etat, Département, CDC...) et les opérateurs logements (sociaux et privés).

Il s'agira de mettre en cohérence la programmation des communes reprise par la DDE dans son document de programmation pluriannuelle (PPA) avec les objectifs du PLH. Les résultats de cette programmation ont été comparés avec le PLH afin de mieux cibler l'action du TCO auprès des communes.

Le service a participé activement à la définition de la PPA (programmation pluriannuelle) des logements sur le territoire du TCO avec les services de la DDE et les opérateurs logements.

Pour 2007, seront réalisés des tableaux de bord de la production de logements sur le territoire du TCO. A partir des sources d'informations disponibles et si besoins en constituants des bases de données spécifiques (en lien avec l'observatoire territorial) il s'agira d'établir des tableaux de bord et des analyses quantitatives et qualitatives des mises en chantier, des prévisions de livraisons et des caractéristiques des logements produits sur le TCO tant pour le logement aidé que pour le logement libre.

(Connaissances de la programmation prospective et annuelle)

- **L'évaluation** : La première démarche d'évaluation a été présentée préalablement lors des 2 journées consacrées au PLH du TCO les 26 et 27 octobre 2006. Elle a permis de mettre à plat les données relatives à l'Habitat depuis l'adoption du PLH lors de 3 grands ateliers d'échanges entre tous les intervenants et acteurs du Logement dans l'Ouest (la production «entre crise et croissance», l'offre d'hébergement des publics spécifiques, la problématique de l'aménagement et du foncier).

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été nécessaire pour mettre en place la conduite et la méthodologie de l'évaluation. Un marché a donc été passé avec Claudine CERVEAUX-DAVAL

La mission s'est déroulée de fin août 2006 à décembre 2006 pour un montant global de 23 056,25 €TTC.

b- Le soutien aux opérations de logements sociaux et à l'amélioration de l'habitat

Dans le contexte actuel de la production du logement social, il met en cohérence ses interventions avec celles du Département et de l'Etat qui interviennent aussi en matière de logement.

Ceci a permis de définir et cibler avec les communes les opérations prioritaires qui ont nécessité un soutien du TCO. Le service a instruit 71 dossiers de subvention et suivi les opérations de logements bénéficiant d'un soutien du TCO (instruction de la demande, montage des conventions ou arrêté, préparation des délibérations du Conseil communautaire, suivi des conventions, mise en paiement, contrôle de l'utilisation de la subvention).

▪ Les aides

1. Concernant les logements neufs :

Des conventions ont été signées pour les opérations suivantes :

- 16 LES et 18 PTZ SIDR au Port pour une intervention du TCO à hauteur de 80 830 €
- 44 LLTS « Ilôt Vanille » SEDRE au Port pour une intervention du TCO à hauteur de 438 498 €
- 20 LLTS et 4 PTZ à La Petite France SHLMR (St-Paul) pour une intervention du TCO à hauteur de 237 160 €
- 12 LES « Les Géraniums » SIDR à Trois-Bassins pour une intervention du TCO à hauteur de 33 750 €

Au total, le TCO a contribué en 2006 à la sortie de 114 logements sociaux.

2. Concernant l'amélioration de l'habitat :

Deux opérations groupées d'amélioration de l'habitat, sur le centre-ville du Port et sur l'ensemble du territoire communal de Trois-Bassins, ont chacune fait l'objet de la signature d'une convention cadre entre la commune, l'ANAH, le Département et le TCO entre octobre et décembre 2005. Le TCO contribue financièrement à la création de logements à loyer plafonné, à l'amélioration de logements pour leur mise en location à loyer plafonné ainsi que par une aide à l'amélioration des logements pour les familles propriétaires occupants à ressources limitées (très sociaux ou plafond PTZ).

La participation financière du TCO sur 2 à 5 ans se décompose de la façon suivante :

- IGAH du Port : L'objectif minimum visé est de 155 logements pour 2 ans ainsi que le soutien financier du TCO en direction de l'équipe de suivi-animation à hauteur de 50 000 €/an.
- OPAH de Trois-Bassins : concerne l'aide à 150 logements pendant 5 ans.

En 2006, le TCO a accordé une aide financière de 409 498 € pour 54 logements sur la Ville du Port.

Sur Trois-Bassins, 13 familles ont bénéficié de l'aide du TCO par un financement de 56 920 €

Ceci correspond globalement à l'amélioration de 10 logements en insalubrité lourde, 34 logements de propriétaires relevant des ressources PTZ, à la création 14 logements supplémentaire et à la mise en location de 9 logements améliorés.

Sera mis en place, à compter de 2007, un outil métier permettant le traitement informatisé de tout le volet instruction, rédaction, suivi comptable et budgétaire des demandes de financements.

c- **Mise en œuvre d'études spécifiques ou actions particulières**

Le service a procédé au lancement de l'étude de faisabilité de sortie d'insalubrité Saline les Hauts/Barrage en étroite collaboration avec le Département et la commune de Saint-Paul. Le marché d'études a été attribué à Zone UP le 9 mars 2006 pour un montant de 73 000 €. Le diagnostic a été plus long que prévu puisque les cas d'insalubrité à enquêter étaient plus importants que prévus ; de ce fait un avenant d'un montant de 10 000 €HT a dû être fait au marché initial.

d- **Animation du partenariat autour de la politique communautaire de l'habitat et information des évolutions de la politique de l'habitat**

Impulsion, diffusion, innovation : il s'agit surtout de réaliser un travail de mise en commun d'expériences, d'échanges et de diffusion d'informations sur les politiques locales de l'habitat, le financement du logement, le jeu et de la stratégie des acteurs, le contexte économique et financier de la production du logement, les outils opérationnels de la production, l'approche sociale du logement. 2 cercles d'échanges se sont tenus avec les thématiques suivantes : Le LES nouveau – L'amélioration de l'habitat

f- **Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**

Accueil des publics spécifiques

L'étude DIAGNOCTIC SOCIAL a été lancée en 2005 a défini un certain nombre de propositions, dont notamment la réalisation d'un centre d'hébergement d'urgence. L'action a donc été initiée dès juin 2006. Ainsi, le service a procédé à la recherche du foncier et à la définition d'un pré-programme en concertation avec la Commune de St-Paul. Un terrain a été négocié avec la Ville et la SEDRE à Plateau Caillou pour un montant de 184 000 € Le projet a été présenté à la Commune et à son Conseil de quartier ; de même à la Commission aménagement et au Conseil Communautaire pour la validation du projet et du programme. Fin 2006, le dossier a été remis dans sa phase pré-opérationnelle à la Direction Politique de la Ville pour réalisation.

2- Projets de ville et de bourg

- La structuration des bourgs

En 2006, 300 000 € étaient prévus à cet effet. Les axes d'intervention du TCO en matière de structuration des bourgs n'ont pu être définis comme prévu puisque le TCO devait disposer d'une analyse globale des bourgs présents sur le territoire. Cette étude a été confiée à l'AGORAH dans le cadre de la convention annuelle; le rendu final a eu lieu en novembre 2006. Ceci a permis de faire confirmer auprès des communes les bourgs qui devaient demeurer prioritaires au futur Contrat d'Agglomération. Les axes d'intervention du TCO en matière de structuration des bourgs seront définis en 2007 pour aussi tenir compte de l'avancement concret des différents projets.

- Les projets de ville (PRU, ANRU)

Le TCO a été sollicité par les communes du Port et de Saint-Leu pour venir en appui sur des projets de renouvellement urbain, respectivement ANRU et PRU centre ville. Les investissements sont lourds, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros sur la durée des projets. Il est proposé que le TCO puisse accompagner financièrement les projets les plus aboutis et à forts enjeux, au titre de ses actions en faveur de l'habitat, de l'aménagement, de la politique de la ville et du cadre de vie. Cet accompagnement des projets de ville serait mis en place dans une logique pluriannuelle dès l'approbation des projets par l'ANRU.

► Fonctionnement AGORAH

Une participation de 30 000 € sur 2006 a permis l'accès à l'ensemble des travaux de l'agence ainsi que la réalisation d'études complémentaires sur l'économie et le foncier.

► Action foncière et urbanisme opérationnel

- Action foncière

En 2006, comme en 2005 aucun acte n'a été concrétisé. Toutefois plusieurs acquisitions sont bien engagées et seront finalisées en 2007 : Terrains des déchèteries de Sainte-Thérèse à La Possession (130 235 €), Carosse à Saint-Gilles Les Bains (115 000 €) et de la Chaloupe Saint-Leu (410 130 €), la distillerie de Savanna pour la réalisation d'ateliers artisanaux (400 000 €), terrain du Centre d'Hébergement d'Urgence à Plateau Caillou (184 000 €)...

Comme les années précédentes, la maîtrise du foncier s'avère difficile (décalage entre avis des domaines et prix du marché), documents d'urbanisme des communes (POS ou PLU) inadaptés que le report d'approbation du PLU de Saint-Paul n'a pas permis de résoudre.

Toutefois, la collaboration avec l'EPFR s'est avérée plus fructueuse en particulier le mécanisme de bonification foncière puisque 4 terrains portés par l'EPFR à destination d'opérations de logements ont été bonifiés par le TCO :

- Deux terrains dans la RHI des Attes à Saint-Leu pour un montant total de 59 340 €;
- une parcelle de terrain dans la RHI Bois Blanc à Saint-Leu pour un montant de 32 043 €;
- une parcelle de terrain bâtie au Port pour un montant de 263 000 €

L'EPFR s'est également porté acquéreur pour le compte du TCO d'une parcelle de terrain de 3265 m² située à Bras Montvert Commune de Trois-Bassins pour un montant de 23 540 € en vue de l'extension de la zone artisanale.

Le travail en collaboration avec l'EPFR sur les périmètres de ZAD autour des échangeurs de la Route des Tamarins s'est poursuivi notamment pour faire accepter au Préfet un périmètre de ZAD autour de l'échangeur de Barrage d'une superficie de 52 ha environ.

Enfin la création d'une direction opérationnelle en 2007 au TCO permettra d'accélérer la mise en œuvre de procédure de DUP sur les projets suffisamment avancés des différentes directions : sentier littoral, complexe environnement...

- Urbanisme opérationnel

En collaboration avec le service Développement économique et tourisme, la ZAC Portail à vocation économique (30 ha environ) a été créée en 2006 et un concessionnaire a été choisi à savoir CBO Territoria. Le dossier de réalisation sera finalisé dans le 1^{er} semestre 2007 pour un démarrage des premiers aménagements dans le courant du 2^{ème} semestre 2007.

Des réflexions sont poursuivies sur un projet de zone d'activité sur le secteur de Savanna à Saint-Paul et sur la participation du TCO à la ZAC Moulin Joli à La Possession.

► Aide à la Décision, Observation et Cartographie

- Rappel de la réorganisation opérée en 2005-2006

2005, année charnière pour le TCO et pour son SIG, a vu la transformation du service SIG en véritable Cellule transversale : la Cellule Aide à la Décision, Observation et cartographie.

Une évolution qui recadre les missions de cette Cellule stratégique :

- l'Aide à la Décision : missions prospectives ;
- l'Observation : missions rétrospectives ;
- la Cartographie : missions de production du quotidien.

Au regard des ambitions de l'agglomération sur l'usage de l'information géographique dans les processus de décision et d'analyse territoriale, d'une part, ainsi que de la nécessité d'apporter aux services et directions du TCO toute l'ingénierie cartographique, la cellule ADOc a développé en 2007 le concept d'Infrastructure de l'Information Géographique du Territoire de la Côte Ouest (IIG).

Ce concept IIG sert de socle à la mise en place d'outils « métier » pour les directions du TCO. La construction de cet outil transversal a nécessité la refonte complète du Système d'Information Géographique et de l'organisation des ressources humaines.

Ce travail mené en interne avec deux directions pilotes (Environnement et Cadre de Vie, Economie et Tourisme) a conduit à la mise en œuvre de 2 outils spécifiques opérationnels début 2007.

Parallèlement, la IIG permet à la Cellule ADOc de proposer en interne (depuis la fin 2006) des accès via l'intranet à des services cartographiques en ligne.

L'ouverture au grand public de la IIG se fera en 2007. Sur la base des informations géographiques existantes.

- Réalisations 2006

L'année 2006 a vu la naissance de la IIG, le développement du système en cours s'est fait par la définition du système à mettre en place et la passation d'une commande publique d'une architecture informatique adaptée.

Une demande de subvention de Fond Européen et Région au titre du DOCUP 2002-2006 a donc été faite permettant l'acquisition d'outils, Un volet formation important a été mis en place pour les personnels de la cellule ADOc, Dominique DIJOUX (responsable) et Olivier PARMENTIER recruté en 2006 comme du technicien ADOc, pour l'intégration et le traitement des données et la production d'indicateurs.

Acquisitions données (TTC) (SCAN 25 LIC SERV)	1 837,80
IIG (HT)	
Formation	16 200,00
Logiciel	59 604,00
Développement	73 875,00
Frais annexe	10 850,00
	160 529,00

En autre mission, la cellule ADOc est fortement sollicitée sur les projets Cœur d'agglomération en lien avec la Maîtrise d'œuvre Urbaine et le Parc Urbain.

Divers ADOc 2006 :

- Présentations de l'évaluation du Projet d'Agglomération 2005-2006;
- Matérialisation d'un référentiel projet TCO ;
- Cartographie des contraintes du Parc Urbain ;
- Participation au projet BD Adresse ;

► Eau, Littoral, Espaces naturels et Paysage

Parallèlement à l'élaboration du SAGE Ouest, le TCO poursuit son engagement en faveur d'une politique volontariste pour la préservation et la valorisation de son littoral (subvention à l'Association Parc Marin, Concept « Centre de la Mer »). L'Agglomération a également souhaité porter une ambition qualitative à son cadre de vie. La charte intercommunale paysagère offre ainsi une opportunité de penser et d'organiser différemment l'espace et de concevoir un aménagement harmonieux et durable.

1- Politique de l'eau

- Elaboration du SAGE Ouest

Depuis fin 2003, la Communauté d'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Ouest, accompagnée du bureau d'études SAFEGE (Coût global : 205 010,75 €TTC).

L'année 2006 a été consacrée à la réalisation de la phase 4 de l'étude :

- a. Consultation officielle des partenaires sur le projet de SAGE Ouest (Région, Département, 5 communes du TCO, Chambres consulaires, Comité de Bassin, Office de l'Eau) ;
- b. Mise à disposition du public et recueil des observations dans les 5 communes et au TCO ;
- c. Intégration des remarques et validation du document par la CLEO (Commission Locale de l'Eau de l'Ouest) du 23/06/06.

L'étape ultime a consisté en l'approbation du SAGE Ouest par arrêté préfectoral du 19 juillet 2006.

Le coût réalisé en 2006 s'élève à 70 040 €TTC.

Parallèlement, une plaquette officielle du SAGE Ouest a été conçue et diffusée à l'ensemble des partenaires ainsi qu'un dossier complet regroupant l'ensemble des documents et rapports élaborés au cours de cette étude :

- Etat des lieux - Mars 05
- Diagnostic - Mars 05
- Stratégies et Scénarios de gestion – Sept 05
- Le SAGE Ouest – Juillet 06
- Comptes-rendus des réunions (CLEO, Commissions Techniques, Groupes de travail).

La Communauté d'Agglomération ayant été désignée par la CLEO pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SAGE Ouest, l'année 2007 consistera donc à définir les modalités d'animation du SAGE (recrutement / prestataire extérieur).

Ainsi, le Schéma Directeur des Eaux Pluviales, initialement prévu en 2006, n'a pas pu être lancé ; le futur animateur du SAGE Ouest devra considérer la réalisation de cette étude comme prioritaire.

2- Préservation du littoral

- Protection et valorisation des récifs coralliens

La Communauté d'Agglomération avait initialement prévu de poursuivre son engagement pris en 2004 en matière de préservation et de valorisation de l'écosystème corallien par le biais notamment d'une subvention à l'Association Parc Marin de la Réunion pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

Cependant, pour des raisons internes à la structure, les actions relatives au suivi de l'effet réserve et au fonctionnement du sentier sous-marin de l'Hermitage n'ont pas pu être réalisées et aucune subvention n'a été versée.

En 2007, il s'agira de reconduire la participation financière du TCO pour le suivi scientifique de la Réserve Naturelle et la poursuite de l'animation du sentier sous-marin en tant qu'outil pédagogique pour la préservation des récifs. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération continuera à participer aux réflexions menées dans le cadre de l'évolution statutaire de l'Association Parc Marin.

- Concept d'un « Centre de la Mer » dans l'Ouest

Imaginé comme un centre d'accueil, d'éducation ou de documentation offrant des possibilités de découverte du milieu marin, ce concept « Centre de la Mer » pourra aussi être un outil de recherche et d'expertise, de formation, de sensibilisation de la population à la protection du patrimoine corallien, ainsi qu'un lieu touristique sur la côte Ouest.

Une procédure adaptée avait été lancée en 2005 afin de définir le contenu de ce « Centre de la Mer ». Cependant, en l'absence d'une validation du plan de financement par les partenaires, le TCO a dû déclarer sans suite la procédure et relancer un nouveau marché en fin d'année 2006.

Le marché sera finalement notifié en mars 2007 au groupement de bureau d'études (SETEC Organisation, SYNTHESSES, ARVAM) pour un montant total de 88 725 € HT. L'étude se déroulera en 4 phases : 1) Diagnostic du territoire, 2) Définition et déclinaison du concept « Centre de la Mer » dans l'Ouest 3) Déclinaison du concept à Trois-Bassins et 4) Plan d'actions.

3- Qualité du cadre de vie

- Charte intercommunale paysagère, patrimoniale et architecturale

Conformément aux engagements pris dans le Projet et le Contrat d'Agglomération, le TCO a voulu faire du paysage un élément déterminant dans le développement souhaité de la micro région Ouest. Une « Charte intercommunale pour la qualité du cadre de vie » est ainsi en cours d'élaboration afin de proposer un projet commun et partagé pour marier harmonieusement les espaces agricoles et de nature, les espaces habités et d'activités et les infrastructures de déplacement.

Notifié en décembre 2004, le marché, d'un montant global de 249 886,35 €TTC, a été attribué au groupement « Agence Bertrand FOLLEA – Claire GAUTIER / PW2C / Vue d'Ici ».

Les différentes étapes réalisées en 2006 ont été les suivantes :

- a. Validation du « Diagnostic » (phase 1), Janvier 06 : ce diagnostic a permis de dégager les principaux enjeux en matière de préservation, de développement et d'aménagement du territoire.
- b. Validation des « Orientations » (phase 2), Juillet 06 : trois orientations majeures ont été définies. Elles donnent les grands axes de la politique à engager en faveur de la qualité de l'aménagement du TCO, et concernent les espaces agricoles et naturels, les espaces habités et d'activités et les réseaux circulés.
- c. Elaboration du « Programme d'actions » (phase 3) : les recommandations et principes d'aménagements qualitatifs ont été traduits en une trentaine de fiches actions.

En parallèle, et afin de rendre plus opérationnelles et concrètes les actions de la charte, des plans-guides ont été réalisés en 2006 sur différents points précis du territoire où s'accumulent de forts enjeux ; ils se poursuivront en 2007. Ces zooms ont ainsi permis d'harmoniser les dynamiques d'évolution et d'intégrer les intérêts de chacun dans une logique d'ensemble. Les sites concernés sont les suivants :

- Les bords de la Rivière des Galets, partie Portoise
- Le Cap la Houssaye
- La station balnéaire de Saint-Gilles-les-Bains
- La côte sauvage de Saint-Leu à l'Etang-Salé-les-Bains (Pointe au Sel et côte « des souffleurs »)
- La ZAC Moulin Joli et les bords de ravines
- Le sentier littoral Ouest

Par ailleurs, les orientations et les principes d'actions ont permis d'alimenter le volet paysager du SCOT Ouest en cours d'élaboration.

Le coût réalisé en 2006 est de 38 137,75 €TTC.

Suivront en 2007, la validation des fiches actions et la rédaction de la charte. Le point fort de cette année devrait être marqué par la signature de la charte et l'engagement des partenaires sur les orientations et les concepts d'aménagement définis par la charte.

- Actions sur le paysage

D'autres actions auraient dû être initiées en 2006, il s'agit par exemple de l'aménagement paysager autour de la Route Hubert Delisle ou du « Guide paysage » sur Savanna. Au vu de l'avancée de certains dossiers (Pôle d'Excellence Rurale, étude des déplacements sur Savanna, ...) ; il est apparu préférable d'intégrer directement ces actions aux réflexions en cours.

Par ailleurs, une convention cadre a été signée entre le CAUE et le TCO pour accompagner techniquement et conseiller les directions du TCO dans la réalisation d'opérations diverses (montant : 15 000 €).

Pour 2006 et 2007, les axes d'intervention sont les suivants :

- Aménagement du littoral de Trois-Bassins / Traitement des sentiers et de leurs abords (2006)
- Etude de définition Hippodrome & Parc Urbain / Jury (2006)
- Eléments constitutifs d'un dispositif d'aide à la construction de bâtiments d'habitation collectifs (2006)
- Etude de déplacements sur Savanna (2006-2007)
- Visite de terrain « A la découverte des paysages de l'Ouest » (2007)
- Valorisation du jardin de la propriété du TCO à Trois-Bassins (2007)
- Aménagement des points de regroupement (déchets végétaux, encombrants, ...), (2007)

► Espace Agricoles et Développement des Hauts

- Projet de territoire de Mafate

La poursuite de la mission « projet de territoire de Mafate » a été suspendue en 2005 dans l'attente de précisions juridiques. Sur les dossiers sensibles de la piste de la Rivière des Galets et de l'enlèvement des déchets ménagers, des accords ont finalement été trouvés avec les partenaires, dont l'Etat. Le TCO devait, à compter de 2006, financer à hauteur d'un tiers l'entretien de la piste (soit 133 000 € an,) aux côtés de la Région et du Département, et intervenir à hauteur de 75 000 €/ an pour l'enlèvement des déchets du cirque. Le démarrage des travaux est prévu pour 2007.

- Démarche de développement durable autour de la route Hubert Delisle

L'année 2006 a été consacrée à la rédaction du rapport d'orientations et à sa déclinaison sous forme de fiches actions (phases II et III de la mission : 31 595,20 €TTC). Ces fiches actions nourriront la programmation du prochain contrat d'agglomération.

Suite à l'appel à projet national à la labellisation « Pôle d'Excellence Rurale », le TCO a fait acte de candidature en septembre 2006 afin d'obtenir le label et la subvention Etat mobilisable.

- La participation aux démarches concernant l'agriculture et les Hauts a été faite jusqu'en juin 2006.

- Projet de Parc National des Hauts
- Rénovation du Plan d'Aménagement des Hauts
- Comités Irrigouest
- Cahiers de l'agriculture
- Comités et bureaux Mafate

Plus généralement, le service agriculture et développement des Hauts a continué à accompagner en interne les réflexions du monde agricole, notamment sur la qualité agronomique des sols.

I. INVESTISSEMENT

1- Réalisation de zones d'activités dans les hauts et les mi pentes.

Comme prévu, l'année 2006 a été l'année de réalisation des travaux d'aménagement des zones d'activités économiques de Vue Belle et de Bras Montvert. Des travaux qui ont démarrés fin 2005 pour Bras Montvert et début 2006 pour Vue Belle.

Les procédures nécessaires à la mise en gestion et à la commercialisation de ces zones ont été engagées courant 2006 et dans l'attente du raccordement électrique, les premiers baux devront être signés courant mai 2007.

La zone d'activités de Vue Belle a été inaugurée le 21 décembre 2006 et celle de Bras Montvert le 26 mars 2007.

2- Aménagement de ZA

➤ *La ZAC Environnement*

L'année 2006 n'a pas réellement permis d'avancer sur ce dossier malgré tout le travail d'échanges et de concertation engagées avec les partenaires et les différentes propositions d'évolution présentées par la SODIAC (aménageur). La réflexion engagée dans le cadre de l'étude urbaine sur le cœur d'agglomération relayée par une approche plus opérationnelle du vaste espace du « parc urbain du coeur d'agglomération » qui s'étend de part et d'autre de la rivière des galets continue avec toujours comme objectif d'ouvrir des espaces à l'activité économique dans un cadre urbain de qualité. Le projet d'aménagement des rives de la rivière des galets doit tenir compte d'enjeux économiques et urbanistiques ambitieux qu'il conviendra de faire concilier. Ainsi il convient de noter la présence aujourd'hui sur ce futur espace de respiration du coeur d'agglomération d'équipements liés à la collecte et au traitement des déchets et de stockages à ciel ouvert.

➤ *La ZAC du Portail*

Comme prévu dans le cadre de la mise en œuvre d'une filière de production de terrains et de bâtiments d'activités, la zone d'activités économiques du Portail a été lancée. Suite à la réalisation des études préalables et à la concertation publique une ZAC a été créée par délibération du Conseil Communautaire le 7 août 2006 et une concession d'aménagement a été passée avec la société CBO Territoria le 12 février 2007. Le premier semestre 2007 devrait permettre de boucler les études pré opérationnelles et de valider le dossier de réalisation pour un démarrage des travaux à la fin de l'année.

3- Immobilier d'entreprises

➤ *Les friches industrielles de Savanna*

Par mandat confié à la SODIAC, le TCO a lancé en 2005 les études pré opérationnelles concernant la réhabilitation de l'ancienne distillerie de Savanna et la reconversion du site industriel. Elles devaient permettre d'engager dès 2006 les différentes études techniques nécessaires aux travaux de réhabilitation.

S'agissant de la reconversion du site, il convient de « composer » en étroite collaboration avec les différents maîtres d'ouvrage potentiels (Département, Commune, SCI Cour Savanna, ...) et de proposer un schéma de réhabilitation à vocation économique prenant en compte les différents enjeux en matière patrimoniale, environnementale, culturelle, ...

Il s'avère ainsi nécessaire de poursuivre la démarche de concertation et d'échanges avec la volonté affichée de pouvoir valider un schéma d'aménagement d'ensemble cohérent et partagé par tous les partenaires.

Toutefois, il est probable au vu de la complexité du dossier que la réhabilitation de la longère soit lancée sans attendre la fin de l'étude globale d'aménagement afin de pouvoir développer comme prévu un programme d'immobilier d'entreprise en complément de l'offre déjà existante sur le site.

➤ *Les friches industrielles de Vue belle*

Conformément à ce qui a été annoncé en 2006 concernant les friches industrielles de Vue Belle, les études engagées en 2005 ont permis d'identifier les besoins du territoire dans le cadre d'un rapprochement avec les études de structuration de Bourg. La conduite parallèle des deux réflexions a néanmoins sensiblement impacté le délai de réalisation de notre étude. Toutefois, nous constatons au regard des résultats le bien fondé des différents échanges avec la municipalité Saint-Pauloise, notamment dans la détermination de la maîtrise d'ouvrage qui au stade duscénario privilégie un positionnement communal. Ainsi la poursuite de cette étude sera menée dans un cadre encore plus étroit avec Saint-Paul, particulièrement au niveau de la validation du scénario et de la programmation.

4- Aménagements touristiques sur le littoral

Conformément à son contrat d'agglomération (Fiche Action DE-7), le TCO mène trois projets concernant la mise en valeur et l'aménagement touristique de son littoral :

- l'aménagement touristique du littoral de Trois-Bassins entre la Ravine Trois-Bassins et la Grande Ravine,

- l'aménagement touristique du littoral sud de Saint-Leu entre la ravine des Poux et la limite sud de la commune,

- le projet de sentier littoral de la Côte Ouest.

➤ ***Le littoral de Trois-Bassins***

L'étude avait été finalisée en fin d'année 2005 et a ainsi permis de définir un projet d'aménagement d'ensemble autour de trois pôles : la Pointe Trois-Bassins, la Ravine Souris-Chaude et la Grande Ravine . Dans l'attente d'études techniques complémentaires, le TCO a réalisé en 2006 des aménagements légers sur la Pointe de Trois-Bassins par le biais d'un chantier d'insertion de 6 mois, préfigurant ainsi l'aménagement final.

➤ ***Le littoral sud de Saint-Leu***

L'étude de mise en valeur et d'aménagement touristique a été menée d'Octobre 2005 à Octobre 2006 et a permis d'identifier trois pôles touristiques à développer : la plage du Four à Chaux, la plage de la Maison Verte et le secteur de Bois-Blanc.

➤ **Le sentier littoral**

Le schéma directeur a été réalisé jusqu'en Mai 2006 sans que tous les éléments attendus n'aient été fournis par le bureau d'études. La réflexion concernant cet aménagement a donc été poursuivie dans le cadre de la Charte intercommunale Paysagère Patrimoniale et Architecturale du TCO afin de spécifier les types d'aménagements souhaités selon les typologies paysagères des tronçons de sentier ; ainsi que dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal Vélo du TCO pour ce qui relève de l'organisation spatiale et fonctionnelle du sentier.

Par ces projets, le TCO vise à mieux organiser son littoral, assurer un certain développement touristique et à offrir une meilleure qualité d'aménagements.

5- Aides aux projets touristiques dans les hauts et les mi-pentes

➤ ***Le Schéma Directeur de Signalisation Touristique du TCO***

Il a été validé pour son volet technique. Par contre, la validation de sa charte signalétique a nécessité une concertation supplémentaire notamment avec les communes membres. De ce fait, l'ensemble du document est toujours en phase de validation.

➤ ***La route Hubert Delisle***

Le TCO a animé au premier semestre 2006 la démarche de développement durable autour de la Route Hubert Delisle qui a permis d'identifier deux axes de développement dont celui d'un itinéraire touristique favorisant la découverte du monde rural et des produits agro-touristiques.

- **Aménagement touristique du secteur du Rond Point Bac Rouge**

Le TCO a ainsi lancé en décembre 2006 une étude d'aménagement touristique du secteur du Rond Point Bac Rouge afin de créer un pôle touristique à ce carrefour stratégique des Hauts de l'Ouest. Cette étude permettra de proposer l'aménagement d'1,5 ha

pour l'accueil et l'information des visiteurs, le développement d'activités touristiques et la réalisation d'espaces publics de qualité destinés aux visiteurs et aux résidents.

- **Pôle d'Excellence Rurale**

Enfin, la démarche de développement durable a aussi conduit le TCO à répondre à l'appel à projets du Ministère de l'Aménagement du Territoire pour la constitution de Pôle d'Excellence Rurale. Cette candidature a été acceptée en décembre 2006, faisant ainsi du projet de la Route Hubert Delisle le deuxième pôle d'excellence rurale de La Réunion.

6- Hippodrome et centre d'entraînement

➤ *Etude de définition*

En raison de la complexité du projet, c'est la procédure de marchés de définition qui a été choisie. Elle permet de faire concourir trois équipes pluridisciplinaires associant des compétences en architecture, urbanisme, paysage, programmation et économie sur la même commande : un hippodrome polyvalent au sein d'un parc urbain qui participe au cœur d'agglomération.

Trois groupements, représentés par leur mandataire les cabinets d'architecture SCAU, FORMA 6 et STRATES, ont été retenus par le conseil communautaire du 20 mars 2006.

Elle s'est caractérisée par deux étapes :

- d'avril à juin 2006, une phase ouverte au cours de laquelle les équipes ont été régulièrement réunies autour de thèmes précis. Les équipes ont du coopérer et confronter leurs idées.

A l'issue de cette phase, le TCO a rédigé les orientations de programme.

- De juin à septembre, une phase fermée au cours de laquelle les trois équipes ont élaboré leur projet.

L'intégralité de l'étude a été pilotée par un comité technique associant les services du TCO et ceux des communes du Port et de Saint-Paul.

Le conseil communautaire du 13 novembre a retenu le projet du groupement SCAU pour la Maîtrise d'œuvre de l'hippodrome et centre d'entraînement et a souhaité qu'une nouvelle consultation soit lancée pour l'aménagement du parc urbain.

➤ *Filière course :*

- **Formation lads jockeys**

La présence sur l'île d'une centaine de chevaux de courses pour le démarrage de l'activité requiert la présence de personnels spécialisés pour le soin et l'entraînement de ces chevaux. Il a été estimé qu'une soixantaine de « lads jockeys » serait nécessaire pour le fonctionnement de l'hippodrome à terme et que pour démarrer, le principe d'une première promotion de 20 lads jockeys a été validé.

Ainsi, s'appuyant sur une structure de formation existante sur l'île (CFAA de Saint-Paul) et en partenariat avec deux organismes de référence en métropole pour la formation à ces métiers du cheval (Ecole des courses hippiques de l'AFASEC dans le cadre d'un cursus scolaire et CFA de Laval pour l'apprentissage), il a été procédé à la sélection de jeunes âgés d'au moins 14 ans, pour des cycles de 2 ou 3 années en métropole. Ce sont ainsi 26 garçons et filles qui sont partis rejoindre en juin le CFA de Laval, et en septembre les écoles de l'AFASEC.

Cette opération peut être qualifiée de remarquable compte tenu de l'implication de l'ensemble des partenaires et du résultat à ce jour très satisfaisant de chacun de ces élèves dans leurs parcours respectifs au sein des écuries de courses auprès desquelles ils ont été placés. La demande très forte qui existe actuellement pour ce type de profession assure à ces jeunes un emploi sur l'île (lorsque l'hippodrome et les structures d'entraînement auront vu le jour), mais également en métropole. C'est dans cet esprit que ce processus doit être renouvelé en 2007.

- **Appui Logistique :**

- Formation des éleveurs :

- La mise en place d'une filière élevage de chevaux de courses à La Réunion, nécessite la formation des personnes qui ont décidé de se lancer dans cette activité par l'importation de juments. Un formateur – éleveur s'est rendu à plusieurs reprises sur l'île pour une inspection de chacun des établissements accueillant un ou plusieurs animaux. Un plan de formation a été élaboré et soumis au Conseil Régional par les éleveurs pour en assurer le financement. Plusieurs contacts ont été établis avec des éleveurs potentiels afin de les informer sur le processus en cours et de les motiver sur les particularités de cette activité.

- Formation des commissaires :

- Outre des réunions informelles de présentation de la filière courses hippiques auprès de personnes potentiellement intéressées pour assurer le commissariat des courses, il a été organisé plusieurs sessions de formation pour certains d'entre eux auprès des commissaires en fonction sur un des hippodromes parisiens.

- **Promotion du projet :**

Plusieurs conférences de presse ont été organisées durant l'année afin de ne pas laisser le grand public sans nouvelles de ce projet, quand bien même le TCO ait souhaité que la communication à en faire soit placée dans un cadre plus ambitieux et plus structuré. C'est à ce titre qu'elle a fait effectuer une pré étude de plan de communication, qui prenne notamment en compte l'avis et les commentaires de chacune des personnes impliquées (élus, administratifs, professionnels...) au travers d'interviews en tête à tête.

Les instances hippiques nationales (Sous Direction du Cheval au Ministère de l'Agriculture, France Galop, Cheval Français, Fédération Nationale des Courses en France) ont été régulièrement informées de l'avancement du projet par des présentations faites auprès de leurs dirigeants.

➤ *Extraction des matériaux :*

Le conseil communautaire du 12 décembre a autorisé le Président à mener la négociation avec le GIE classe III en vue de la rédaction du contrat de forage. Ce contrat a ainsi été signé en avril 2006.

De nombreux échanges et réunions se sont tenus tout au long de l'année 2006 afin de préparer l'instruction du dossier par la commission des carrières. En effet, le contrat ne prendra effet qu'après l'obtention par le GIE classe III de l'arrêté préfectoral l'autorisant à extraire.

Fin 2006 l'instruction du dossier était toujours en cours par les services de l'Etat (DDE, DRIRE, DIREN, DAF).

II. Animation économique et touristique du territoire

1°- Economie

a. Cercles d'échanges économiques

L'animation de cercles d'échanges économiques auxquels ont participé les services économiques des différentes communes du TCO a permis par des réunions périodiques, d'assurer un partage des informations économiques concernant le TCO et de mettre en œuvre certains projets communs :

➔ identification de 36 ha de friches industrielles et travail de terrain qui a permis de « réactiver » 9 hectares dans des délais très brefs ;

➔ état des lieux de la « sous occupation manifeste » de certains fonciers économiques dans le domaine des filières logistique, BTP et automobile sur les ZA du cœur d'agglomération (le gain éventuel d'espace pourrait être estimé à environ 15ha) et proposition de mutualisation logistique (containers et voitures) ;

➔ analyse de l'Agorah sur les besoins en villages artisanaux et synthèse des différents projets.

b. Mise en place avec la cellule ADOC d'un outil SIG avec accès internet, qui permettra de réaliser une bourse des locaux...

2°- Tourisme

Le TCO intervient en tant qu'animateur du territoire touristique et, à ce titre, attribue des subventions à des associations autour de trois axes :

- l'accueil des bateaux de croisières
- la promotion du Grand Ouest
- L'amélioration de l'accueil touristique sur le territoire

Or, en 2006, La Réunion a du faire face à une crise sanitaire grave du fait du Chikungunya, qui a entraîné une crise du tourisme sans précédent pour la destination. Le TCO a donc décidé d'un soutien supplémentaire à ce secteur économique en octroyant des subventions aux actions de promotion visant principalement la clientèle locale.

Cette fonction d'animation touristique est réalisée dans le cadre des travaux du cercle d'échanges tourisme du TCO qui regroupe offices de tourisme et services des communes.

Etat récapitulatif des dépenses d'investissement et des restes à réaliser 2006 - pôle économie et tourisme

Libellé projet	Montant réalisé en 2006	Reste à réaliser au 31/12/06
Zones d'activités économiques des hauts et des mi pentes	4 428 142	1 304 858
Filière de production de terrains et bâtiments d'activités	10 525	
ZAC Environnement	2 000 000	
ZAC Portail	7 269	
Friches industrielles de Savanna		10 850
Friches industrielles de Vue Belle	5 316	11 696
Aménagement touristique sur le littoral : <i>Aménagement touristique du littoral de Trois-Bassins</i> <i>Aménagement touristique du littoral sud de Saint-Leu</i> <i>Le sentier littoral de la côte Ouest</i>	67 099 46 577	26 276
Aides aux projets touristiques des hauts et des mi pentes : <i>Schéma directeur de la signalisation touristique</i> <i>Démarche développement durable de la route Hubert Delisle</i> <i>Aménagement du rond point de Bac Rouge</i> <i>Pôle d'excellence rural</i>	6 312 355	27 323
Projet hippodrome et parc urbain	139 643	87 234
Mise en place d'une filière équine	84 771	101 407
TOTAL	6 796 009	1 569 644

III. Fonctionnement

1°- Subventions aux associations

Au même titre que l'année 2005 et pour répondre à sa mission d'acteur de développement économique et d'animateur du développement touristique du territoire intercommunal, le TCO a décidé de s'associer aux actions visant à dynamiser la création et l'expansion de l'activité économique et touristique de son territoire. C'est à ce titre que l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération a accordé des aides financières au titre de l'exercice 2006, à hauteur d'un budget prévisionnel de 300 000€ pour l'animation économique et touristique.

La direction du développement économique et touristique a attribué une enveloppe budgétaire totale de 266 252,68 € pour des aides financières attribuées à des associations ou à des Sociétés d'Economie Mixte dans les domaines du développement économique et touristique.

<i>nom bénéficiaire</i>	<i>N° Délibération</i>	<i>date du conseil communautaire</i>	<i>montant accordé en € TTC</i>	<i>Objet</i>
CFAA de Saint-Paul	2006-012/C1-12	20 février 2006	3 000,00	Mission d'information de sélection et de préparation à la mobilité
Office du Tourisme de Saint-Paul	2006-030/C2-12	20 mars 2006	30 000,00	Enquête de satisfaction
Office du Tourisme de Saint-Paul	2006-200/C8-10	13 novembre 2006	-	avenant pour l'utilisation du solde des 30000€ pour une enquête clientèle
Office du Tourisme de Saint-Paul	2006/030/C2-12	20 mars 2006	15 190,00	Professionnalisation de l'accueil touristique
Office du Tourisme de Saint-Leu	2006-029/C2-11	20 mars 2006	16 823,23	Salon Tourisme
Office du Tourisme de Saint-Leu	2006-029/C2-11	20 mars 2006	6 229,00	Rallye gourmand
Office du Tourisme de Saint-Leu	2006-240/C9-28	21 décembre 2006	6 297,00	Complément financement "Rallye Gourmand" Route Hubert Delisle
Office du Tourisme de Saint-Leu	2006-115/C5-17	7 août 2006	30 000,00	Complément salon Tourisme "promotion Grand Ouest"
Office du Tourisme de Saint-Leu	2006-240/C9-29	21 décembre 2006	13 600,00	Communication actions "destination St-Leu", "Villages créoles", "nouveaux produits"
Office du Tourisme de la Possession	2006-028/C2-10	20 mars 2006	26 323,00	Organisation actions touristiques 2006
Office du Tourisme de la Possession	2006-153/C6-8	19 septembre 2006	4 190,00	Promotion et valorisation de la Réunion à Paris
Office du Tourisme de la Possession	2006-239/C9-27	21 décembre 2006	7 555,00	Action "Marronnage à Mafate"
SEM GEM PORT des Mascareignes	2006-078/C4-6	12 juin 2006	30 000,00	Salons "Flore et Halle" & "Foire des Mascareignes"
Maison des Associations du Port	2006-098/C4-26	12 juin 2006	2 500,00	Communication "Accueil Raphaëla Le Gouvello"
SEMTO	2006-077/C4-5	12 juin 2006	5 350,00	Transport manifestation Grand Boucan
Jeunesse Sportive de Trois Bassins	2006-114/C5-16	7 août 2006	4 000,00	Communication course pédestre "Trois-Bassinnoise"
Club 42	2006-113/C5-15	7 août 2006	3 250,00	Communication opération "Musikapat"

Club de la Grand Hotellerie	2006-152/C6-7	19 septembre 2006	30 000,00	Promotion Tourisme réunionnais
SNAV REUNION	2006-202/C8-12	13 novembre 2006	2 800,00	Déjeuner Grand Ouest (convention SNAV Rhône-Alpes)
ADTB (Association pour le Développement de Trois-Bassins)	2006-201/C8-11	13 novembre 2006	8 000,00	Communication et accueil touristiques "fête du terroir"
Ass CAEP (projet pédag RDH)	2005-082/C5-13	12 juillet 2005	5 000,00	Projet pédagogique des ZEP
COMITE REGION. D'EQUITATION (2005)	2005-151/C8-10	14 novembre 2005	4 145,45	Promotion action des métiers et des formations liés aux courses hippiques
CCIR	2005-148/C8-7	14 novembre 2005	12 000,00	Révision schéma directeur portuaire
Total 2006			266 252,68	

IV. Evolution du pôle depuis 2002

	2002	2003	2004	2005	2006
Budget Global prévu	781 201€	863 524€	9 135 704€	8 362 777€	9 836 486€
Budget réalisé	12 036€	371 486€	2 877 927€	959 827€	6 796 010€
Budget Investissement	511 301€	661 651€	8 924 533€	8 205 880€	9 047 050€
- Dépenses investissement €/hab		2€	16€	40€	48€
RECETTES					
Taux de réalisation sans report	2,35%	56%	32%	12%	75%
Taux de réalisation avec report	64%	92%	87%	88%	92%
Taxe Professionnelle unique - Taux	15,61%	15,90%	16,30%	16,74%	17,38%
Produit global perçu par le TCO	31 079 518€	34 274 092€	35 068 964€	37 289 444€	40 317 613€
Produit conservé par le TCO	9 479 731€	12 474 212€	12 954 519€	15 133 205€	18 118 833€

RECETTES				
PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A REALISER	% réalisé/Prévisions	% réalisé+ RAR/ Prévisions
6 719 284,93	3 482 799	3 337 103	52%	101%

PÔLE POLITIQUE DE LA VILLE

A - PREAMBULE

Dans la continuité des années 2004 et 2005, le service a centré son activité 2006 sur la mise en place des actions définies d'intérêt communautaire et actées dans les avenants aux contrats de ville communaux.

B - REALISATIONS AU TITRE DE 2006

<i>(Pour mémoire : Budget réel TCO Invest + fonctionnement = 117 410 556,14 €)</i>	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	Evolution (2006 /2005)
• Indicateurs financiers						
- Prévisions budgétaires globales (Investissement + fonctionnement)	1 289 858,50	1 039 402,24	1 468 351,68	1 237 701,38	1 095 481,83	- 11%
- Part du budget du pôle (hors personnel) dans le budget global du TCO	1,76 %	1,32 %	1,30 %	1,20 %	1,04 %	
- Dépenses réalisées	1 068 111,15	961 506,85 €	1 048 777,27	1 056 967,56	1 056 924,37	+ 12%
- taux de réalisation	83 %	90 %	71, 4 %	85%	96 %	
- Reports sur exercice suivant	112 030,23 €	3 160,21 €	249 233,18	134 358,65	70 046,81	
- taux de réalisation avec reports	91 %	92,80 %	88,4 %	96%	103 %	

I / FONCTIONNEMENT

Les trois axes définis d'intérêt communautaire mobilisent essentiellement des moyens en fonctionnement, à la fois financiers et en expertise et appui technique aux équipes communales.

Axe 1 : développer une fonction de centre de ressources qui a pour objectif de contribuer à rapprocher entre elles des initiatives communales ou intercommunales partielles, afin de donner une base à la construction de la politique de la ville communautaire.

Si ces missions ne mobilisent pas de financement direct de la part du TCO, elles sont néanmoins très mobilisatrices en terme de temps, de rencontres, de réunions partenariales, de transmissions d'informations. Le service a été accompagné de la responsable du Centre de Ressources Ville et Hauts pour animer les échanges entre les chefs de projets du territoire et notamment pour la préparation des nouveaux dispositifs politique de la ville 2007-2010 (contrats urbains de cohésion sociale).

Axe 2 : Valoriser des actions via les compétences de base du TCO, telles que l'environnement et le développement économique ou l'habitat.

- Des actions dans le domaine de l'insertion par l'économique :
 - Coordination des plates formes de services (financement TCO/Etat)
 - Accueil, accompagnement et suivi des petits porteurs de projets économiques (financement FSE/TCO)
 - Avance aux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (cf.inv)
- Dans le domaine de l'environnement
 - Soutien aux projets pédagogiques des écoles primaires relatifs à l'éducation à l'environnement, (appel à projets du TCO).

Axe 3 : Construire la citoyenneté communautaire

- Fonctionnement et animation des cyberbases déployées sur les cinq communes du TCO. Le budget de fonctionnement du service a largement progressé par rapport à 2004 et 2005 en raison de la montée en charge du service et du recrutement d'animateurs
- Lancement de l'étude de besoins en équipements funéraires sur le territoire (cf.inv.)

Concernant les recettes de fonctionnement, la politique de la ville d'intérêt communautaire n'a pas refondu les bases de négociations de la répartition des subventions Etat et Département. Seuls 10 % des enveloppes allouées aux communes sont dédiés aux actions communautaires.

La mise en place des cyberbases par contre bénéficie d'un financement spécifique du Département à hauteur de 200 000 €/an pendant 3 ans.

La politique de la ville s'adresse en principe à des sites définis en géographie prioritaire, mais les actions communautaires s'appliquent bien souvent de fait à l'ensemble du territoire.

<u>Indicateurs territoriaux</u>	TCO	REUNION	METROPOLE
Communes en contrats de ville communaux ou intercommunaux	100% (5 communes)	50% (12 communes pour 8 contrats de ville)	2 200 communes pour 247 contrats de ville
Communes ayant des quartiers prioritaires sur leurs territoires	5 communes	12 communes	1000*
Nombre de quartiers prioritaires et leur population	17 quartiers (y compris les sites du PAH) 89 961 habitants soit environ 50% de la population	46 quartiers 309 240 habitants soit environ 44% de la population	1500 quartiers*
Nombre de ZUS** et leur population	6 (deux ZUS sur Saint-Paul et une ZUS sur les quatre autres communes) environ 47 000 habitants soit 26 % de la population	15 (y compris TCO) 122 982 habitants soit environ 17 % de la population	751 4,7 millions d'habitants répartis sur 490 communes

* source AGORAH, estimation Cour des comptes

** ZUS : zones urbaines sensibles caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre habitat et emploi.

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	Evolu- tion 06/05
• Indicateurs financiers						
- Budget fonctionnement (hors personnel)	1 124 512,68	540 652,01	351 560,40	434 652,72	405 305,00	- 7 %
- Dépenses réalisées	695 949,44	469 733,71	330 052,15	422 580,92	472 440,54	+ 12 %
- taux de réalisation	62 %	88 %	94 %	97 %	117 %	
- Montant de subventions réalisées	néant	néant	147 767,84	89 183	215 305	
- subventions reportées			néant	6122	6 122	
- taux de financement des dépenses par subventions			45 %	22 %	47 %	
• Indicateurs de gestion	355 453,24	365 706,79	330 052,15	339 329,79	362 923	+ 7 %
➤ subventions aux associations, pour la réalisation d'actions		25 168,50 €				
	81 646,25 €	9 765 €				
➤ Etudes CVIO 2001+ Etude (Evaluation des deux contrats de ville)				133 854,14	127 022,95	→
➤ Etudes (diagnostic social, équipements)	108 849,95	69 093,42	21 284,76 €	83 251,13	109 517,54	↗
➤ Frais de fonctionnement du pôle (y/c des cyberbases)	150 000 €	enveloppe transférée aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité	enveloppe transférée aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité	enveloppe transférée aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité	enveloppe transférée aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité	→
- Budget TCO soutien aux projets associatifs (animation globale et environnement scolaire)	16,20 %					
- Saint-Leu	6,23 %					
- Trois-Bassins	37,72 %					
- Saint-Paul	25,21 %					
- Port	14,64 %					
- Possession						

II / INVESTISSEMENT

En matière d'investissement, trois postes principaux :

- L'avance de trésorerie faite aux associations gestionnaires des PLIE (avance remboursée à chaque exercice budgétaire) ;

- La mise en place effective d'une cyberbase sur chaque commune et deux cyberbus sur Saint-Paul. Les dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 40% en 2004 ont été soldées en 2005. Les résultats ont été significatifs en matière d'accueil des publics et l'effort doit être poursuivi sur la qualité des ateliers d'initiation mis en place.

- L'étude de diagnostic social démarrée en 2005 a été soldée en 2006. Elle a permis de décliner des axes stratégiques, et des objectifs opérationnels et plans d'action dans les quatre thématiques de l'éducation, la prévention, l'emploi/insertion, et le logement adapté aux publics spécifiques, à l'échelle de l'agglomération, en articulation avec les compétences et projets communaux. C'est à partir de ces fondements qu'a été présenté le nouveau dispositif de contractualisation avec l'Etat pour la période 2007/2010. Les programmes déclinés sont une base de travail pour les dix prochaines années et pourront servir de base pour les évaluations futures.

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	Evolution 06/05
• Indicateurs financiers						
Budget investissement	165 345,82 €	498 750,23 €	859 160,21€	803 048,66	690 176,83	- 14 %
Dépenses réalisées	4623,80 €	491 773,14 €	549 945,34	634 386,64	584 483,83	- 8 %
% réalisation	2,80 %	98,60 %	64 %	79 %	85 %	↗
Reports sur exercice suivant	112 030,23 €	3 160,21 €	249 233,18	134 358,65	70 046,81	
Taux de réalisation avec reports	71 %	99 %	93 %	96 %	95 %	
Montant subventions réalisées	0	64 469,07 €	363 928,00	9 183	78 504	
Subventions reportées	107 020,00 €	38 120 €	95 252,00	63 254	15 250	
% financement des dépenses par subventions	92 %	21 %	57 %	11 %	72 %	

C- PERSPECTIVES

Pour 2007 le TCO aura à faire face à la redéfinition des axes d'intérêt communautaire et une négociation avec les services de l'Etat pour la mise en œuvre des actions à contractualiser dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il devra par ailleurs fixer les modalités d'intervention en articulation avec les services communaux sur les nouveaux dispositifs politiques de la ville et nouvelles équipes de chefs de projets.

PÔLE CULTURE ET SPORT

A – INTRODUCTION

Le TCO s'est doté lors de sa création d'une compétence limitée aux équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Ce positionnement du TCO ayant été sujet à questionnements, l'agglomération a engagé deux études, l'une en vue de l'élaboration d'un Projet culturel, l'autre pour la définition d'un Projet sportif. Il s'agissait de parvenir à la définition de politiques communautaires dans ces domaines en allant au-delà de l'exercice de cette compétence limitée aux équipements.

L'année 2006 devait marquer l'inscription dans les statuts du TCO de nouvelles compétences facultatives en matière d'animation culturelle et sportive et un début de réalisation des actions retenues. D'ailleurs, les propositions d'actions et d'enveloppes financières inscrites lors du budget primitif se basaient sur un processus de prise de compétences rapidement achevée pendant l'année.

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2006

	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
• Indicateurs financiers				
- Prévisions budgétaires globales (investissement + fonctionnement)	660 242,35	350 094,32	466 235,65	163 129,34
- Dépenses réalisées	178 251,59	155 654,54	236 062,04	49 255,01
- % réalisation	27 %	44 %	51 %	48 %
- Reports sur exercice n + 1	61 665,98	77 588,35	43 877,57	113 540
- Taux de réalisation avec report	36 %	67 %	60 %	99 %

⇒ Une nouvelle définition de l'intérêt communautaire

Le TCO s'est doté lors de sa constitution d'une compétence en matière d'équipements d'intérêt communautaire. Cette compétence a du faire l'objet d'une nouvelle définition au cours de cette année par le Conseil communautaire (délibération du 7 août 2006). Sans figer les choses, un positionnement du TCO en la matière a été retenu. Une première liste d'équipements d'intérêt communautaire a aussi été arrêtée (futur centre sportif et touristique de Dos d'Ane, futures antennes d'enseignement artistique intercommunales).

⇒ Engagement d'un processus de modification statutaire

Suite aux études précitées, un processus de modification statutaire a été engagé pour intégrer dans les statuts du TCO de nouvelles compétences en culture et en sport. Après une nouvelle concertation, le Conseil communautaire du TCO a validé ces propositions (délibération du 16 octobre 2006).

Les compétences retenues sont la traduction opérationnelle du Projet culturel et du Projet sportif du TCO. Elles concernent les orientations à mettre en œuvre à court terme, dans les domaines suivants : en culture, la lecture publique, l'enseignement artistique, les projets artistiques et culturels ; en sport, l'observation de l'offre sportive, les événements sportifs, les loisirs sportifs de nature.

Suite à la délibération du Conseil Communautaire, les conseils municipaux ont été appelés à délibérer à leur tour sur ces modifications. Ce processus de modification statutaire n'a pu être mené à son terme pendant l'année.

⇒ Centre sportif et touristique du Dos d'Ane

La création d'un Centre d'entraînement sportif a été inscrite au Projet d'agglomération du TCO et positionnée à Dos d'Ane. Dans le prolongement de son Projet sportif, le TCO a initié une étude en vue de la création de cette infrastructure. Il s'est agi en premier lieu de préciser le concept de cet équipement, en tenant notamment compte des orientations du Projet sportif, des besoins et de la configuration spécifiques de Dos d'Ane.

Un nouveau concept a été validé par le TCO, en concertation avec les partenaires et les acteurs de terrain. Il s'agit d'un Centre sportif, touristique et de détente autour des activités de pleine nature et des activités aquatiques, avec trois types d'aménagements (une maison des activités de pleine nature, assurant l'information, l'orientation et la réservation d'activités de pleine nature ; une piscine à laquelle seraient associés des équipements aquatiques ; un lieu de séminaire et de formation pour les bénévoles et pratiquants sportifs).

Les études permettant d'analyser la faisabilité du projet se sont poursuivies durant l'année : études géotechniques portant sur le site envisagé, enquête sur les besoins en salle de séminaire et de formation, repérage d'itinéraires d'activités de pleine nature, etc. Le retard constaté dans l'exécution des études géotechniques a très fortement handicapé le bon déroulement de la démarche.

Durant ce temps, il s'est agi d'assurer de façon régulière un passage et un entretien à minima sur la propriété du TCO à Dos d'Ane, en collaboration avec la direction de la logistique du TCO. La même démarche a été conduite pour la propriété du TCO à Trois-Bassins, qui doit accueillir à terme un pôle culturel intercommunal. En effet, la formalisation des projets envisagés sur ces propriétés met du temps à se concrétiser pour diverses raisons (études en cours, recrutements non réalisés, prise de compétences inachevées, etc.).

⇒ Animation du réseau et des partenariats culturel et sportif

Le décalage intervenu dans le processus de prise de compétences par rapport au calendrier envisagé a rendu impossible la réalisation des actions prévues au budget primitif.

Un important travail de préparation a toutefois été mené en concertation avec les acteurs concernés en fonction des sujets (les partenaires institutionnels du TCO, les communes lors de cercles d'échanges réguliers, le mouvement sportif, etc.).

Divers dossiers ont pu être abordés : étude de mise en réseau des médiathèques, questionnement du schéma d'enseignement artistique, projet de cadre d'intervention pour des équipements de zone, organisation d'un relais pédestre sur les cinq communes de l'Ouest, étude de faisabilité d'un dojo dans l'Ouest, etc.

C- PERSPECTIVES

L'année 2006 devait marquer un début de concrétisation des projets sportif et culturel, avec des premières actions de préfiguration. Cette mise en œuvre, intégrée au budget primitif, n'a pu se faire en raison du décalage survenu dans le processus de prise de nouvelles compétences culturelles et sportives. Il convient dès lors en priorité d'aller au terme de la démarche de modification statutaire.

VOLET NTIC

A – PRESENTATION

Le service NTIC est attaché à la compétence en matière de technologie de l'information et de communication instituée en décembre 2005.

Cette compétence est définie par les caractéristiques suivantes :

« Le TCO peut établir, exploiter des infrastructures et des réseaux de télécommunications déclarées d'intérêt communautaire en vue d'assurer la couverture numérique de l'ensemble du territoire, l'obtention d'offres innovantes et compétitives, ainsi qu'une anticipation des nouveaux services et usages »

Le service NTIC intervient en tant qu'aménageur d'un territoire totalement immatériel afin de faire valoir le droit à l'information et à la communication. Il doit être garant d'une orientation durable des choix en fonction d'objectifs de services publics.

Le fonctionnement de ce service est assuré par 1 ingénieur.

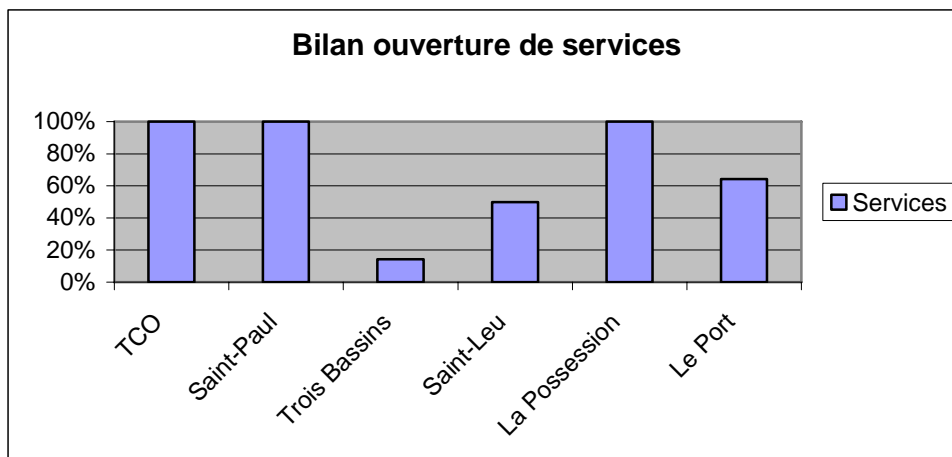
B – REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2006

Le TCO, dans le cadre du développement de services numériques, a ouvert à toutes les communes membres un service numérique nommé « Guide local de l'utilisateur » issu d'un co-marquage avec le portail de l'administration française depuis janvier 2006. Ce service présente des fiches nationales, relatives aux droits et démarches des administrés, rédigées par le centre de la documentation française, lesquelles ont été complétées par des informations locales produites par chaque collectivité.

Une formation a été faite pour un (des) agent(s) de chaque commune référent(s) à ce service. Un catalogue de fiches nationales, triées par services, a été proposé à chaque commune pour une publication sur les sites internet du TCO et des communes membres.

Le service est accessible au travers du site web du TCO pour l'ensemble des usagers du territoire. Les communes de La Possession, de Saint-Paul et de Saint-Leu ont ouvert le service du guide local de l'utilisateur sur leur propre site web. La commune du Port ne l'a pas encore fait. La commune de Trois Bassins n'a pas de site web, mais s'appuie sur le site web du TCO.

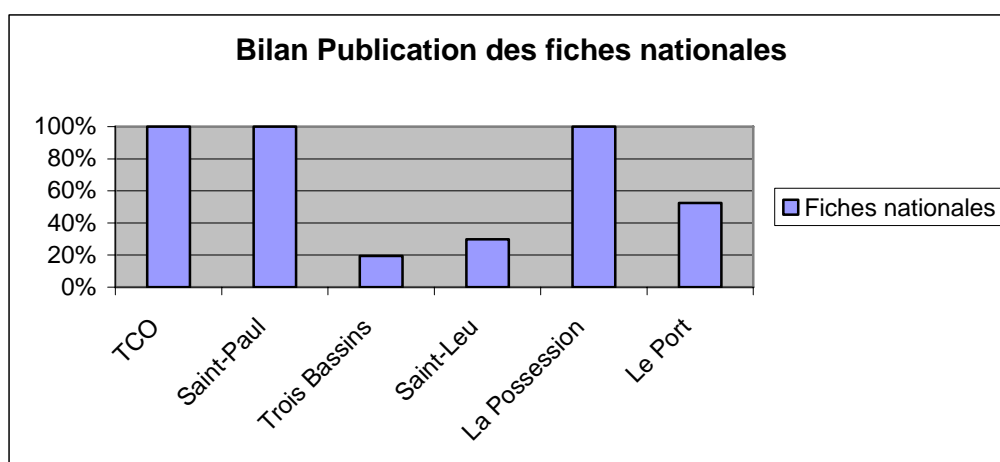
Sur le contenu, nous relevons un taux de réalisation d'ouverture de services administratifs représenté par le tableau suivant :



Sur le quantitatif, nous avons le bilan suivant :

	Services créés selon organigramme	Services ouverts à l'utilisateur
TCO	6	6
Saint-Paul	18	18
Trois-Bassins	14	2
Saint-Leu	12	6
La Possession	13	13
Le Port	14	9

Pour l'ensemble des services, nous pouvons comptabiliser les fiches nationales en rapport. Nous avons un taux de réalisation représenté par l'historique suivant :



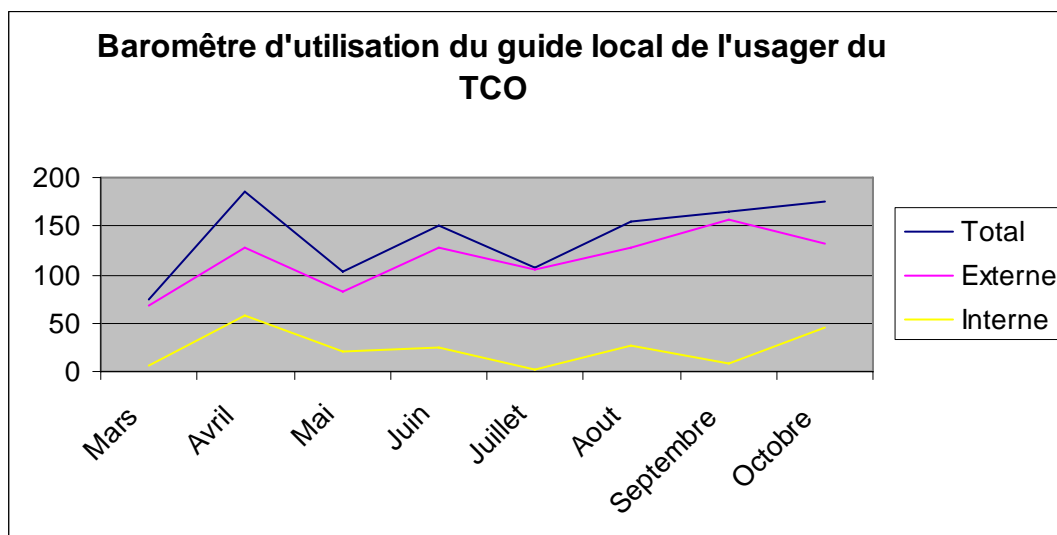
Sur le quantitatif, nous avons le bilan suivant :

	Fiches nationales	Fiches publiées
TCO	66	66
Saint-Paul	289	289
Trois-Bassins	313	61
Saint-Leu	311	93
La Possession	313	313
Le Port	312	164

Aucune commune ainsi que le TCO n'a à ce jour intégré le service du guide local de l'utilisateur dans ses points d'accueil au public. Une des cibles étant le personnel communal, il n'y a pas encore eu d'information sur ce service pour un usage interne. Cette action ne sera envisageable que lorsque tous les services créés seront ouverts. Suite à la présentation en interne de ce service numérique, nous pourrions communiquer vers l'utilisateur de son existence.

L'outil mis à disposition de chaque collectivité permet à tout à chacun de rédiger ses fiches locales. Seule la commune de Saint-Paul a rédigé et publié 38 fiches locales.

Sur les usages, à l'échelle du TCO, bien que n'ayant pas eu de communication sur ce service, nous avons une moyenne mensuelle approchant les 200 accès au travers du site du TCO.



Pour les sites de la mairie de Saint-Paul et de la mairie de la Possession, nous avons la page du guide local de l'utilisateur qui figure parmi les 10 pages les plus visitées en moyenne.

Constat

Le service répond à une demande interne et externe :

- En interne, l'ouverture de ce service répond à un engagement de démarche qualité pour les collectivités.
- En externe, le service répond à une attente réelle et grandissante de l'utilisateur souhaitant avoir une information de qualité, disponible 24h/24, sur les droits et démarches qu'ils peuvent effectuer en limitant leur déplacement.

Budget du service du guide local de l'utilisateur

Investissement :

Prestations de mise en service et formations : 5740 €

Fonctionnement :

Adhérent	Population	Abonnement
La Possession	21904	957,58 €
Le Port	34412	1473,20 €
Saint Paul	87712	3462,02 €
Trois Bassins	6598	294,64 €
Mairie de Saint Leu	25314	1178,56 €
Total		7 366,00 €

Actions menées en 2006	Investissement HT	Part TCO
Maîtrise d'œuvre Infrastructures haut débit	135.450,00 €	10 %
Mission CSPS	20.820,00 €	10 %
Mission Contrôle technique	18.660,00 €	10 %
Etude Topographique	29.800,00 €	10%
Total	204.730,00 €	

Le Projet de construction d'infrastructures passives pour le développement du haut débit sur le TCO, bénéficie d'un financement FEDER de 60%, et d'un financement FRDE de 30%.

C – PERSPECTIVES 2007

L'année 2007 verra :

- La réalisation des études géotechniques pour la réalisation des infrastructures passives pour le développement du haut débit. (montant HT de 30185 €)
- La réalisation des travaux relatifs à la construction des infrastructures passives pour le développement du haut débit (montant estimatif HT de 1.525.887,00 €)
- La mise en œuvre de la fiche action « Réalisation d'une Plate forme de service informatique mutualisée », avec la réalisation d'une étude de faisabilité (montant estimatif de 60.000€).
- Une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une Carte Vie Quotidienne inter opérable sur le TCO (montant estimatif de 50.000 €)

<p style="text-align: center;">TCO</p> <p style="text-align: center;">FRAIS DE STRUCTURE 2006</p>

↪ *Informatique de Gestion*

↪ *Gestion des Ressources Humaines*

↪ *Logistique*

↪ *Documentation*

↪ *Communication*

↪ *Cellule Commande Publique et Assistance Juridique*

INFORMATIQUE DE GESTION

A – INTRODUCTION

Le pôle informatique fait partie intégrante du pôle ressources TCO. Il intervient auprès des services dans leur fonctionnement au quotidien, mais également comme service ressource dans des projets transversaux.

Il fonctionne grâce à l'étroite collaboration d'une équipe de 26 personnes : un directeur, deux techniciens dont le webmaster, des assistantes, un prestataire externe pour l'assistance informatique auprès des utilisateurs TCO et une équipe de 21 animateurs cyber-base répartie sur les cinq communes.

Ce pôle a en charge la gestion interne du parc informatique (matériel, périphériques, consommables..), la gestion de la téléphonie fixe et mobile, le suivi des applications informatiques et sectoriels (Cindoc GED, CIVITAS, Police Intercommunale, serveur de FAX, serveur de messagerie), l'assistance auprès des utilisateurs, le suivi et la gestion des commandes de matériels, le suivi du site Internet et de l'intranet, le suivi et la gestion des Cyber-bases et Cyber-bus.

Au cours de l'année 2006 le service a participé à la mise en œuvre opérationnelle de deux nouveaux cyber-bus. Nous sommes intervenus comme service ressource auprès de la direction politique de la ville.

B – REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2006

<i>(Pour mémoire : Budget global TCO mouvements réels= 117 410 556,14€ Population INSEE : 189 255</i>	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	Evolution 06/05
Indicateurs financiers						
Prévisions budgétaires globales	279 980,56 €	458 703,99 €	692 084,76 €	468 093,20	725 842,56	+55,065%
Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	0,40 %	0,60 %	1 %	0,45%	0,62%	
Dépenses réalisées	143 367,12 €	380 822,65 €	499 601,20 €	293 490,86 €	570 447,58	
% réalisation	57,20 %	83%	72%	63%	79%	
Report sur exercice n+1	136 613,44 €	24 565,35 €	18 708,55 €	89 083,91 €	66 027,63	
% (réalisation avec reports)	100 %	88 %	75%	82%	88%	

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur :

- ✓ La fourniture de petits équipements
- ✓ Les fournitures administratives
- ✓ L'entretien mobilier
- ✓ La maintenance et l'assistance utilisateur
- ✓ Les honoraires
- ✓ Les annonces dans la presse pour les avis de marchés
- ✓ Les frais de télécommunications fixes et mobiles
- ✓ Divers

◦ **Indicateurs financiers**

INVESTISSEMENT	2002	2003	2004	2005	2006	Evolution
Budget investissement	263 457,26	316 199,99	529 261,17	321 163,55	461 471,56	43,69%
Dépenses réalisées - Dépenses investissement €/hab	126 882,55 0,70	246 637,54 1,35	336 870,45 1,85	147 473,87 0,79	392 553,04 2,07	166,19%
Taux de réalisation	48%	78%	64%	46%	85%	
Crédits reportés sur l'exercice suivant	136 613,44	24 565,35 €	18 708,55	89 083,91	66 027,63	%
Montant des subventions réalisées		4 375 €	82 789,01	124 673		-
Subventions reportées		55 125 €	167 450,00	87 325,00		-
% financement des dépenses par subventions		22 %	70 %	90 %		-

Les recettes d'investissement concernent essentiellement le FCTVA et les subventions d'investissement dont le pôle informatique a pu bénéficier au cours de cette année 2006.

C - PROGRAMMATION D'OPERATIONS

Les principaux investissements ont concerné :

- L'acquisition du logiciel de gestion de projets MS Project, y compris les formations.
- L'acquisition de diverses imprimantes lasers gros volumes, des imprimantes multifonction.
- L'acquisition de divers matériels informatiques, ordinateurs portables, des serveurs de réseaux.
- Le lancement d'une étude complémentaire sur le schéma directeur haut débit,
- Le bilan d'utilisation du progiciel CIVITAS Finances et RH,
- Le développement d'un module de traitement des demandes du numéro vert dans Cindoc.
- L'acquisition de machines serveurs pour le service SIG.
- L'acquisition d'un nouvel autocommutateur offrant des fonctionnalités plus évoluées.
- Les contrats de maintenance pour les applicatifs déjà en place.

D – PERSPECTIVES

Les projets pour l'année 2007 :

- Mise à jour des licences bureautiques pour l'ensemble des postes du parc TCO.
- Evolution du serveur de messagerie.
- Intégration de nouveaux outils collaboratifs.
- Renouvellement des marchés de téléphonie fixe et mobile.
- Renouvellement du marché de service Internet pour le siège TCO, Nous prévoyons à cette occasion de faire évoluer la liaison Internet principale du TCO, afin de pouvoir offrir aux utilisateurs une bande passante plus confortable pour la navigation Internet.
- Intégration de nouveaux services sur la site Internet TCO (vidéo...).
- Mise en œuvre d'une application de gestion et de suivi des procédures de la direction environnement.
- Conduite d'un projet d'expérimentation de téléphonie sur IP avec nos sites distants (cyber-bases).
- Accompagnement des directions du TCO sur la conduite et la planification de leurs projets opérationnels, au travers de l'outil MS Project.
- Mise en œuvre à titre expérimental de la dématérialisation vers le contrôle de légalité.

RESSOURCES HUMAINES

A- INTRODUCTION

Les actions menées par la Direction des Ressources Humaines en 2006 ont été les suivantes :

☛ Démarche qualité – Label Marianne

Le Territoire de la Côte Ouest travaille depuis septembre 2003 à développer une démarche qualité avec pour objectif final de valoriser et de certifier cette démarche.

Depuis cette date, des avancées notables ont pu être enregistrées en matière d'accueils téléphonique et physique, de gestion du courrier.

On pourra citer à titre d'exemples, la rédaction d'un guide de l'accueil, l'amélioration des conditions d'attente et d'orientation des usagers (salon d'attente, signalétiques externe et interne...), le suivi à travers de CINDOC des réponses à apporter aux demandes écrites et téléphoniques, l'amélioration matérielle des conditions d'accueil.

Ces efforts qui traduisent l'engagement de l'ensemble du personnel du TCO, sont aujourd'hui une première fois reconnus au niveau national.

En effet, suite à un appel à candidatures national adressé prioritairement aux services de l'Etat, le TCO a été sélectionné pour faire partie des 5 collectivités locales retenues pour l'obtention du label MARIANNE parmi 60 sites pilotes (services de l'état et centre hospitaliers).

Ce tout nouveau label sera délivré aux administrations qui respecteront les 5 engagements de la charte MARIANNE :

- 1-Un accès plus facile aux services
- 2-Un accueil attentif et courtois
- 3-Une réponse compréhensible aux demandes dans un délai annoncé
- 4-Une réponse systématique à vos réclamations
- 5-A votre écoute pour progresser.

La candidature du TCO sera déposée courant du mois de juin et la visite de contrôle des auditeurs de l'AFNOR prévue lors du dernier trimestre 2007 validera ou non l'obtention du label Marianne.

☛ Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Afin d'accompagner le TCO à passer de la phase d'étude à la phase opérationnelle des projets notamment d'investissement, une GPEC a été initiée lors du dernier trimestre 2006.

Cette démarche permettra notamment au TCO de se doter :

- De fiches de postes pour l'ensemble des agents
- D'un nouvel organigramme articulé autour de trois pôles (Ressources /Services Publics et Investissements/Développement Territorial)

- D'un plan de recrutement
- D'un plan de formation pluriannuel.

Cette étude confiée à FMI Ressources doit normalement prendre fin au terme du premier semestre 2007.

☛ Pérennisation des emplois aidés

Le projet visant à pérenniser les emplois aidés de la direction de l'environnement ainsi que les médiateurs de l'environnement portés par la mairie de Saint-Paul ou le tissu associatif a réellement pris forme en 2006 avec l'attribution de 3 marchés publics :

- gestion des déchèteries - **21 postes proposés**
- gestion du centre de tri - **42 postes proposés**
- gestion de la fourrière animale – **15 postes proposés.**

A travers ces marchés, médiateurs ou agents de la direction de l'environnement ont pu bénéficier d'emplois durables (contrat à durée indéterminée).

A ce jour, et dans l'attente du lancement de nouveaux marchés ou de la livraison de nouveaux équipements, **le taux de proposition de pistes de pérennisation s'élève à 70%.**

Il reste, par conséquent ,53 médiateurs pour lesquels un emploi pérenne doit être trouvé.

☛ Renforcement et structuration des services

Les recrutements en matière d'encadrement supérieur et intermédiaire ont été les suivants en 2006 :

Direction	Recrutement	Mission
Direction du développement économique	1 rédactrice (catégorie B)	Tourisme
Direction de l'aménagement	1 attaché territorial (catégorie A)	Directrice adjointe
	1 technicien supérieur (catégorie B)	Cartographie- cellule ADOc
Direction des Finances	1 chargée de mission (catégorie A)	Contrôle de gestion et analyse fiscale
Direction des Transports	1 chargée de mission (catégorie A)	Suivi des investissements (aujourd'hui rattachée à la direction des investissements)

Enfin, il est à noter que le TCO a également renforcé son équipe d'animateurs cyberbases pour assurer le fonctionnement de deux cyberbus supplémentaires et s'est également doté d'un service ponctuel de lutte contre le Chikungunya (30 personnes).

Ce service mis en place au dernier trimestre 2006 a activement participé aux activités d'enlèvement des déchets ménagers dans le cadre de l'opération « caravane du tri ».

B- REALISATIONS AU TITRE DE 2006.

B-1. INDICATEURS FINANCIERS

B-2. INDICATEURS DE GESTION.

Une photographie de l'effectif au **31/12/2006** et une comparaison avec les chiffres des communautés d'agglomération au niveau national au **01/01/2004** (enquête conjointe de l'observatoire du CNFPT et de l'ADCF).

Secteur de gestion	Exercice					Evolution	
	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2005	2006/2002
1- Masse salariale							
Prévisions budgétaires globales	2 635 000	3 960 000	4 900 000	5 450 000	6 290 000	15%	139%
Part dans le budget global TCO	4%	5%	5%	6%	6%	2%	80%
Part dans le budget fonctionnement TCO	4%	6%	7%	8%	8%	4%	95%
Montant réalisé	2 570 320	3 871 930	4 362 079	5 440 370	6 194 687	14%	141%
% de réalisation	98%	98%	89%	100%	98%		
2- Formation							
Prévisions budgétaires globales	24 073	81 680	83 146	63 610	71 000	12%	195%
Montant réalisé	23 608	72 632	82 434	63 115	57 037	-10%	142%
Part de la masse salariale réalisée	1%	2%	2%	1%	1%	-12%	0%
% de réalisation	98%	89%	99%	99%	80%		
3- Missions et déplacements administratifs							
Prévisions budgétaires globales	32 879	35 500	47 348	53 156	63 000	19%	92%
Montant réalisé	16 127	25 533	47 026	45 804	53 219	16%	230%
% de réalisation	49%	72%	99%	86%	84%		
4- Missions des élus							
Prévisions budgétaires globales	74 900	49 382	110 170	79 374	91 395	15%	22%
Montant réalisé	48 546	49 382	82 136	55 167	72 546	32%	49%
% de réalisation	65%	100%	75%	70%	79%		
5-Formation des élus							
Prévisions budgétaires globales	21 145	35 413	34 445	1 000	33 050	-	56%
Montant réalisé	750	35 413	7 445	0	1 050	-	40%
% de réalisation	4%	100%	22%	0%	3%		

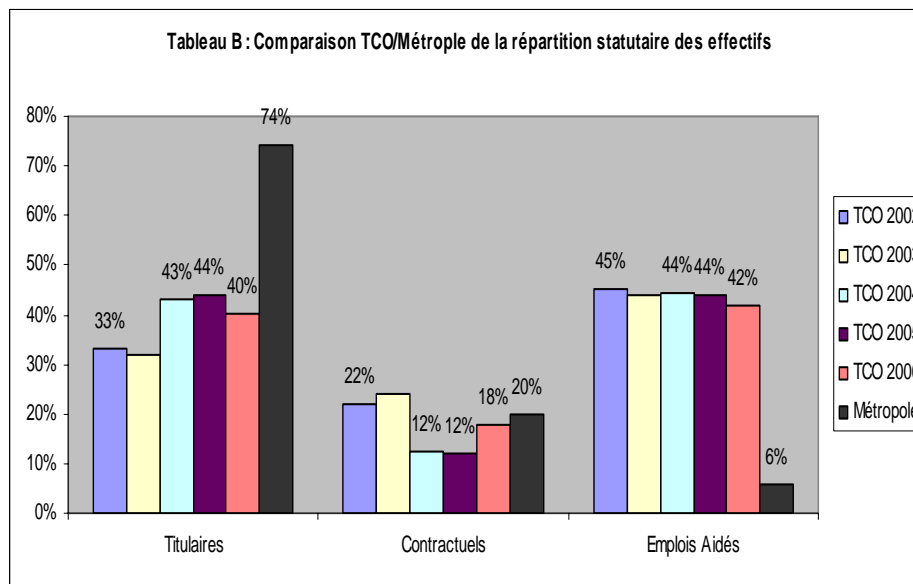
Répartition statutaire des effectifs

STATUT	Catégorie	Effectifs au 31/12/N					Evolution		H au 31/12/N					F au 31/12/N				
		2002	2003	2004	2005	2006	06/02	06/05	2002	2003	2004	2005	2006	2002	2003	2004	2005	2006
Titulaires	A	11	13	18	22	24	118%	9%	6	8	11	13	12	5	5	7	9	12
	B	4	7	8	8	12	200%	50%	1	2	3	4	5	3	5	5	4	7
	C	19	20	40	43	41	116%	-5%	5	6	13	14	15	14	14	27	29	26
	TOTAL	34	40	66	73	77	126%	5%	12	16	27	31	32	22	24	39	42	45
Non titulaires intégrés	A	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	C	8	15	2	3	3	-63%	0%	2	3	0	1	1	6	12	2	2	2
	TOTAL	8	15	2	3	3	-63%	0%	2	3	0	1	1	6	12	2	2	2
Contractuels	A	9	9	7	5	5	-44%	0%	5	7	5	3	2	4	2	2	2	3
	B	1	3	3	3	3	200%	0%	1	3	2	2	2	-	-	1	1	1
	C	4	3	7	9	23	475%	156%	1	1	4	5	22	3	2	3	4	1
	TOTAL	14	15	17	17	31	121%	82%	7	11	11	10	26	7	4	6	7	5
Emplois Aidés	CEJ	30	33	31	29	12	-60%	-59%	28	30	27	26	10	2	3	4	3	2
	CEC	15	22	36	43	27	80%	-37%	13	20	31	33	17	2	2	5	10	10
	CES/apprenti/CA/CAE	1	-	1	1	41	-	-	1	-	-	-	39	-	-	1	1	2
	TOTAL	46	55	68	73	80	74%	10%	42	50	58	59	66	4	5	10	14	14
Total		102	125	153	166	191	87%	15%	63	80	96	101	125	39	45	57	65	66

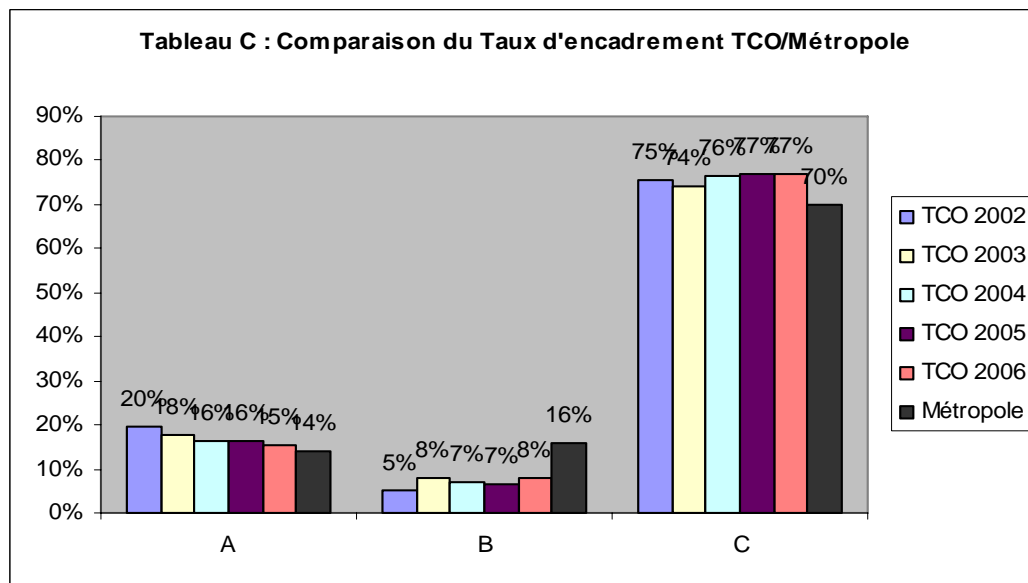
L'effectif du TCO continue de croître à un rythme plus soutenu en 2006 avec une augmentation de +15% entre 2006/2005 (+ 25 agents) contre + 8.49 % contre 2005/2004.

Cette augmentation s'explique notamment par le renforcement de l'équipe des animateurs cyberbases ainsi que par la mise en place d'un service de lutte contre le Chikungunya.

Il est à noter que ce service constitue une opération ponctuelle de recrutement (couverture de l'été austral).



Erreur ! Liaison incorrecte.



La part du personnel titulaire se maintient à 40% tout en restant inférieure à la moyenne nationale (74%) et s'explique toujours par une part importante d'emplois aidés (42% contre 6% en métropole).

Le taux d'encadrement - catégorie A- reste proche de celui de la métropole alors que l'encadrement intermédiaire -catégorie B- mérite d'être renforcé.

Tableau D : Répartition par sexe de l'effectif du TCO au 31/12/2002

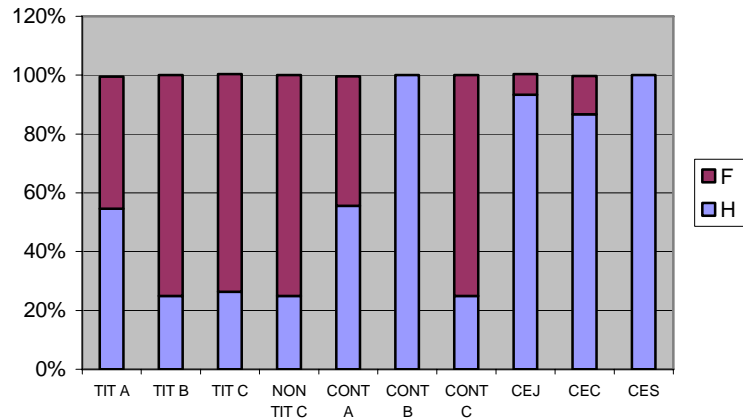


Tableau E : Répartition par sexe de l'effectif TCO au 31/12/2006

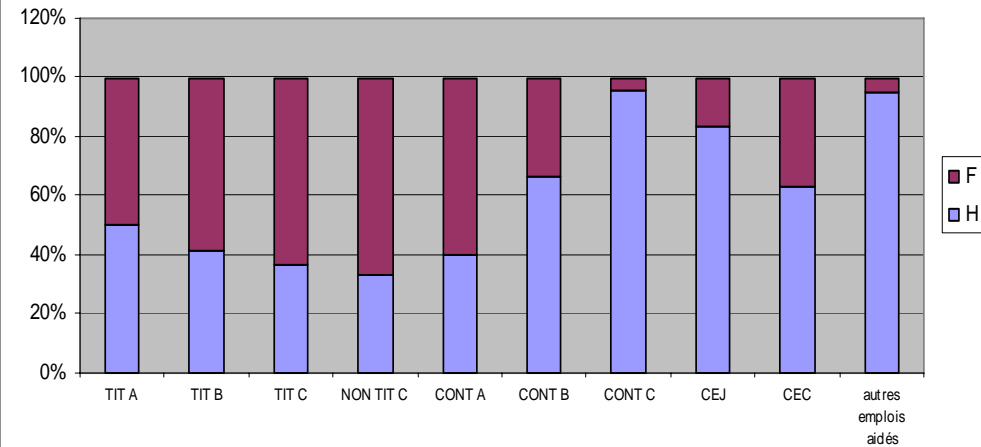
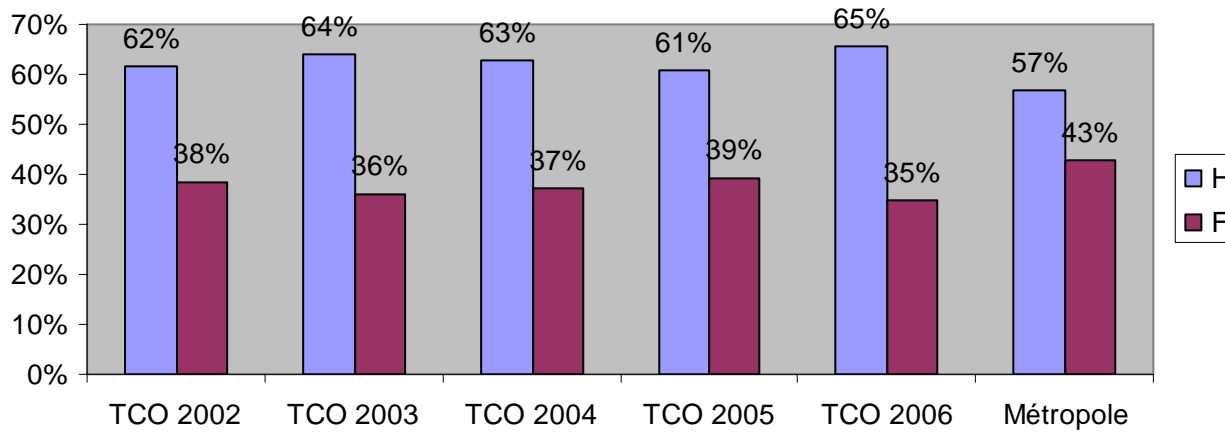


Tableau F : Evolution de la répartition par sexe.



Un effectif moins féminisé qu'au niveau national.

C- PERSPECTIVES.

- Les objectifs pour l'année 2007 en matière de ressources humaines restent :
 - L'obtention du label Marianne en fin d'année 2007 ;
 - La finalisation de l'organisation des services, du plan de formation et de recrutement à travers la GPEC ;
 - La poursuite de la pérennisation des emplois aidés.

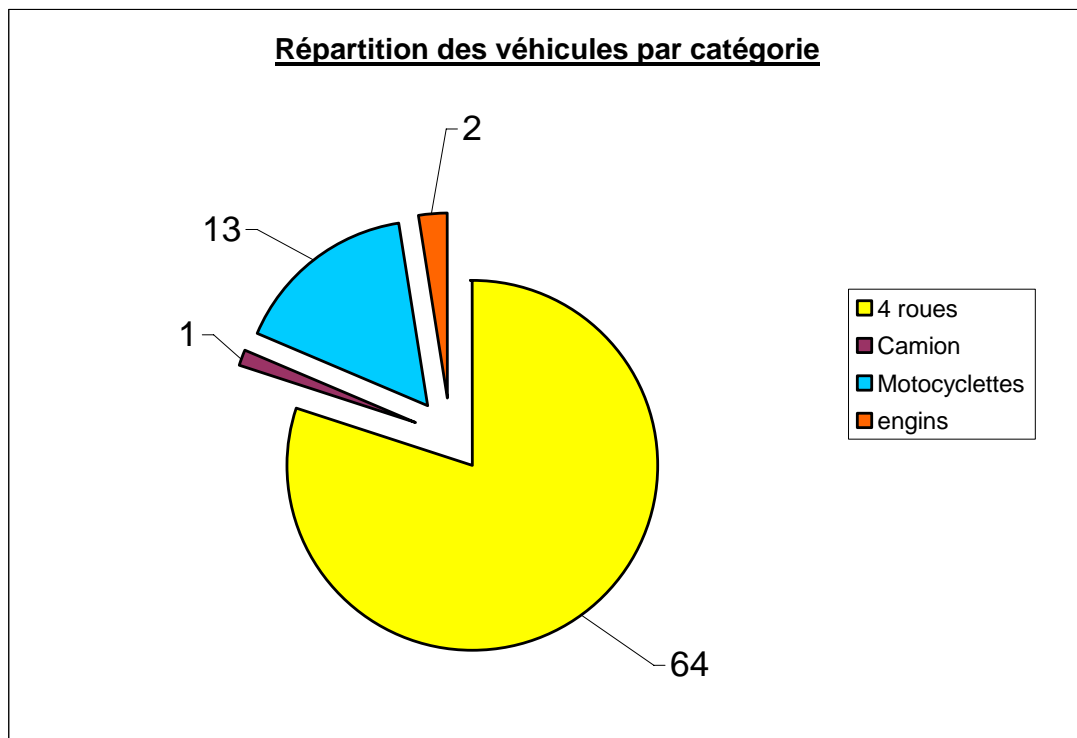
LOGISTIQUE

Le contexte :

Mis en place dans le courant de l'année 2002, le Pôle Logistique est placé sous la responsabilité de la Direction Financière.

Il a en charge :

- la gestion technique et la fourniture des moyens, hors informatique, des différents sites du TCO (Nombre de sites : 20 dont le siège social et annexes du TCO, 8 déchèteries, 1 plate forme de broyage, 2 fourrières animales et 6 cyberbases),
- la gestion du parc automobile (81 véhicules dont la répartition figure au graphique ci-après).
- la gestion des contrats d'assurance et des sinistres.



Les moyens :

Le service se compose de 7 personnes :

- 1 responsable du pôle,
- 1 assistante,
- 1 personne chargée de la gestion des contrats d'assurances et de la coordination administrative et financière du pôle logistique,
- 3 personnes, dont une chargée de la gestion du parc automobile et deux chargées de la gestion technique du siège et des différents sites du TCO,
- 1 personne chargée du gardiennage de jour de l'immeuble du siège.

D'un point de vue technique, le service s'est doté depuis juin 2006, d'un outil informatique de gestion du parc automobile, ainsi que d'un module de gestion des stocks de la Collectivité (ex : produits d'entretien...).

L'année 2006 :

- **Le budget :**

Il convient de noter que le pôle Logistique intervient pour toutes les directions.

Les renseignements budgétaires figurant au point n° I ne tiennent compte que du budget lié à l'immeuble du siège du TCO.

Ceux concernant les frais de centre de l'ensemble de la structure sont abordés au point n° II.

I – Siège social

. Investissement

Libelle	2002	2003	2004	2005	2006	RAR	% mandaté s/total budget
Frais d'études	5 709,10	-	-	27 993,00			
Frais d'insertion	-	-	18 214,96	1 205,97	1 178,64		
Autres bâtiments publics	-	-	3 973 750,00	-			
Inst.général.Agenct.Aménage.const	68 256,14	-	34 165,57	3 860,79	17 276,38	11 229,99	
Inst.général. Agenct et Amén.Divers	-	57 795,19	139 493,85	349,04	-		
Matériel de transport	288 250,00	-	268 993,50	44 519,97	142 412,99 (1)		
Mobilier	44 036,80	27 675,74		47 520,22	18 026,19		
Autres	32 166,11	197 865,22	4 114,82	27 924,05	8 173,42		
TOTAL GENERAL LOGISTIQUE POUR L'ADMINISTRATION GENERALE	438 418,15	283 336,15	4 438 732,70	153 373,14	187 067,62	11 229,99	77 %

(1) Matériel de transport : correspond à l'acquisition de 11 véhicules auprès de l'UGAP

. Fonctionnement

Libelle	2002	2003	2004	2005	2006	% mandaté /total budget	Evolution en % réalisé 2006/2005
Charges à caractère général	791 315,31	1 229 999,19	1 008 086,13	1 168 523,97	1 044 309,97	78 %	- 11 %
<i>Dont notamment :</i>							
- Locations immobilières	166 008,43	286 235,50	382 065,24	-	-		
- Entretien et réparation sur biens immobiliers	9 976,00	31997,66	23 812,76	30 066,88	24 652,75		- 18 %
- Frais de gardiennage	31 283,42	67 918,20	105 560,48	115 010,00	114 860,24		- 1 %
- Prime d'assurances	32 092,24	61 514,17	44 055,82	50 339,73	114 535,35 (2)		127 %
- Matériel roulant (Entretien + carburant)	54 857,78	179 675,63	126 285,83	88 583,83	119 264,83		34 %
Autres charges exceptionnelles	-	7 288,08	765,00	61 879,70	39 273,57		- 37 %
TOTAL GENERAL POLE ADMINISTRATION GENERALE & LOGISTIQUE	791 315,31	1 229 999,19	1 008 851,13	1 168 523,97	1 044 309,97	78 %	- 11 %

(2) Cette écart résulte des régularisations de primes des années 2003, 2004 et 2005

- **L'activité**

En 2006, ce pôle a continué à être sollicité, notamment pour assurer le bon fonctionnement des différents sites du TCO et de leurs services ainsi que pour la gestion du parc automobile.

L'activité relative au lancement et au suivi des marchés s'est stabilisée par rapport à 2005 (13 marchés en 2006/18 marchés en 2005) mais reste toutefois soutenue.

Ci-après, figure la liste les marchés (procédures adaptées et appels d'offres) lancés par le Pôle Logistique au cours de l'exercice 2006.

II – Frais globaux de structure (en Euros)

Il s'agit des frais de structure, hors charges de personnel et du poste des élus.

	2003	2004	2005	2006	Variation 2006/2005
Total Frais de structure	2 281 814,91	2 367 557,03	2 204 641,79	2 844 378,85	29 %
<u>Dont notamment</u>					
<i>Eau - assainissement</i>	12 849,12	21 532,32	17 652,53	18 492,92	4 %
<i>Energie - Electricité</i>	39 440,06	39 987,13	38 349,21	50 350,00	31 %
<i>Location mobilière</i>	67 953,81	112 239,41	40 947,83	35 322,42	- 14%
<i>Location immobilière</i>	310 487,38	392 097,28	5 755,84	6 073,09	6 %
<i>Téléphonie (mobile, fixe, abonnement Wanadoo...)</i>	146 766,45	200 577,98	252 121,71	315 766,69	25 %
<i>Parc automobile (Réparations et carburant)</i>	179 675,63	218 283,31	240 453,50	329 897,92	37 %
<i>Voyages et déplacements + Missions</i>	25 533,31	47 026,78	45 804,39	53 218,66	16 %
<i>Frais de restauration</i>	19 309,93	7 005,29	18 879,29	28 814,50	53 %
<i>Frais de colloques</i>	21 737,80	5 499,94	4 366,95	320,00	- 93 %
<i>Fournitures de bureau</i>	77 241,77	48 681,11	51 358,31	47 845,43	- 7 %
<i>Maintenance</i>	71 474,99	191 094,77	126 230,12	110 896,81	- 14 %
<i>Annonces, insertions</i>	144 180,62	153 221,78	158 157,54	282 959,82	79 %
<i>Etudes</i>	219 695,31	-	120 380,00	116 197,75	- 3 %
TOTAL	2 281 814,91	2 367 557,03	2 204 641,79	2 844 378,85	29 %

LISTE DES MARCHES ET CONTRATS DU POLE LOGISTIQUE (Année 2006)

TYPES DE PROCEDURES	INTITULE	MONTANT €HT		DUREE DU MARCHÉ
Contrat	Maintenance E-STUDIO 550	0.012 € / Copie		48 Mois ferme
Contrat	Maintenance E-STUDIO 25	0.012 € / Copie		1 An
Contrat	Maintenance Broyeur MZA 4000	3 750,00 €		4 Mois
Contrat	Maintenance MANITOU (Type MLT 524)	414,83 € / Mensuel		12 Mois
Contrat	Maintenance MANITOU (Type MLT 524)	248,17 €		6 Mois
Procédure adaptée	Réalisation de divers travaux sur un immeuble de bureau	2 532,00 €		1 Mois
Procédure adaptée	Contrat de maintenance du dispositif de climatisation de l'immeuble de bureaux du TCO	15 717,66 € / Annuel		1 An renouvelable une fois
Procédure adaptée	Nettoyage des vitres du TCO et maintenance des équipements de lutte contre les pigeons			1 An renouvelable 3 fois
	Lot 1 : Nettoyage des vitres du TCO Lot 2 : Maintenance de lutte contre les pigeons	1 080,47 € / Mois	13 932,00 € / Annuel	
Procédure adaptée	Acquisition de cycles			Livraison de suite
	Lot 1 : Fourniture de 80 vélos de ville dans le cadre d'un concours organisé par le TCO Lot 2 : Fourniture de 6 VTT	14 672,80 €	2 303,22 €	
Appel d'offres	Fourniture de Carburant pour le TCO			2 Ans renouvelable pour deux périodes identiques
	Lot 1 : Essence sans plomb / Gasoil Lot 2 : Fioul domestique	Rabais sur public taxé (à la pompe) : 3,50 € Sans plomb et 3,50 € Gasoil	Rabais sur prix détaxé : 4,40 €/Hl	
Procédure adaptée	Acquisition de 2 Fourgons (FOUCQUES)	69 290,00 €		/
Procédure adaptée	Fourniture de Vêtements pour le TCO	MINI / AN	MAXI / AN	1 An
	Lot 1 : Vêtements de Police	3 500,00 €	14 000,00 €	
	Lot 2 : Vêtements de Ville	3 200,00 €	800,00 €	
	Lot 3 : Vêtements de travail	2 100,00 €	8 400,00 €	
Procédure adaptée	Lot 4 : Vêtements de protection individuelle	750,00 €	3 000,00 €	
Procédure adaptée	Fourniture de mobilier de bureau	16 614,00 €		Livraison de suite

DOCUMENTATION

Les missions principales du service DOCUMENTATION sont :

- la gestion documentaire
- la diffusion de l'information
- la recherche documentaire

I / LA GESTION DOCUMENTAIRE

Un montant de **69 500 euros** a été inscrit au budget primitif de l'année 2006. Le montant total réalisé a été de **47 369,23 euros**.

En comparaison avec l'année précédente (2005), avait été alloué un budget de 50 360 euros pour une réalisation de 48 053,14 euros.

Les ressources disponibles au service Documentation sont les suivantes : revues, ouvrages, CD ROM, abonnements à différents sites internet.

Revues : la grande majorité des titres sont des périodiques nationaux dans le domaine des collectivités locales (juridique, économique, technique, aménagement du territoire, ressources humaines, finances, environnement, sport et culture, informatique).

NB : dans le tableau des données, les revues sont comptabilisées par titre et non par abonnement. Il est à noter qu'un titre peut faire l'objet de plusieurs abonnements.

Ouvrages : les acquisitions sont faites sur demande des services. Les domaines sont divers : administration générale, aménagement du territoire, environnement, ressources humaines, transport, commande publique, police, communication, sport et culture.

CDROM : ils sont le plus souvent couplés avec les ouvrages et le domaine prédominant est le droit des collectivités locales.

Abonnements aux sites internet : les ressources humaines, l'administration générale des collectivités locales.

Bases de données : L'acquisition des bases de données se fait en adéquation avec les études menées par le TCO.

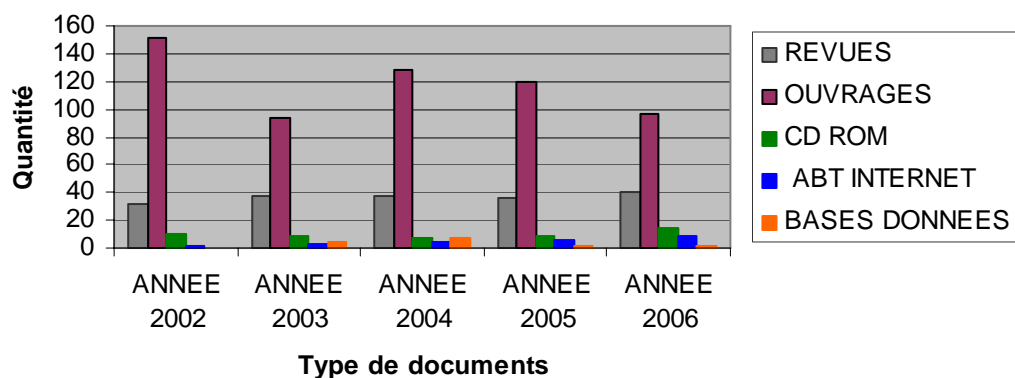
EVOLUTION DU FONDS

Nombre d'acquisitions annuelles

DOCUMENTS	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006
REVUES	31	38	38	36	41
OUVRAGES	152	94	129	120	96
CD ROM	10	8	7	9	15
ABT INTERNET	2	3	4	6	8
BASES DONNEES	0	5	7	1	2

Evolution du fond documentaire

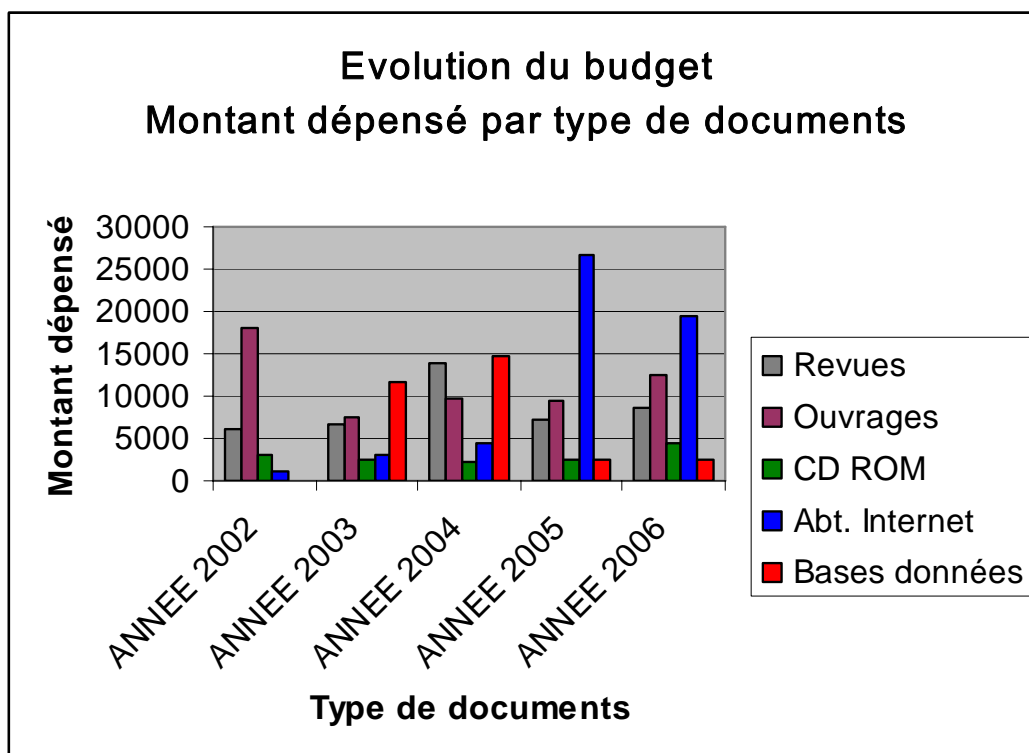
Nombre d'acquisitions annuelles



EVOLUTION DU BUDGET

Montant dépensé par type de documents

DOCUMENTS	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006
REVUES	6176,18	6770.79	13895.83	7140.17	8619.100
OUVRAGES	18127.68	7611,62	9664.93	9430.05	12516.57
CD ROM	3184.82	2372.98	2112	2368.42	4412.37
ABT INTERNET	947.97	3021.57	4466.30	26662.40	19369.09
BASES DONNEES	0	11663.03	14797.17	2452.10	2452.10



II / LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le service diffuse :

- sur demande des services le sommaire de 41 revues dès réception et enregistrement.
- un bulletin documentaire mensuel sur les thèmes de compétence des collectivités territoriales aux agents de la communauté d'agglomération et depuis novembre 2006 aux agents des communes sur demande.

III / LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Le fonds documentaire se compose :

- de bases de données sous CINDOC : catalogue revues, catalogue ouvrages.
- de l'intranet du TCO partie «base documentaire» qui regroupe les fiches d'articles issus des bulletins documentaires. Au 31 décembre 2006, la base compte 394 fiches.
- de dossiers documentaires sur les domaines des collectivités territoriales. Au 31 décembre 2006, le nombre total de dossiers est de 61.

COMMUNICATION

A – INTRODUCTION / PREAMBULE

Le service communication est un service transversal dont les activités dépendent essentiellement des projets et actions menés par les autres services de la communauté d'agglomération.

L'année 2006 a essentiellement été marquée par des actions de communication liées aux opérations de lutte contre le chikungunya et la leptospirose. D'autres actions et supports ont pu être réalisés afin d'informer la population ou de faire la promotion de la communauté et de ses activités....

Cette année 2006 a également vu la fin du marché de communication avec l'agence Métis. La création de nouveaux supports de communication au deuxième semestre a été fortement ralentie en raison de l'infructuosité de la procédure d'appel d'offres lancée. Ce n'est qu'en février 2007 que le nouveau marché de communication a pu être attribué à l'agence de communication Zanzibar.

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2006

Les principales activités pour cet exercice ont porté sur

► la réalisation et la distribution du journal intercommunal du TCO « Cinq communes à la Une » :



- Edité en 58000 exemplaires, ce support est distribué en porte à porte dans tous les foyers du territoire.

Destiné à informer la population des projets et actions de la communauté d'agglomération, **5 communes à la Une** paraît 7 fois par an. Cette année 2006, trois numéros ont pu être réalisés.

► la réalisation et la distribution du journal interne du TCO « La Lettre interne » :



- La Lettre interne du TCO est un petit journal édité en 5500 exemplaires.

Ce support est distribué aux agents et élus du TCO et des communes adhérentes.

Véritable lien entre l'administration du TCO, ses agents, ses élus et ses collaborateurs communaux, la lettre interne permet à chacun d'être informé des missions et des dossiers d'actualité sur lesquels les services du TCO travaillent. Cette lettre paraît 6 fois par an. En 2006, trois numéros ont été réalisés.

La régularité de parution de ces deux supports repose essentiellement sur les délais de validation des textes et des maquettes qui ne sont pas encore bien maîtrisés. Mais cette année certains numéros n'ont pu paraître faute de marché.

► La promotion de l'environnement et du cadre de vie :

⌘ Les animations publiques et scolaires :

Avec l'appui de médiateurs de l'environnement les animations et les sensibilisations publiques et scolaires ont pu avoir lieu. Cependant, la majeure partie des visites de sites de traitement des déchets a dû être annulée en raison du chikungunya. Cette catastrophe sanitaire a eu des répercussions sur les projets scolaires. Ainsi, nous avons pu noter une diminution sensible des demandes d'animation et visite mais nous avons dû également annuler pendant plusieurs mois toutes les visites de sites de traitement des déchets.

- ⌘ Sensibilisation des associations et des scolaires (en 2006, 2796 élèves ont pu être sensibilisés à la gestion des déchets et à la valorisation contre 8586 en 2005).
- ⌘ Organisation des visites de sites des traitements des déchets (station de transit, station de compostage, déchèteries et centres de propreté et centre de tri) pour les associations, les scolaires, ... (en 2006, 1225 personnes ont visité ces sites contre plus de 3934 en 2005)
- ⌘ Animations publiques (Semaine du développement durable, journées réunionnaises de l'environnement, ...).



Travaux réalisés dans le cadre de la semaine du développement durable par les enfants et leurs enseignants.

- ⌘ Création et impression des supports (lettres, calendriers et avis de passage), création et diffusion des spots radiophoniques pour l'opération Caravane du tri (en 2006, 109 840 documents A4 en couleur ont été fabriqués et distribués aux habitants des communes de St Paul, La Possession et Le Port). L'opération sur poursuit en 2007 pour tous les quartiers et communes non touchés en 2006.

- Réalisation de nouveaux calendriers de collecte provisoires pour les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul.
- Réalisation des nouveaux calendriers de collecte définitifs pour les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul.
- Inauguration du centre de propreté de Saint-Laurent à La Possession
- Réalisation de la plaquette de présentation du centre de propreté de La Possession (Cycléa).
- Communiqués de presse relatif à :
 - l'enlèvement des déchets à Mafate
 - la mise en place des nouveaux calendriers de collecte des déchets ménagers
 - la fin des collectes « spéciales » lutte contre le chikungunya
 - dispositif de collecte pour La Possession / fermeture de la route du Littoral
 - les collectes jours fériés (nouveaux calendriers)
 - les perturbations de collecte / incendie station de compostage

- Poursuite de la distribution sur les déchèteries et centres de propreté de sacs de pré collecte.

- Lancement d'un jeu-concours sur les 8 déchèteries et centres de propreté, qui se déroulera d'octobre 2006 à Juillet 2007.
On a pu compter 3502 participants à ce concours sur les trois mois concernés en 2006.

J'utilise les déchèteries ... et je participe au jeu concours

Utiliser les 8 déchèteries et centres de propreté du TCO.

Commune	Adresse	Horaires d'ouverture
St Paul	Boulevard de la Marine	
St Pierre	De Launay, angle des rues d'Armand et d'Henri	
St Laurent	Bel Zamb de la Hève	Lundi au Samedi : 08:30 / 17:30 Dimanche : 08:00 / 12:30
Saint Paul	Carrefour A droite de la Glacière de versant les bords des de Roches	
Saint Leu	Près de l'Église C de 12 de l'Église - Habitat	
St Pierre	Les Trois Rives	Lundi au Samedi : 08:30 / 17:30 Dimanche : Fermé

21 lots à gagner chaque mois pendant 10 mois

Au total,
80 lots adultes,
800 lots de 2 à 6 ans,
800 lots de 7 à 12 ans



Jeu-concours organisé par le Territoire de la Côte Ouest
 sur l'ensemble de ses déchèteries et centres de propreté.
Du 2 octobre 2006 au 31 juillet 2007

Qui peut jouer ?
 Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant sur l'une des 5 communes du TCO (St Leu, Trois-Bassins, St Paul, Le Port et La Possession).
 Seules les personnes venant effectivement utiliser la déchèterie ou centre de propreté se verraient remettre un bon de participation.

Principe du jeu :
 Les participants sont invités à venir jeter en déchèterie ou centre de propreté des déchets acceptés sur le site. A cette occasion, ils recevront un ticket numéroté qui leur permettra de participer au tirage au sort mensuel.

www.tco.re

► **La promotion du Projet d'agglomération du TCO et de l'aménagement du territoire:**

- Réalisation d'une brochure de présentation du Document d'orientations générales du SCOT distribué dans toutes les boîtes aux lettres et édité à 65 000 exemplaires.
- Réalisation d'un panneau d'exposition sur le PADD
- Organisation d'une conférence de presse sur le SAGE Ouest
- Insertion de communiqués et réalisation d'une affiche relatifs au SAGE Ouest.
- Séminaire PLH : dossier de presse, panneaux d'exposition, invitation, visite de terrain.

▶▶ La promotion des transports publics :

- Inauguration : des nouveaux bus Eolis et vélos taxis électriques



- Participation à l'organisation de la Rando Vélo : dossier de presse, affiches...
- Communiqués relatifs à :
 - ▶▶ «La nouvelle tarification Eolis ».
 - ▶▶ Le ramassage des scolaires de Sans Souci (intempéries)

▶▶ La promotion du développement économique et touristique :

- Participation à l'organisation d'une soirée de présentation de l'état d'avancement du projet d'hippodrome (au Ciné Cambaie)
- Participation du Grand Ouest au Salon du tourisme
- Inauguration de la Zone d'Activités de Vue Belle : dossier de presse, invitation, ...

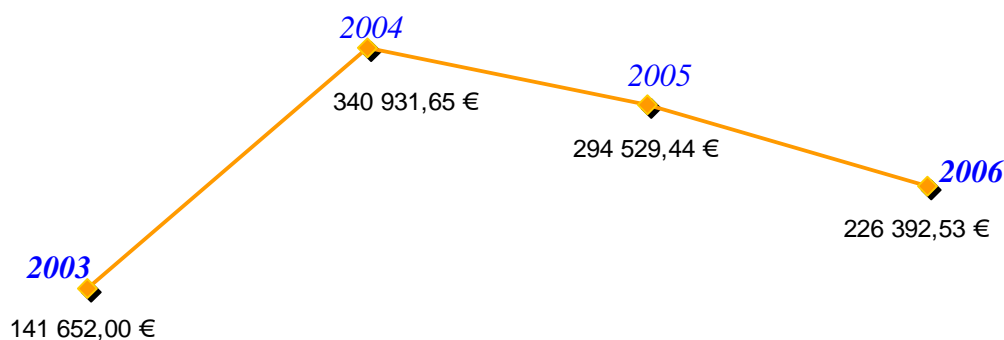
▶▶ Les relations presse :

- Invitation de la presse à tous les Conseils Communautaires
- Sollicitations de la presse : sur les 23 demandes d'informations des journalistes, 15 ont concerné l'environnement (collectes, chiens errants, déchets, chikungunya...), 3 les affaires générales du TCO (statuts, piste de la rivière des galets), 1 la compétence sports, 2 la politique de la ville (CHU), 1 l'aménagement (Cambaie), 1 le tourisme (sentier littoral)

► Diverses Actions :

- Réalisation de communiqués d'information divers (fête de l'Internet, fermetures des services ou équipements (déchèteries, centres de propreté, siège, ...)
- Lancement du nouveau marché de communication du TCO.
- Lancement d'une Mapa pour la réalisation des nouveaux calendriers de collecte 2007 et pour la plaquette de présentation du DOG.
- Réalisation d'un communiqué sur la procédure d'enquête publique relative à l'extraction.
- Réalisation de la maquette du questionnaire relatif à la démarche qualité.
- Réalisation des cartes de vœux.

Les dépenses engagées pour l'exercice 2006 en communication s'élèvent à 226 392,53 €TTC (rappel 2005 : 294 529,44 €TTC / 2004 : 340 931,65 €TTC / 2003 : 141 652 €).



C – PERSPECTIVES

La communication du TCO pour l'année 2007 reposera essentiellement sur les actions et projets mis en place par les différents services. Elle sera toutefois être strictement informative puisque 2007 sera marqué par les élections présidentielles et législatives et par la période préélectorale des municipales de 2008.

Il s'agira donc de veiller à ce que toutes les actions de communication du TCO et de ses partenaires soient conformes à l'esprit de la loi relative à la communication en période électorale.

En effet, avant les dates de scrutin, les collectivités sont contraintes à respecter certaines règles, dispositions et interdictions en matière de communication.

Ainsi, l'article L.52-1 du Code électoral pose le principe de l'interdiction durant les six mois qui précèdent une élection générale de "toute campagne, toute promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité (...) sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin".

En 2007, le TCO pourra continuer la réalisation et la distribution des ses deux journaux « la Lettre interne » et « 5 communes à la Une », le journal intercommunal.

Le site Internet www.tco.re pourra lui aussi être utilisé comme support d'information aux usagers.

Les campagnes de communication relatives à la protection de l'environnement et de la collecte sélective pourront également être poursuivies.

Toutes les nouvelles actions de communication doivent par contre être strictement informatives, et ne pas faire l'objet de promotion publicitaire.

Pour 2007, une enveloppe de **360 000 €** sera consacrée à la réalisation des supports et actions pour la **communication du TCO (communiqués compris)**.

CELLULE COMMANDE PUBLIQUE ET ASSISTANCE JURIDIQUE

A – INTRODUCTION / PREAMBULE

La cellule Commande Publique et Assistance Juridique exerce une mission d'assistance, de veille juridique et de contrôle en amont.

Sa mission peut se décliner en 3 fonctions essentielles :

1°) mise à disposition auprès de l'ensemble des directions et des services de documents types constamment mis à jour ;

2°) secrétariat des commissions d'appel d'offres et des commissions de délégation de service public ;

3°) contrôle et conseil auprès de chaque direction sur des questions relatives à la passation des commandes publiques.

Cette cellule est également chargée, avec l'appui des services concernés, de gérer les recours gracieux ou contentieux formulés ou introduits contre les actes du TCO.

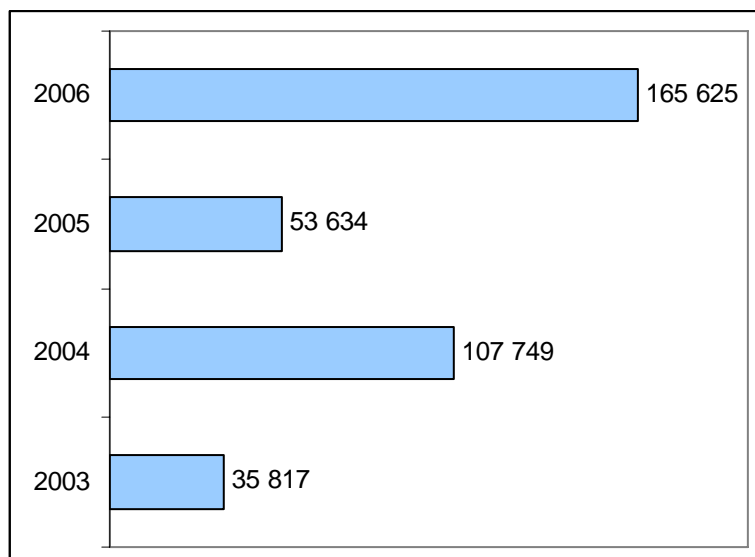
B – REALISATIONS AU TITRE DE 2006

① Moyens mis en œuvre

La cellule CPAJ ne dispose d'aucun crédit de fonctionnement spécifique.

L'essentiel de ses dépenses provient de la convention d'assistance juridique contractée avec un cabinet d'avocat.

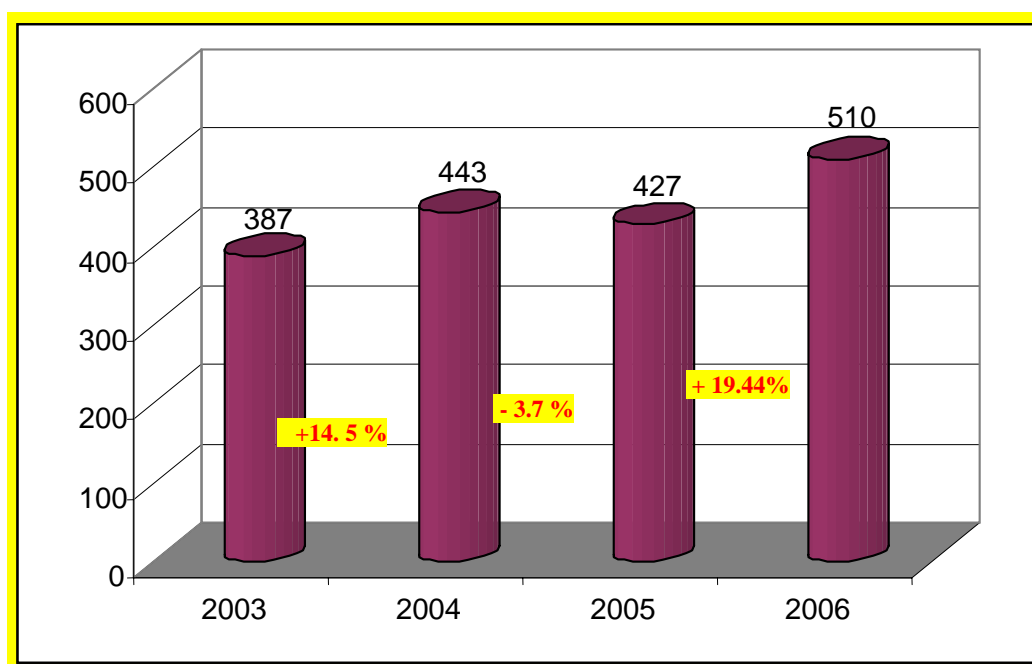
Pour l'année 2006, le montant des dépenses engagées pour cette assistance s'élève à **165 625 €**



② Principales actions menées durant l'année 2006

+ Répartition des actes transmis en 2006 au titre du contrôle de légalité

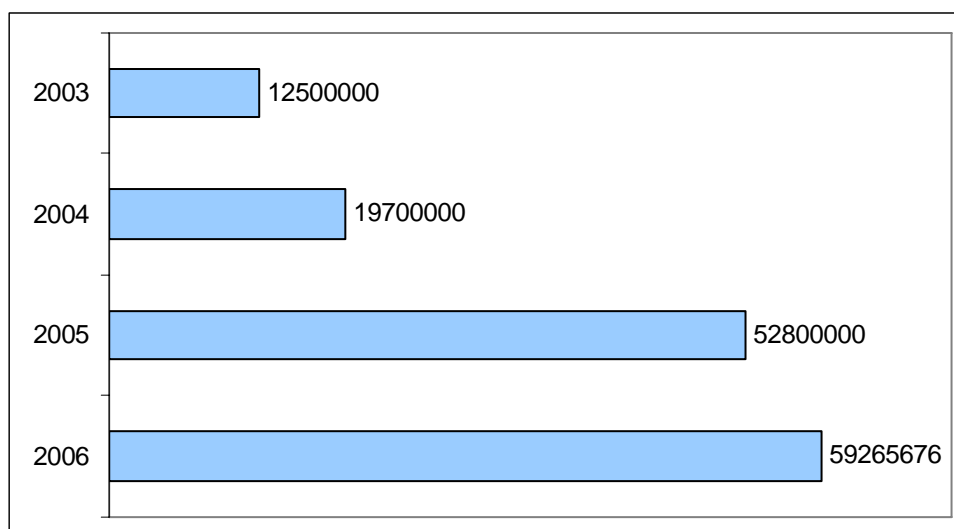
En 2006, **510 actes** ont été transmis au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité des actes du TCO.



ACTES TRANSMIS	2003	2004	2005	2006
Délibérations	172	244	184	260
Arrêtés	91	127	194	205
Décisions du Président	102	47	28	30
Marchés publics (appels d'offres)	22	25	21	15
TOTAL	387	443	427	510

A titre indicatif, le TCO a lancé **92** procédures de marché public en 2006.

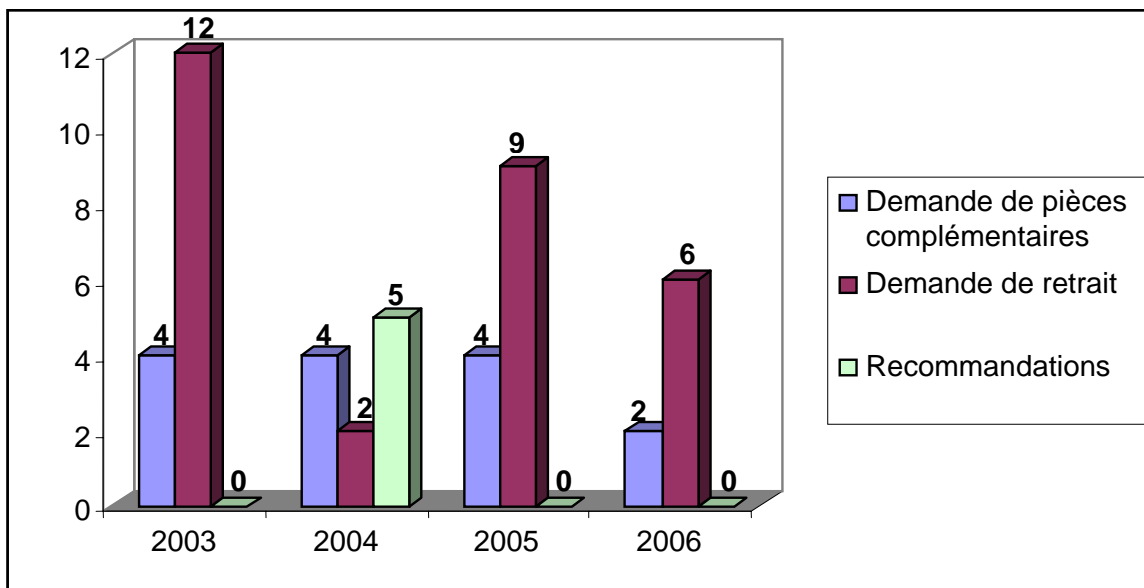
La masse financière totale des marchés conclus par le TCO pour l'année 2006 s'élève à environ **59 265 676 €**(contre **52 800 000 €** en 2005).



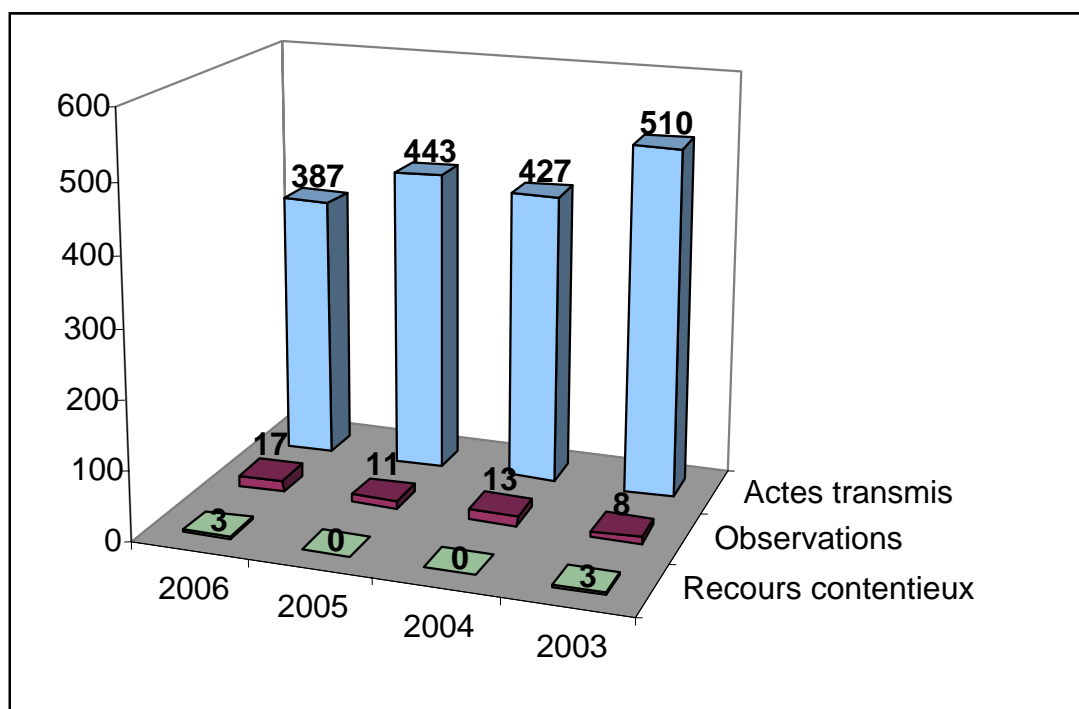
Recours des services préfectoraux contre les actes du TCO

L'ensemble des actes transmis en 2006 a donné lieu à **8 recours gracieux** des services chargés de contrôle de légalité :

- 2 demandes de pièces complémentaires
- 6 demandes de retrait
- aucune recommandation



Sur les 6 demandes de retrait, aucun acte contesté n'a été retiré par le TCO.
3 demandes d'annulation d'acte auprès du Tribunal administratif ont été enregistrées.



C – PERSPECTIVES

L'article 5 du nouveau code des marchés publics rappelle l'obligation faite à tous les acheteurs publics d'intégrer des objectifs de développement durable dans la définition de ses besoins.

En ce sens, le gouvernement a publié son plan national d'action pour des achats publics durables (PNAAPD).

Ce document dresse l'état des lieux des outils existants, notamment en matière de normes et référentiels, et des actions réalisées et fixe les objectifs à atteindre à l'horizon 2009.

Il appartiendra au TCO de s'attacher à illustrer de façon concrète ce qui peut être fait, tant au plan environnemental qu'en matière sociale, pour promouvoir une commande publique à la fois durable et respectueuse des grands principes du code des marchés publics.